



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

**Soixante-seizième session**  
Point 163 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies  
au Soudan du Sud**

## **Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	5
II. Exécution du mandat . . . . .	5
A. Considérations générales . . . . .	5
B. Utilisation des crédits . . . . .	6
C. Activités d'appui de la Mission . . . . .	11
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	13
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	14
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	14
III. Exécution du budget . . . . .	99
A. Ressources financières . . . . .	99
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources . . . . .	100
C. Évolution des dépenses mensuelles . . . . .	100
D. Autres produits et ajustements . . . . .	101
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	101
F. Contributions non budgétisées . . . . .	101



IV.	Analyse des écarts . . . . .	102
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	106
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/304 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale . . . . .	107
A.	Assemblée générale . . . . .	107
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	111

## Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et l'objectif de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits humains, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à l'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et au processus de paix et appui).

Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a continué de protéger les civils et contribué à promouvoir le règlement des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale dans tout le pays tout en instaurant la confiance dans les zones de retour. Compte tenu de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, quatre des cinq sites de protection des civils de la MINUSS (Bor, Wau, Djouba et Bentiu) ont été reconvertis, sont devenus des camps de déplacés et ont été placés sous la protection du Gouvernement sud-soudanais. À la fin de l'exercice considéré, le seul site de protection des civils restant était celui de Malakal. La direction de la Mission a continué de se concerter avec des acteurs clés afin de suivre les progrès accomplis et de promouvoir l'application de l'Accord revitalisé. La Mission a également fait le nécessaire pour atténuer l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et a aidé les autorités à faire face à la pandémie, en particulier au niveau infranational.

Pendant l'exercice, la MINUSS a engagé des dépenses d'un montant de 1 171 901 300 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99,4 % (contre des dépenses d'un montant de 1 182 499 200 dollars et un taux d'utilisation de 99,9 % pour l'exercice 2019/20).

L'existence d'un solde inutilisé de 6,6 millions de dollars tient essentiellement au fait que : a) les dépenses opérationnelles ont été inférieures de 3,8 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison de frais d'exploitation des hélicoptères Mi-26 moins élevés que prévu du fait d'un changement de transporteur survenu en septembre 2020 ; b) les dépenses engagées au titre des militaires et du personnel de police ont été inférieures de 1,4 million de dollars aux prévisions, principalement en raison d'un nombre moyen de membres de la police des Nations Unies effectivement déployés moins élevé que prévu (532, contre un effectif de 704 prévu dans les ressources approuvées pour 2020/21) ; c) les dépenses engagées au titre du personnel civil ont été inférieures de 1,4 million de dollars aux prévisions, principalement en raison d'un effectif réel moins élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international (853, contre un effectif de 877 prévu dans les ressources approuvées pour 2020/21).

**Exécution du budget : ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	538 695,1	537 285,2	1 409,9	0,3
Personnel civil	313 776,6	312 422,8	1 353,8	0,4
Dépenses opérationnelles	326 043,4	322 193,3	3 850,1	1,2
<b>Montant brut</b>	<b>1 178 515,1</b>	<b>1 171 901,3</b>	<b>6 613,8</b>	<b>0,6</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	26 040,3	27 314,8	(1 274,5)	(4,9)
<b>Montant net</b>	<b>1 152 474,8</b>	<b>1 144 586,5</b>	<b>7 888,3</b>	<b>0,7</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 178 515,1</b>	<b>1 171 901,3</b>	<b>6 613,8</b>	<b>0,6</b>

**Exécution du budget : ressources humaines**

Catégorie	Effectif approuvé <sup>a</sup>	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) <sup>b</sup>
Observateurs militaires	242	212	12,4
Contingents	16 758	14 551	13,2
Police des Nations Unies	733	532	27,4
Unités de police constituées	1 280	1 116	12,8
Personnel recruté sur le plan international	923	853	7,6
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	160	152	5,0
Agents des services généraux	1 282	1 223	4,6
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	447	386	13,6
Volontaires recrutés sur le plan national	3	3	–
Emplois de temporaire <sup>c</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	32	30	6,3
Personnel recruté sur le plan national	10	10	–
Personnel fourni par des gouvernements	88	55	37,5

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.<sup>b</sup> Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section V du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport en date du 9 mars 2020 (A/74/742), s'élevait à un montant brut de 1 190 119 000 dollars (montant net : 1 164 037 400 dollars). Il devait permettre de financer 242 observateurs militaires, 16 758 membres des contingents, 733 membres de la police des Nations Unies, 1 290 agents d'unités de police constituées, 956 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont 32 occupant des emplois de temporaire), 1 456 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 10 occupant des emplois de temporaire), 455 Volontaires des Nations Unies et 78 agents fournis par des gouvernements.
2. Dans son rapport en date du 1<sup>er</sup> mai 2020, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 186 815 100 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 (A/74/737/Add.13, par. 26).
3. Par sa résolution 74/293, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 178 515 100 dollars (montant net : 1 152 474 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2020/21. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2514 (2020) et 2567 (2021).
5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à faire avancer une vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.
6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits humains, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix et appui).
7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2020/21, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

## B. Utilisation des crédits

8. Au cours de l'exercice, la MINUSS a continué de remplir son mandat et joué un rôle important dans la protection des civils et l'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud. Malgré ses efforts, l'instabilité des conditions de sécurité, la lenteur de l'application de l'Accord revitalisé et les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont eu des répercussions sur le processus de paix au Soudan du Sud et sur l'exécution de son mandat.

9. La décision relative aux ratios de partage des responsabilités en ce qui concerne les postes de gouverneurs et d'autres postes au niveau des États, prise par le Président de la République du Soudan du Sud, Salva Kiir, et le Premier Vice-Président, Riek Machar, à la fin de l'exercice précédent, a marqué un tournant décisif dans le processus de paix. Les nominations aux postes de gouverneurs se sont achevées en janvier 2021, lorsque M. Kiir a nommé le gouverneur de l'État du Haut-Nil. Le 18 janvier 2021, des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) sont parvenus à un accord sur l'attribution des portefeuilles administratifs dans les Zones administratives d'Abyei, de Pibor et de Ruweng, conformément aux ratios de partage des responsabilités prévus dans l'Accord revitalisé. Entre le 20 février et le 2 mars 2021, les ministres, conseillers, commissaires et présidents des commissions indépendantes ont été nommés dans les États.

10. L'exécution des tâches essentielles devant être accomplies pour préparer la transition, qui sont définies dans l'Accord revitalisé, a été considérablement retardée en raison d'un manque de volonté politique et de contraintes en matière de ressources ; c'est notamment le cas de l'inauguration d'un parlement, de l'élaboration du texte définitif d'un projet de loi sur le processus d'élaboration de la constitution, de la promulgation des lois prioritaires prévues dans l'Accord revitalisé et de la mise en place d'institutions financières, judiciaires, constitutionnelles et électorales et d'institutions chargées de la sécurité ou de la réforme des institutions existantes. Les dissensions politiques entre les parties au conflit et à l'Accord revitalisé ont persisté et se sont aggravées, ce qui s'est traduit par des actes de violence. Pendant l'exercice, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les partenaires régionaux et l'Organisation des Nations Unies ont continué de s'employer à réunir les dirigeants des principales parties au conflit et à régler les questions en suspens.

11. L'environnement opérationnel est resté instable pendant l'exercice. Bien qu'il n'y ait pas eu de flambée de violence politique dans le contexte du processus politique revitalisé, le pays a dû faire face à des difficultés multiformes liées aux contestations politiques au niveau local, aux fractures ethniques, à la diminution des ressources et à la dépression économique. Les conflits et la violence se sont principalement manifestés au niveau infranational, par des attaques et des meurtres ciblés, des conflits intercommunautaires et intracommunautaires et des vols de bétail, une criminalité généralisée, notamment des embuscades et des vols le long des routes, et des violences sexuelles.

12. Plusieurs incidents notables ont été observés dans les États du Haut-Nil, de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Oriental au cours de l'exercice : des luttes intestines au sein de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) à Maiwut et à Kajo Kaji, des tensions entre les groupes ethniques des Azande et des Balanda à Tamboura, des tensions entre la milice de Maban et l'APLS dans l'opposition à Maban et des désaccords entre les Shilluk et les Dinka Padang au sujet de la représentation politique et de la démarcation administrative à Malakal.

13. Des affrontements entre les groupes non signataires et les forces gouvernementales ont continué de susciter des tensions localisées dans l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Occidental. Le Front de salut national est resté militairement actif et a tenté d'étendre sa présence et son influence tandis que les forces gouvernementales ont mené des opérations pour le déloger des zones d'importance stratégique. Ces affrontements, bien qu'intermittents et de faible intensité, ont créé un climat d'insécurité permanente, fait des victimes civiles et provoqué des déplacements.

14. D'importantes lacunes dans l'application des dispositions transitoires de sécurité ont également contribué aux violences commises contre des civils par des soldats souffrant de l'absence de nourriture, d'abris et de soins médicaux dans les cantonnements et les sites de formation. Une autre menace est venue de l'exercice de désarmement des civils, qui s'est heurté à la résistance des jeunes et transformé en une source d'insécurité dans la région de Bahr el-Ghazal, faisant de nombreuses victimes. Le violent affrontement qui a opposé les forces de désarmement et des jeunes armés de la communauté de Luanyjang à Romich, dans le comté de Tonj-Est (Ouarrap), les 8 et 9 août 2020, par exemple, a fait quelque 140 morts, dont 63 parmi les Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

15. Les actes de violences communautaires sont restés prévalents au niveau infranational, notamment du fait de dynamiques de rapports de force très localisées ; ils ont représenté près d'un quart de toutes les atteintes à la sécurité enregistrées au cours de l'exercice. Leur nombre a augmenté de 36 % par rapport à l'exercice précédent. Comme pendant l'exercice 2019/20, les États de Ouarrap, de Jongleï et des Lacs ont été les plus touchés : les attaques et les représailles y sont restés la principale cause de décès et de déplacement de civils. La situation de sécurité a également été marquée par des conflits intercommunautaires transfrontaliers impliquant des jeunes armés de Mayom dans l'État de l'Unité, de Gogrial-Est et de Tonj-Sud dans l'État de Ouarrap, de Rivière-Jour dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, de Rumbek-Nord dans l'État des Lacs et de Mvolo dans l'État de l'Équatoria-Occidental.

16. Conjuguée à des problèmes de gouvernance, à l'inefficacité des mécanismes de maintien de l'ordre et des mécanismes judiciaires et à un climat d'impunité, la détérioration de la situation économique et politique a engendré diverses menaces pour la sécurité des opérations et du personnel de la MINUSS, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales. Les membres du personnel des Nations Unies ont continué de constituer des cibles inopinées pour les gangs criminels, certains groupes communautaires et les forces de sécurité non rémunérées. Ils ont notamment été visés par des actes de banditisme routier, des embuscades, des intrusions et des cambriolages dans les installations et, dans des cas extrêmes, des enlèvements pour raisons financières. Le personnel recruté sur le plan national de la MINUSS a été particulièrement exposé aux vols et aux cambriolages, tant dans les grandes agglomérations comme Djouba que dans le reste du pays. Les violentes manifestations organisées par des groupes de jeunes dans plusieurs États à la fin du mois d'octobre 2020 pour protester contre ce qu'ils considéraient comme un nombre insuffisant de possibilités d'emploi offertes aux Nations Unies et dans les organisations d'aide humanitaire sont un exemple d'incidents motivés par des considérations économiques. Des manifestations violentes similaires ont été signalées en mars et en mai 2021, à Torit dans l'Équatoria-Oriental et à Renk dans le Haut-Nil.

17. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a nettement augmenté, passant à environ 8,3 millions de personnes, contre 7,2 millions pendant l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à une accumulation de chocs, notamment des inondations persistantes, des violences et des déplacements

constants, ainsi que la pandémie de COVID-19, dont les répercussions ont compromis les moyens de subsistance et les stratégies d'adaptation des communautés vulnérables dans tout le pays. À la fin du mois de juin 2021, on comptait 3,8 millions de déplacés : 1,6 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 2,2 millions de réfugiés dans les pays voisins. Compte tenu de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, quatre des cinq sites de protection des civils de la MINUSS (Bor, Wau, Djouba et Bentiu) ont été reconvertis, sont devenus des camps de déplacés et ont été placés sous la protection du Gouvernement sud-soudanais. La reconversion de ces sites a été globalement réussie puisqu'il ne restait qu'un seul site de protection des civils à la fin de l'exercice, à savoir celui de Malakal. La MINUSS a continué d'accueillir des civils dans le site de Malakal : ils étaient 33 137 en juin 2021. Grâce à la reconversion, la Mission a gagné en flexibilité et peut déployer ses forces dans un nombre croissant de bases opérationnelles temporaires afin d'organiser davantage de patrouilles de longue distance. Elle pourra ainsi assurer la présence des forces de sécurité nécessaires et créer les conditions d'une réconciliation politique dans les zones de tension.

18. Pendant l'exercice, la MINUSS a enregistré 315 violations de l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, soit une augmentation par rapport aux 265 violations recensées pendant l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par les nouvelles conditions fixées dans le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance pour le traitement des refus d'accès et des violations de l'Accord sur le statut des forces, qui ont entraîné des retards et obligé la Mission à reporter ou à annuler un nombre important de patrouilles. La Mission a continué de faire valoir auprès des autorités compétentes qu'il était essentiel de régler les questions relatives à la liberté de circulation et leur a notamment remis, ainsi qu'au Conseil de sécurité, des rapports mensuels sur les violations de l'Accord sur le statut des forces. Il est à noter qu'en mai 2021, un comité de coordination de haut niveau a été créé avec le Gouvernement sud-soudanais ; il est dirigé par le Vice-Ministre des affaires étrangères et coprésidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques de la Mission. Des changements positifs en ont découlé vers la fin de l'exercice : citons notamment l'adoption de directives sur la liberté de circulation qui ont permis de réduire considérablement le nombre de refus d'accès. Toutefois, on a recensé au cours de l'exercice 474 atteintes à la sécurité du personnel, des installations et des sous-traitants de l'ONU, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent, où 383 atteintes avaient été enregistrées.

19. Le 12 mars 2021, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2567 \(2021\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 mars 2022, réaffirmé les quatre grands axes de ce mandat et maintenu l'effectif global du personnel en tenue. Dans la même résolution, il a prié la MINUSS de faire avancer une vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé. Il a également prié le Secrétaire général de procéder à une évaluation des besoins en vue de la tenue d'élections au Soudan du Sud, dont les résultats lui seraient présentés au plus tard le 15 juillet 2021.

20. À l'appui de son mandat, la Mission a encore affiné sa communication stratégique en diffusant Radio Miraya dans de nouvelles régions, notamment des zones de tension, dans le but de faire mieux connaître l'Accord revitalisé et de favoriser la réconciliation et la consolidation de la paix. Cette radio est le principal moyen dont dispose la Mission pour communiquer avec les populations de l'ensemble du pays, notamment les populations vulnérables des régions reculées. La MINUSS a

également produit et diffusé des centaines d'articles numériques, de vidéos, de photographies et de contenus destinés aux médias sociaux plaidant pour la paix et promouvant les activités qu'elle mène en ce sens. Alors que les restrictions liées à la COVID-19 ont entraîné la suspension des grands rassemblements de consolidation de la paix, notamment des tournois de football et des concerts, la Mission a organisé près de 70 manifestations à plus petite échelle pour sensibiliser la population au processus de paix et l'encourager à y participer.

21. La MINUSS a continué de mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen stratégique indépendant de 2020 (voir [S/2020/1224](#)) : elle a accru ses activités d'appui technique pour contribuer à l'application de l'Accord revitalisé, renforcé ses partenariats stratégiques et régionaux et collaboré étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a également poursuivi la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise notamment à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix : elle a mieux coordonné les interventions, notamment les évacuations sanitaires primaires et les mesures d'atténuation des risques environnementaux, et traité les questions opérationnelles pertinentes afin d'améliorer la performance globale de ses composantes Personnel en uniforme, Sécurité et Appui.

22. La Mission a continué de déployer le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui lui permet d'évaluer et de suivre les progrès accomplis dans les domaines d'activité prioritaires inscrits dans son mandat. Depuis que ce système a été mis en service à la MINUSS en 2019, la Mission a élaboré un cadre de résultats et mené une série d'évaluations pilotes. Au cours de l'exercice 2020/21, compte tenu des changements plus larges observés dans le pays et afin de rationaliser le déploiement du Système, la Mission a profondément remanié son cadre de résultats, s'est dotée d'un plan hiérarchisé à l'échelle de la mission en vue de l'exécution de son mandat et recueille les données fournies par les indicateurs pour suivre les progrès accomplis et évaluer l'incidence de ses activités sur le terrain. Le déploiement du Système est géré par le Groupe de la planification stratégique et supervisé par le chef d'état-major, et le Système continuera d'être utilisé régulièrement pour mettre à jour les plans de mission, éclairer la prise de décision des dirigeants et diriger les rapports établis à l'intention du Siège et des États Membres. Toutefois, comme l'accès à la plateforme en ligne et les capacités de planification de la composante opérationnelle étaient limités, la Mission a eu des difficultés à procéder régulièrement à des exercices de planification intégrée et d'évaluation de la performance au cours de l'exercice.

### **Pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)**

23. Si la pandémie de COVID-19 a eu de lourdes conséquences sur la capacité de la Mission de mener à bien les activités prescrites dans son mandat au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent, ces conséquences ont été moins marquées pendant l'exercice 2020/21. Il n'en reste pas moins que, pour poursuivre les efforts visant à prévenir la transmission du virus et à protéger à la fois le personnel de la MINUSS et la population sud-soudanaise, il a fallu allouer des ressources en tenant compte des nouvelles priorités, notamment la campagne de vaccination du personnel des Nations Unies, des personnes à leur charge et des partenaires de la Mission au Soudan du Sud, qui a débuté en avril 2021. Il a également fallu affecter des ressources pour aider les États à renforcer leur capacité d'atténuer les risques liés à la pandémie. Débutée en juillet 2020, la reprise partielle de la relève des contingents en tenue a exigé des efforts importants et continus pendant une bonne partie de l'exercice 2020/21, notamment pour ce qui est de la planification des dispositions en matière de quarantaine.

24. Les modalités de travail exceptionnelles qui permettaient aux membres du personnel civil recruté sur le plan international dont la présence physique dans la zone de la Mission n'était pas indispensable de télétravailler temporairement en dehors du lieu d'affectation ont été suspendues en octobre 2020. Une nouvelle politique de roulement a été mise en œuvre : elle prévoit que les membres du personnel civil recruté sur le plan international puissent soit bénéficier du cycle normal de congé de détente, soit prendre des pauses plus longues, en combinant le congé de détente avec un congé spécial à plein traitement prévu dans le contexte de la COVID-19, après avoir passé des périodes plus longues dans la zone de la Mission. Entre-temps, la Mission a continué d'adapter ses activités de fond prescrites pour qu'elles soient conformes aux mesures préventives, notamment en réduisant le nombre de participants aux manifestations organisées, le cas échéant, en tenant certains rassemblements à l'extérieur et en respectant les protocoles de distanciation physique et de port du masque, ainsi qu'en limitant les réunions en présentiel en tirant pleinement parti des outils de visioconférence et d'autres technologies. En réponse à une augmentation marquée des cas confirmés de COVID-19 au Soudan du Sud en février 2021, la Mission a renforcé ses mesures préventives, notamment en limitant les activités de sensibilisation menées en présentiel auprès des communautés locales.

#### **Activités de fond et autres activités relatives aux programmes**

25. Pendant l'exercice considéré, la Mission a mené les activités ci-après. On trouvera des informations détaillées à cet égard dans les rubriques consacrées aux produits correspondants du cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission.

a) Renforcement de la confiance. Les activités ont notamment consisté à mener des missions de bons offices au niveau des États et au niveau local, et plus précisément à contribuer aux efforts de rapprochement et de renforcement de la confiance déployés au niveau local, à améliorer les relations entre civils et militaires et à développer des infrastructures de paix au niveau local. Au total, 168 activités relatives aux programmes ont été menées à bien au profit direct de 28 020 bénéficiaires à travers le pays, comme détaillé aux paragraphes 42 à 44 du présent rapport. Grâce à l'appui apporté aux mécanismes locaux dans le cadre de la gestion de la transhumance, le nombre de cas de vol de bétail a considérablement diminué et les résolutions adoptées à l'issue des conférences tenues avant et après la transhumance ont été mieux respectées. D'autres activités ont contribué à l'atténuation et au règlement de conflits locaux, et d'autres encore ont consisté à aider les institutions infranationales à promouvoir la coexistence pacifique et à favoriser la réconciliation au niveau local ;

b) Droits humains. Les activités ont notamment consisté à surveiller la situation, à conduire des enquêtes et à établir des rapports concernant les violations des droits humains et les atteintes à ces droits ; à fournir un appui aux institutions nationales des droits humains, aux organisations de la société civile, à l'assemblée législative nationale et aux assemblées législatives des États, aux forces organisées, à la police et à l'administration pénitentiaire, aux ministères concernés au niveau des États et aux mécanismes de justice nationaux, notamment le pouvoir judiciaire, les tribunaux traditionnels et les mécanismes de justice transitionnelle ; à organiser des ateliers et des séances de sensibilisation ; à poursuivre le dialogue avec les parties prenantes afin de promouvoir des mesures de prévention et de protection en matière de violence sexuelle liée aux conflits et de violence contre les enfants. Au total, 351 activités de renforcement des capacités et sessions de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 6 913 bénéficiaires au sujet de diverses questions relatives aux droits humains ; elles ont notamment permis un dialogue avec les partenaires dans le cadre du forum national des droits humains, du Groupe de travail sur la justice transitionnelle, de la Commission des droits humains du Soudan du Sud, de l'Alliance

de la société civile, du Réseau des défenseurs et défenseuses des droits humains du Soudan du Sud, de la South Sudan Law Society et des institutions nationales des droits humains. De plus, 41 ateliers de formation et de sensibilisation à la protection contre les violences sexuelles liées aux conflits ont été organisés. La campagne de sensibilisation continue dans le cadre de laquelle ces ateliers se sont inscrits a permis de réaliser les progrès mentionnés aux paragraphes 54 à 61 du présent rapport ;

c) Consolidation de la paix. Les activités ont notamment consisté à établir et à faciliter des dialogues de haut niveau avec les parties à l'Accord revitalisé et les responsables du dialogue national ; à créer et à organiser des forums des partis politiques (voir par. 70 et 72 du présent rapport) et d'autres forums de dialogue sur l'ouverture de l'espace politique destinés aux acteurs de la société civile ; à organiser des forums mensuels avec la communauté diplomatique pour faire en sorte que l'appui apporté à l'application de l'Accord revitalisé soit coordonné ; à organiser sur Radio Miraya des ateliers et des tables rondes sur l'application de l'Accord revitalisé ; à organiser des ateliers sur les femmes et la paix et la sécurité, en mettant l'accent sur la participation des femmes au processus de paix et sur les dispositions de l'Accord revitalisé exigeant la présence de 35 % de femmes à tous les niveaux de gouvernance (voir par. 77 du présent rapport) ; à poursuivre la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de déterminer les possibilités de réintégration volontaire des personnes déplacées et d'apporter un soutien à cet effet. Dans le cadre des activités d'appui aux retours, quatre projets mis en œuvre par des organisations non gouvernementales locales ont permis de fournir diverses formations professionnelles, notamment en gestion d'entreprise, à 307 personnes de retour et jeunes à risque, dont 188 femmes ;

d) État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité/lutte contre la violence de proximité. Les activités ont notamment consisté à fournir un appui technique au projet de renforcement de la confiance lancé par la Police nationale sud-soudanaise et à sensibiliser 3 479 policiers et agents des services répressifs au droit international humanitaire et aux procédures d'enquête et de poursuite dans les affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits (voir par. 41 du présent rapport) ; à déployer des spécialistes de la justice et de l'administration pénitentiaire pour appuyer le renforcement de la coopération avec les acteurs de la justice nationale dans les bureaux locaux de la MINUSS à Wau, Kuacjok et Bentiu ; à contribuer à la mise en place d'audiences foraines civiles et militaires (voir par. 48 du présent rapport) ; à mener des missions de bons offices et à fournir des conseils techniques aux organismes de sécurité transitoires, notamment au Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (voir par. 76 du présent rapport).

### C. Activités d'appui de la Mission

26. Durant l'exercice 2020/21, la Mission a continué d'employer plus efficacement ses ressources et de rechercher des gains d'efficacité ; à cette fin, elle a poursuivi la normalisation de la prestation de services, perfectionné la gestion de la chaîne d'approvisionnement et recouru davantage à l'analyse décisionnelle pour mieux répondre à ses priorités. Elle a également réalisé des progrès dans la mise en service et l'utilisation des modules de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance d'Umoja, notamment des fonctionnalités de gestion stratégique et d'établissement du budget. Afin de renforcer les capacités de planification de la demande, d'assurer une meilleure gestion des stocks, de réduire l'obsolescence des stocks et de pouvoir disposer d'outils permettant d'analyser les stratégies d'approvisionnement au regard des coûts, du temps, de la qualité et des risques, la

Mission a mis en service les fonctionnalités de planification de la demande et du réseau d'approvisionnement du module de gestion de la chaîne d'approvisionnement. L'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement a été mis en service à la Mission le 15 mars 2021 dans 14 secteurs d'activité. Il devrait être mis en service dans tous les autres secteurs d'activité au cours de la période allant de septembre 2021 à avril 2022 et pourra donc être utilisé pour établir le plan annuel de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour l'exercice 2022/23.

27. Le budget approuvé de la MINUSS pour l'exercice 2020/21 prévoyait la création de postes et d'emplois ainsi que la redéfinition des priorités en matière d'allocation des ressources en personnel civil approuvées, l'objectif étant de réaffecter et de redéployer certaines fonctions pour pallier le manque de capacités de la Division de l'appui à la Mission. Les mesures approuvées concernant les effectifs ont permis de renforcer les capacités de la Division, notamment dans les domaines de la sécurité aérienne, de la prise en charge des blessés, de la gestion des stocks, de la protection de l'environnement, de la sécurité et de la santé au travail, de l'analyse décisionnelle, de la gestion du risque institutionnel et des services des ressources humaines. En outre, le rattachement du Centre d'appui à la Mission au Service de la gestion des opérations et des ressources, opéré dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, a permis une gestion plus efficace des ressources et renforcé les capacités de gestion de l'information de la Mission et sa capacité à coordonner les fonctions administratives. La MINUSS a ainsi pu optimiser le soutien apporté à ses bureaux locaux et suivre et contrôler les difficultés opérationnelles propres à chaque site.

28. Au cours de l'exercice, la Mission a mis en œuvre 12 projets de construction, notamment : a) la deuxième phase du projet de remplacement des installations sanitaires utilisées par le personnel en tenue (2,2 millions de dollars) ; b) la construction d'une unité centrale de production d'électricité à la Maison des Nations Unies et au complexe de la MINUSS à Tomping (2,4 millions de dollars) ; c) la poursuite du projet pluriannuel de construction de canalisations à la Maison des Nations Unies (2,0 million de dollars) ; d) le renforcement de la sécurité des entrées de plusieurs complexes de la Mission (1,4 million de dollars) ; e) le remplacement des cuisines dans les camps où est hébergé le personnel en tenue pour qu'elles soient conformes aux normes de sécurité incendie (0,8 million de dollars). Elle a par ailleurs acquis des structures préfabriquées pour remplacer des logements vieillissants, réparé les infrastructures de sécurité des camps dans 21 sites de la Mission et rénové 2 558 kilomètres de routes faisant partie de son itinéraire principal de ravitaillement, 63 kilomètres de routes à l'intérieur des camps et 2 ponts.

29. Pour faire face aux risques sanitaires élevés qui ont été recensés et réduire davantage son empreinte écologique, la Mission a entrepris les projets environnementaux suivants : a) l'acquisition d'incinérateurs de déchets à haut rendement, de broyeurs polyvalents de bouteilles en plastique et de canettes en aluminium et de broyeurs d'ampoules ; b) la mise en place, dans ses camps, d'espaces réservés au tri des déchets solides et la conduite d'une procédure d'appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat de recyclage et de traitement des matériaux recyclables ; c) l'acquisition et l'installation de stations d'épuration, de fosses septiques, de bacs à graisse et de séparateurs huile-eau supplémentaires ; d) l'amélioration de l'acheminement des eaux usées à Tomping et la construction d'une station d'épuration fonctionnant selon le principe des boues activées à la Maison des Nations Unies ; e) le remplacement des vieux climatiseurs dont la durée d'utilité est dépassée par des modèles plus économes en énergie ; f) le remplacement de l'initiative de collecte des eaux de pluie par un projet pilote mené à Durupi qui vise à recycler les eaux usées traitées afin de les utiliser pour le jardinage.

30. Au cours de l'exercice, dans le cadre de ses activités liées à la pandémie de COVID-19, la Mission a entrepris d'acheter des fournitures et du matériel médicaux en quantité suffisante pour que toutes les installations de quarantaine et d'isolement de la zone de la Mission disposent des ressources dont elles avaient besoin. De plus, elle a mis en place des installations de dépistage par test PCR (amplification en chaîne par polymérase) dans toutes les cliniques des Nations Unies et les unités médicales de niveau II. La Mission a également créé un centre de production d'oxygène à Djouba afin d'approvisionner en oxygène toutes les unités médicales et cliniques de la Mission, y compris la clinique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En outre, elle a fourni un appui logistique aux établissements publics de santé qui menaient des activités de prévention et de contrôle liées à la COVID-19.

#### **D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

31. Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSS a collaboré étroitement avec des partenaires opérant dans la région, notamment l'Union africaine et l'IGAD, pour faire avancer le processus de paix et l'application de l'Accord revitalisé. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud s'est régulièrement entretenu avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, avec lesquels il a coordonné l'appui fourni par l'ONU et les missions de bons offices concernant le processus de paix au Soudan du Sud. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique ont tiré parti de leurs avantages relatifs et de leur proximité géographique pour s'entretenir régulièrement et en temps opportun avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de l'IGAD au sujet de questions concernant le Soudan du Sud.

32. De plus, la MINUSS a continué de mettre en œuvre des dispositifs de coordination avec d'autres partenaires régionaux, notamment en apportant son soutien à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), dont le mandat consiste à appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris grâce à des groupes de travail consacrés à des questions portant sur la logistique, la sécurité, les opérations et la communication et grâce à des vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe (Ouganda) et à destination de Wau via Djouba. Elle a également continué de fournir un appui au bureau de liaison de la FISNUA à Djouba, selon que de besoin.

33. Le Centre de services régional d'Entebbe a continué d'apporter un appui régional, notamment à la Mission, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnité (par exemple pour les frais d'études et le remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

34. La Mission a continué de faire appel à la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est par les moyens suivants : gestion régionale des fournisseurs et regroupement des achats au titre des contrats-cadres régionaux.

## **E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

35. La MINUSS a continué de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines prioritaires communs, conformément à son mandat et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour la période 2019-2021 (qui a été reconduit jusqu'en 2022). Au cours de l'exercice considéré, le Représentant spécial du Secrétaire général a présidé les réunions hebdomadaires du conseil de direction, lesquelles rassemblaient tous les responsables des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Soudan du Sud. De plus, la Mission a participé aux réunions bimensuelles des équipes de gestion des programmes et de gestion des opérations de l'équipe de pays des Nations Unies et s'est régulièrement entretenue avec le Bureau du Coordonnateur résident au sujet des questions de planification stratégique des frontières.

36. Tout au long de l'exercice considéré, la MINUSS a entretenu des contacts réguliers avec les entités des Nations Unies et coopéré avec elles dans leurs domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre du Partenariat pour le relèvement et la résilience et d'autres initiatives conjointes. La coordination approfondie entre la MINUSS et l'équipe de pays pour l'action humanitaire s'est poursuivie sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et dans le cadre de réunions hebdomadaires associant tous les partenaires humanitaires, outre les réunions trimestrielles du Comité de haut niveau chargé de superviser les activités humanitaires, coprésidé par le Ministre du cabinet ministériel. Le groupe de travail de la MINUSS et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, coprésidé par la Mission et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat à Djouba, a continué de s'attaquer à des problèmes critiques, notamment pour ce qui est de superviser la riposte face à la pandémie de COVID-19 et d'assurer l'exécution de tâches et d'initiatives conjointes dans le domaine de la protection.

37. La MINUSS a continué à mettre en œuvre la triple approche de l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion des fautes professionnelles, qui est fondée sur la prévention, la répression et la réparation. Au cours de l'exercice, des visites menées dans plusieurs bureaux locaux ont permis de mettre à jour les profils de risque, les inventaires des risques et les plans d'action en matière de fautes professionnelles. La Mission a redoublé d'efforts pour améliorer le taux de suivi des cours de formation obligatoire sur les questions de déontologie et de discipline et toutes les allégations de faute ont été traitées et évaluées conformément aux politiques applicables. Avec l'appui du spécialiste hors classe des droits des victimes, les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont continué de bénéficier d'une aide, conformément à la résolution 62/214 de l'Assemblée générale sur la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté. De plus, la MINUSS a continué de collaborer avec l'équipe spéciale de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles du Soudan du Sud en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

## **F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

### **Composante 1 : protection des civils**

38. Au cours de la période considérée, la Mission a continué d'assurer la protection des civils de manière globale en mobilisant les grands dirigeants et la population, en

étendant et assouplissant la présence de personnel de maintien de la paix en tenue, ainsi qu'en apportant un appui aux programmes visant à remédier aux principaux facteurs de conflit. Les risques liés à la pandémie de COVID-19 ont continué de créer des difficultés.

39. La MINUSS a continué de renforcer la mobilité de ses effectifs grâce à des patrouilles en étoile plus efficaces. Pendant la période considérée, davantage de patrouilles ont été effectuées, compte tenu du caractère changeant de la situation de sécurité dans le pays, avec pour conséquence une augmentation des requêtes émanant de groupes humanitaires, un accès et un partage d'informations accrus et, dans une certaine mesure, une amélioration de la situation liée à la COVID-19. Face à la violence et à l'instabilité persistantes, notamment à Tamboura, la force a intensifié ses patrouilles. Ainsi, les patrouilles terrestres ont contribué à la prévention de toutes les formes de violence contre les civils et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation sûrs des personnes déplacées à l'intérieur du pays, pour celles qui le souhaitent ; des patrouilles aériennes et fluviales ont également été entreprises à des fins de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité, en vue de protéger les civils, dans toute la zone de la mission.

40. La police de la MINUSS a continué de décourager et d'atténuer les violences contre les civils à l'intérieur et à l'extérieur des camps de déplacés, en effectuant des patrouilles de courte et de longue durée afin d'instaurer la confiance. En outre, la police des Nations Unies a dirigé, auprès de la Police nationale sud-soudanaise, des chefs communautaires et des représentants des jeunes et des femmes dans tout le pays, des programmes de sensibilisation et de mobilisation des populations sur la gestion des conflits, la réconciliation, la cohésion sociale et la promotion du rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix. En outre, la police des Nations Unies, en partenariat avec les parties prenantes concernées, a renforcé les programmes de sécurité locale et de prévention de la criminalité par la création de 177 comités de liaison entre la police et les populations dans tout le pays. Pour favoriser la prise en main au niveau local et la pérennité de la démarche, des conseillers de la police ont organisé des ateliers à l'intention des membres exécutifs des comités de liaison entre la police et la population et de la Police nationale sud-soudanaise.

41. Au cours de la période considérée, la Mission a poursuivi sa coopération stratégique avec les institutions de sécurité, et a notamment fourni des conseils stratégiques à la Police nationale sud-soudanaise sur la planification et l'élaboration de stratégies visant à s'attaquer aux problèmes liés à la protection et à la criminalité. À cet égard, la Mission a contribué à l'élaboration d'un manuel de gestion des scènes de crime destiné au perfectionnement professionnel en matière d'enquête et a continué d'améliorer les capacités professionnelles de la Police nationale sud-soudanaise en assurant une formation et une sensibilisation continues dans des domaines tels que la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre, des violences sexuelles liées au conflit, des violations des droits humains et les poursuites en la matière, la collecte de preuves et la gestion des affaires. La colocalisation partielle permanente, assurée par des visites quotidiennes dans les commissariats et les postes de police, a permis d'améliorer la coopération entre la Police nationale sud-soudanaise et la police des Nations Unies et a favorisé la discussion sur les problèmes quotidiens rencontrés par la police et leur résolution. La colocalisation, l'encadrement et les conseils techniques dispensés ont porté leurs fruits puisqu'ils ont aidé le centre d'appels d'urgence de la Police nationale sud-soudanaise à réduire son temps de réaction en cas d'urgence, qui est passé de plus d'une heure à environ 10 à 20 minutes.

42. C'est principalement par des initiatives de dialogue et de sensibilisation auprès des acteurs politiques que, dans le cadre de leurs bons offices, le Représentant spécial du Secrétaire général, les chefs de bureaux locaux et les hauts responsables de la

Mission ont continué de rappeler que la responsabilité de protéger les civils incombait au premier chef au Gouvernement et cherché à convaincre les parties prenantes de cesser les hostilités et de renoncer à recourir à la violence pour résoudre les conflits. Au cours de la période considérée, la MINUSS a continué d'œuvrer pour le retour de la stabilité dans le Jongleï et la Zone administrative de Pibor en aidant le Gouverneur du Jongleï et l'Administrateur en chef de la Zone administrative de Pibor à organiser un dialogue entre les chefs des communautés bor dinka, lou nuer et murle à Djouba, à l'issue duquel il a été convenu de renforcer les échanges au niveau local. Un programme conjoint de lutte contre la violence de proximité, organisé par la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, a été lancé en février 2021 dans l'État de Jongleï et dans la Zone administrative de Pibor. Le projet vise à favoriser la répartition collaborative des ressources entre les populations, à mener des interventions de proximité pour réduire la concurrence violente autour des ressources, à renforcer les systèmes et cadres de justice formels et informels et à combattre la marginalisation économique des jeunes et des femmes.

43. Au cours de la période considérée, la MINUSS a exécuté 168 activités de programme, pour 28 020 bénéficiaires directs dans tout le Soudan du Sud, afin de promouvoir les initiatives de paix et le dialogue au niveau infranational. Parmi elles, des ateliers, des réunions de rapprochement, des conférences de paix et des forums de dialogue, dont certains ont eu lieu dans les zones contrôlées par l'opposition et ont été organisées grâce aux ressources allouées aux activités de programme. Ainsi, la MINUSS a prêté son concours à des conférences tenues avant et après la transhumance dans le Bahr el-Ghazal septentrional entre les Dinka Malual et les pasteurs misseriya et rizeigat du Soudan. Les résolutions et les mécanismes de gestion des conflits adoptés lors des conférences tenues avant la transhumance ont permis de renforcer la coopération dans la lutte contre la violence transfrontalière, et au moins 38 violations et incidents ont été résolus lors des conférences tenues après la transhumance dans le respect des normes convenues.

44. Dans ses activités d'appui, la Mission s'est également rapprochée des jeunes des campements pastoraux, ce qui a permis de mieux faire respecter les décisions adoptées lors des conférences organisées avant et après la période de transhumance. La Mission a organisé des forums de dialogue entre civils et militaires qui ont permis d'améliorer les relations entre forces gouvernementales, groupes de l'opposition et population civile dans les régions de l'Équatoria, du Bahr el-Ghazal et du Haut-Nil et d'assurer une plus grande liberté de circulation. Dans le cadre de l'appui apporté au titre des programmes, elle a œuvré en faveur du dialogue entre les personnes déplacées et les populations d'accueil, ce qui a permis de renforcer la liberté de circulation et la confiance entre ces deux groupes. La MINUSS a collaboré avec des dirigeants influents aux niveaux national et local pour résoudre les conflits intercommunautaires et assurer la protection des civils dans tout le pays.

45. Selon la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 90 764 personnes ont regagné leur résidence habituelle entre janvier et juin 2021, parmi lesquelles 25 785 avaient été déplacées à l'intérieur du Soudan du Sud et 64 979 à l'étranger. À la fin du mois de juin 2021, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays s'élevait à 1,6 million. Le nombre de personnes déplacées vivant dans des sites de protection des civils à l'intérieur ou à proximité de la base de la MINUSS à Malakal est resté stable (33 137 personnes). À l'origine de l'augmentation significative du nombre de personnes déplacées, la violence infranationale dans les États de l'Équatoria-Central, de Jongleï, des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional, de l'Unité, du Haut-Nil, de Ouarrap et de l'Équatoria-Occidental.

46. En août 2020, une fois que les gouverneurs avaient été nommés dans la plupart des États, la MINUSS s'est entretenue avec des agents de l'État pour discuter de l'avenir des sites de protection des civils et de leur reconversion en camps de déplacés. Le groupe de travail de la MINUSS et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, coprésidé par la MINUSS et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a joué un rôle de premier plan en élaborant des directives et en favorisant un accord sur un dispositif commun d'application du principe de responsabilité afin de garantir la transparence de la reconversion des sites de protection des civils.

47. Le site de protection des civils de Bor a été le premier à être réaffecté le 22 septembre 2020, après la signature d'un mémorandum d'accord avec le Gouverneur de l'État de Jongleï. Le site de protection des civils de Wau a suivi le 8 octobre 2020, après une évaluation des risques de sécurité menée conjointement avec les acteurs humanitaires, qui n'a révélé aucune menace physique majeure contre les civils vivant dans la zone adjacente au site de protection des civils. Les sites de protection des civils de Djouba et de Bentiu ont ensuite été reclassés le 16 novembre 2020 et le 17 mars 2021, respectivement, à l'issue d'évaluations des risques de sécurité et de plans d'action conjoints visant à mettre en œuvre les recommandations. La situation politique instable à Malakal et dans l'État du Haut-Nil dans son ensemble a empêché la reconversion du site de protection des civils qui s'y trouve ; cette opération sera effectuée dès que les conditions seront jugées propices, conformément à la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Entre-temps, les travaux préparatoires, notamment des évaluations et des consultations avec les parties prenantes, se poursuivent, sous la direction d'un groupe de travail conjoint entre la MINUSS et les organisations non gouvernementales. Ainsi, toute modification future du dispositif de sécurité ou du niveau de prestation de services sur le site sera prévisible et planifiée de manière appropriée. La reconversion de quatre des cinq sites de protection des civils a permis au personnel en uniforme qui se consacrait auparavant à la protection de ces sites de patrouiller dans des régions plus éloignées où la violence infranationale menace la vie des civils. Plus spécifiquement, les forces de la MINUSS ont évolué vers des patrouilles en étoile et des patrouilles dynamiques, selon les renseignements fournis par les systèmes d'alerte précoce, afin d'atteindre les zones de tension potentielles et les endroits stratégiques où les risques de troubles politiques sont élevés. Une plus grande priorité a été donnée à l'établissement d'une présence temporaire et des troupes ont ainsi été déployées dans jusqu'à 12 bases d'opérations temporaires afin de décourager la violence de proximité. En outre, la MINUSS a redéfini les priorités de ses unités de police constituées afin de prêter son soutien à des patrouilles coordonnées avec la Police nationale sud-soudanaise.

48. En vue de la reconversion des sites de protection des civils et de l'élargissement de ses activités de protection des civils, la MINUSS a continué d'apporter des conseils techniques et une assistance au renforcement des capacités afin d'aider les autorités à restaurer et à réformer le secteur de la justice et de l'état de droit. Afin de garantir que les personnes accusées d'être responsables d'incidents de sécurité graves dans les sites de protection des civils de la MINUSS répondent de leurs actes, celle-ci a administré des centres de détention à Djouba et à Bentiu jusqu'à ce que ces sites soient reconvertis en camps traditionnels de déplacés internes, et a continué de gérer un centre de détention dans le site de protection des civils de Malakal. Après la réaffectation des sites de Djouba et de Bentiu, la MINUSS a commencé à réorienter les activités d'une partie du personnel fourni par des gouvernements de sorte à renforcer les capacités des acteurs de la chaîne judiciaire ; elle a ainsi notamment envoyé des experts de l'administration pénitentiaire et de la justice dans ses bureaux hors siège de Wau, Kuacjok et Bentiu. Ces conseillères et conseillers assurent un mentorat et fournissent un appui technique aux procureurs, aux juges et au personnel

des services pénitentiaires nationaux, afin de faciliter le développement de l'état de droit et des services judiciaires. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSS a facilité le fonctionnement de tribunaux mobiles à Bentiu et Malakal et, dans les États du Bahr el-Ghazal occidental et de Ouarrap, a prêté son concours à deux tribunaux spéciaux en appliquant un modèle prévu par le droit national dans lequel les chefs traditionnels servent de conseillers à un juge statutaire. Afin d'aider la Direction de la justice militaire à faire en sorte que le personnel militaire réponde davantage de ses actes, la MINUSS a assuré un appui logistique et technique pour la mise en place de six cours martiales générales à Bentiu, Malakal, Bor, Renk, Maridi et Djouba.

49. En coordination avec ses partenaires, la MINUSS a continué de contribuer au retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des déplacés et des réfugiés, ainsi qu'à leur réinsertion. Pendant la période considérée, en coordination avec le Gouvernement et les partenaires humanitaires, elle a aidé 5 816 personnes déplacées à retourner dans divers endroits du pays : 345 personnes déplacées résidant dans les sites de protection des civils de Djouba ont regagné Bentiu grâce aux moyens aériens de la Mission ; 5 471 personnes déplacées à l'intérieur du pays sont rentrées depuis Melout à Baliet, Adong et Riangnom dans le comté de Baliet dans l'État du Haut-Nil. En étroite collaboration avec les groupes de travail établis et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Mission s'est également employée à recenser les personnes désireuses de regagner un autre endroit du pays. Ainsi, 44 familles se sont inscrites pour rentrer dans l'État de l'Unité.

50. En outre, la MINUSS a partagé, dans divers contextes de coordination, les problèmes de protection constatés lors de ses patrouilles dans les zones de retour. Elle a effectué des évaluations en matière de protection des civils dans 87 endroits où le harcèlement, la violence fondée sur le genre et l'occupation d'habitations par les forces armées comptaient parmi les principaux problèmes auxquels faisaient face les rapatriés. Dans l'État des Lacs, elle a usé de ses bons offices pour interpellier les autorités sur l'insécurité croissante due aux conflits intercommunautaires entre les populations de l'État. La MINUSS a joué un rôle essentiel dans le Partenariat pour le relèvement et la résilience de l'équipe de pays des Nations Unies, qui réunit des partenaires humanitaires et de développement, des hauts représentants des autorités nationales et la Commission de secours et de relèvement du Soudan du Sud afin de tirer parti des dispositions de l'Accord revitalisé pour renforcer la résilience de la population et promouvoir son relèvement ainsi que la relance des services dans les zones de retour.

51. La MINUSS a continué de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires pour mieux faire connaître les cadres juridiques régissant les litiges relatifs au logement, aux terres et à la propriété, notamment en organisant des ateliers locaux sur l'accaparement des terres et les questions connexes dans les payams de Luri, Mangala et Rajaf dans le comté de Djouba. En outre, elle a aidé l'OIM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à élaborer et à soumettre au Fonds pour la consolidation de la paix une proposition visant à renforcer les structures de gouvernance en matière de logement, de terres et de propriété. Le projet vise à évaluer les litiges en cours en matière de logement, de terres et de propriété à Djouba, Wau et Bentiu, puis à renforcer les dispositifs formels ou alternatifs de règlement des litiges afin de parvenir à un règlement pacifique.

52. Les projets à impact rapide sont restés importants dans l'action de la Mission auprès des populations locales et le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux. La MINUSS a continué de privilégier les projets axés sur la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, l'égalité des genres, la consolidation de la paix,

l'état de droit et les installations judiciaires, et a mis en œuvre un total de 41 projets à impact rapide au cours de la période considérée, dont 4 visaient directement les femmes, tous les autres intégrant les questions de genre et une approche sensible à la dimension de genre.

53. Les activités de lutte antimines ayant permis la neutralisation d'engins explosifs, y compris de mines et restes explosifs de guerre, 681 villes et villages, 111 zones agricoles, 38 marchés, 10 installations médicales, 3 établissements scolaires et 68 points d'eau ont été transformés en zones sûres pour les civils. Dans le cadre de l'appui apporté aux entités des Nations Unies et aux partenaires humanitaires, la Mission a en outre organisé des séances d'information sur les risques liés aux explosifs et munitions et a procédé à des relevés de champs de mines sur les sites de transit afin de faciliter le retour volontaire des personnes déplacées et des personnes de retour. En outre, à la demande de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, une éducation aux risques a été dispensée aux réfugiés en prévision de leur retour au Soudan. La MINUSS a également inspecté et nettoyé des sites à la demande des autorités nationales et locales dans tout le pays, y compris un site contaminé par des bombes à sous-munitions à Pageri, dans l'Équatoria-Oriental, afin d'aider les rapatriés. Au total, elle a détruit 37 266 restes explosifs de guerre au cours de la période considérée, afin de créer un climat de sûreté et de sécurité pour les civils.

---

### Réalisation escomptée 1.1 : Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités du pays, des États et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2018/19 : 185 ; 2019/20 : 161 ; 2020/21 : 145)

Au total, 148 initiatives ont été prises par les autorités du pays, des États et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils dans les domaines prioritaires que sont la gestion des conflits, la réconciliation, la cohésion sociale et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Ces activités avaient pour objectif de faire reculer les conflits intercommunautaires et de promouvoir le dialogue, de mieux réguler la migration transfrontalière du bétail, de favoriser le rapprochement au niveau local et d'instaurer la confiance entre les autorités et les populations de l'opposition, d'améliorer les relations entre civils et militaires et de créer des structures de paix sur le plan local. Grâce à l'appui apporté par la Mission aux conférences tenues avant et après la transhumance, le nombre de cas de vol de bétail a considérablement diminué dans certaines zones et les résolutions adoptées à l'issue desdites conférences ont été mieux respectées. Les activités liées au rapprochement au niveau local et le dialogue entre les civils et les militaires ont abouti à un renforcement de la liberté de circulation, des échanges économiques et de l'accès humanitaire

1.1.2 Communication avec les autorités du pays et des États, les populations locales et la société civile en vue de régler les problèmes touchant la protection des civils (2018/19 : 893 réunions ; 2019/20 : 1 502 réunions ; 2020/21 : 760 réunions)

Au total, 838 réunions ont été organisées avec les autorités du pays et des États, les populations locales et la société civile en vue de régler les problèmes touchant la protection des civils. Le nombre de réunions de sensibilisation a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et

mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

La Mission a continué à exercer ses bons offices, en poursuivant son dialogue politique avec les autorités nationales et infranationales, la société civile et les autres parties prenantes

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Missions de bons offices menées à l'appui de l'action entreprise à l'échelon fédéral par le Gouvernement provisoire d'union nationale pour conserver et assumer sa responsabilité de protection des civils	Oui	La MINUSS a mené des missions de bons offices à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de protection des civils, en entretenant des contacts réguliers avec les principales parties prenantes nationales, notamment le Président, le Premier Vice-Président, les principaux ministres, le Chef des forces de défense et les conseillers spéciaux du Président
Sensibilisation au mandat et aux activités de la Mission pour ce qui est de la protection des civils et du retour de plein gré et sans risque des déplacés : organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, notamment le Président et les vice-présidents de l'Assemblée, les chefs des groupes parlementaires et les membres des commissions parlementaires au niveau national, et organisation de 600 rencontres avec les autorités des États et des comtés, les forces de sécurité, des acteurs non étatiques et les principaux dirigeants communautaires et guides d'opinion, dont des femmes et des jeunes, notamment dans les zones de retour	6  520	Consultations ont été organisées avec des représentants du Parlement au cours du dernier trimestre de l'exercice. Celles-ci ont été limitées en raison des retards dans la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire, qui, à la fin de la période considérée, n'avait pas commencé ses activités. Des réunions ont été organisées avec le Président, un comité spécialisé et des représentants ordinaires de l'Assemblée législative nationale provisoire, des représentants du groupe parlementaire des femmes et le Président du Conseil des États  Rencontres ont été organisées aux niveaux national et local au sujet du mandat de la Mission et des activités visant à promouvoir la protection des civils et le retour des personnes déplacées dans le pays. Parmi les initiatives majeures, la promotion de la coexistence pacifique, l'appui au processus de paix, des évaluations et des stratégies ayant pour objectif de faciliter le retour des personnes déplacées et de préparer les communautés vivant dans les lieux de retour potentiels à accueillir les rapatriés (Équatoria-Central, Équatoria-Oriental, Équatoria-Occidental, Jongleï, Bahr el-Ghazal occidental et Bahr el-Ghazal septentrional, Unité, Haut-Nil et Ouarrap), ainsi qu'un partenariat stratégique et des activités de sensibilisation dans la région de l'Unité visant à résoudre les conflits locaux et transfrontaliers et à contribuer à la paix de manière à instaurer des conditions favorables au retour des personnes déplacées. Ces rencontres ont notamment pris la

Appui à l'élaboration de stratégies locales de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale – 22 rencontres avec les autorités des États, des représentants de la société civile et des dirigeants locaux, ainsi qu'avec d'éventuels auteurs de troubles

Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et des vice-présidents, des ministères concernés, et du groupe parlementaire des femmes, ainsi qu'avec des éléments intéressés de l'opposition

forme de réunions avec le Ministère de la consolidation de la paix, la Commission pour la résolution des conflits et la réconciliation et la Commission pour la paix et la réconciliation du Soudan du Sud. Le nombre de réunions a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines des activités prévues

- 54 Rencontres ont été organisées afin d'appuyer l'élaboration de stratégies de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale, en partenariat avec des acteurs internationaux et locaux de la paix. Elles ont porté sur les problèmes liés aux relations entre civils et militaires, aux conflits communautaires et aux conflits transfrontaliers dans les États de l'Équatoria-Oriental, de l'Équatoria-Occidental, des Lacs, de Jongleï, du Bahr el-Ghazal septentrional, du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Unité, du Haut-Nil et de Ouarrap. Ces interactions ont permis d'accroître la liberté de circulation des civils et de gérer pacifiquement la transhumance transfrontalière des éleveurs nomades, d'atténuer la violence liée aux vols de bétail et aux meurtres commis par vengeance, de faciliter la libre circulation du bétail afin qu'il puisse paître et de renforcer les capacités des participants, notamment des organisations de la société civile, des chefs traditionnels, des collectivités locales, des jeunes et des femmes, en matière de gestion des conflits, grâce au partage d'informations sur l'alerte et les interventions rapides

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

- 45 Réunions ont été organisées avec diverses parties prenantes afin d'encourager la recherche de solutions non violentes aux tensions par l'intermédiaire d'une participation sans exclusive aux initiatives politiques ; elles ont notamment eu lieu avec les bureaux des vice-présidents, les principaux conseillers, les ministères concernés, les représentants des groupes de jeunes, les représentantes des organisations de femmes, les représentants des

Fourniture d'un appui au renforcement du dialogue entre le Gouvernement, l'opposition, la société civile, les acteurs armés non-étatiques, les groupes armés et les communautés : organisation de 20 réunions de sensibilisation, en collaboration avec des partenaires, afin d'aider les parties à faire face efficacement aux problèmes qui se posent et à mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils

Tenue, au niveau fédéral, de 2 ateliers consultatifs avec les autorités publiques, notamment des spécialistes de la sécurité et de l'état de droit, et les acteurs de la société civile, avec les objectifs suivants : instaurer un climat de sécurité pour les

groupes d'opposition, les représentants locaux des populations déplacées et les hauts responsables communautaires et traditionnels

- 9 Réunions ont été organisées avec les membres du Comité directeur du dialogue national et du secrétariat au sujet de la Conférence du dialogue national, des évolutions et des tendances y associées, et l'appui technique a été coordonné par un groupe de travail technique dirigé par l'ONU
- 29 Réunions ont été organisées avec les autorités gouvernementales, les groupes d'opposition et les populations locales, y compris les déplacés, afin de renforcer le dialogue et de mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils. Elles ont eu lieu dans les États de l'Équatoria-Oriental, de l'Équatoria-Occidental, des Lacs, de Jongleï, du Bahr el-Ghazal septentrional, du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Unité, du Haut-Nil et de Ouarrap. Elles ont parfois pris la forme de dialogues entre civils et militaires destinés à renforcer les relations intercommunautaires et promouvoir la cohésion sociale, ce qui a permis la libération de 25 civils enlevés par le Front de salut national à Wonduruba, Lainya, Mukaya et Kupera dans l'État de l'Équatoria-Central. Ces réunions ont également contribué à désamorcer les tensions et à atténuer la violence dans le Bahr el-Ghazal occidental, ce qui a accru la liberté de circulation et une amélioration des relations entre les civils et les militaires, un rôle plus fort des femmes dans la gouvernance et la mise en place d'un quota de 35 % pour leur participation aux institutions politiques, ainsi que la mise en place d'un forum des partis politiques dans le Bahr el-Ghazal occidental (le premier de ce type dans le pays) qui offre une plateforme pour le règlement pacifique des problèmes politiques dans l'État
- Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)
- 0 Ateliers consultatifs ont été organisés au niveau national avec les autorités gouvernementales en raison des restrictions imposées aux rassemblements publics dans le contexte de la pandémie de COVID-19. À la place, une série de

femmes et les filles ; mener des initiatives visant à réduire le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre ; accroître le nombre d'activités liées aux moyens de subsistance entreprises par des femmes et examiner les valeurs et les normes relatives au genre, dans le cadre de l'application de la stratégie de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre de la MINUSS

Fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la Police nationale sud-soudanaise et à d'autres parties au conflit aux fins de l'exécution de plans d'action concernant la violence sexuelle liée aux conflits, conformément aux engagements officiels qui ont été pris, notamment l'application du plan de mise en œuvre énoncé dans le communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées à des conflits, publié en octobre 2014, ainsi que du communiqué publié unilatéralement, en décembre 2014, par le Président et commandant en chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition

consultations et de dialogues ont été organisés, au niveau infranational, avec des artisanes de la paix afin d'organiser des forums nationaux de dirigeantes sur la participation des femmes ainsi que des réunions de hauts responsables avec des ministres, des membres d'organisations de la société civile, des partis politiques et du milieu universitaire, en coordination avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Une campagne de sensibilisation à la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le comté de Terekeka a eu lieu, en collaboration avec une organisation de la société civile, afin de créer un climat de sûreté pour les femmes et les filles en abordant les dangers de la violence sexuelle et fondée sur le genre et les pratiques culturelles néfastes. La MINUSS a continué à informer les femmes et les jeunes des procédures judiciaires en matière de violence sexuelle afin que les survivantes et survivants de violences sexuelles et fondées sur le genre puissent obtenir réparation

Oui Avec l'appui technique de la MINUSS, plus précisément en ce qui concerne la concrétisation des engagements pris dans le communiqué conjoint d'octobre 2014 et le plan d'action lancé en 2019 pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont élaboré un programme de formation complet qui sera systématiquement utilisé par leurs instructeurs lors de la formation des recrues et des forces déployées dans le pays. Le manuel de formation a été publié en octobre 2020 et testé lors d'un atelier de formation des formateurs organisé pour 25 instructeurs militaires des Forces sud-soudanaises de défense du peuple (dont 1 femme)

L'appui technique au renforcement des capacités de la Police nationale sud-soudanaise en matière de prévention des violences sexuelles liées au conflit et de lutte contre ces violences s'est poursuivi. Au total, environ 200 membres de la Police nationale sud-soudanaise (dont 77 femmes) ont bénéficié de formations notamment au suivi des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre ou liée au conflit et à l'impact de la stigmatisation sur les rescapé(e)s

En ce qui concerne la coopération et la fourniture d'une assistance technique aux parties non signataires de l'accord de paix, la MINUSS a continué d'intervenir auprès du Front de salut

<p>Apport d'un appui à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion ainsi qu'à d'autres parties prenantes en vue d'identifier, de contrôler, d'enregistrer et de libérer les enfants associés aux groupes armés</p>	<p>national. Elle a ainsi facilité une série de 3 sessions de formation à distance sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et la lutte contre cette violence, à l'intention des dirigeants du Front de salut national</p>
<p>Appui aux forces de sécurité gouvernementales et à d'autres parties au conflit aux fins de l'exécution d'activités de protection et de prévention s'inscrivant dans le plan d'action général pour la prévention de violations graves contre les enfants</p>	<p>Oui Un appui logistique et technique a été fourni à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin de permettre au Comité de vérification conjoint de se rendre dans toutes les casernes et zones de casernement pour repérer les enfants associés à ces groupes et vérifier leur âge. Aucune libération officielle n'a eu lieu pendant la période considérée</p>
<p>Organisation d'une conférence nationale sur les enfants touchés par un conflit armé afin de trouver des solutions communes avec un plus grand nombre de parties prenantes pour une meilleure protection des enfants</p>	<p>Oui Une série de séances de sensibilisation et de concertation a été organisée avec toutes les parties concernées par la mise en œuvre du plan d'action global pour la prévention des violations graves commises contre les enfants dans le cadre du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé. Par la suite, 2 ateliers ont été organisés et ont abouti à la formation de 2 comités de haut niveau, à savoir un comité interministériel et un comité technique national, qui constitueront les principales structures de suivi de la mise en œuvre du plan d'action global. En outre, la Mission a prêté son concours à l'organisation de 9 ateliers en vue de la formation de 9 comités techniques au niveau des États pour la mise en œuvre du plan d'action global dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental et de l'Équatoria-Occidental, de Jonglei, des Lacs, de l'Unité, de Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental et du Bahr el-Ghazal septentrional</p>
<p>Organisation d'une campagne nationale de communication visant à promouvoir les objectifs et les activités de la Mission en matière de protection des civils par : a) la production de 130 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux (notamment celles qui font connaître les activités des éléments</p>	<p>Non Les restrictions imposées par le Gouvernement aux rassemblements publics dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont empêché la tenue de la conférence pendant la période considérée</p>
<p>Organisation d'une campagne nationale de communication visant à promouvoir les objectifs et les activités de la Mission en matière de protection des civils par : a) la production de 130 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux (notamment celles qui font connaître les activités des éléments</p>	<p>Oui Une campagne de communication continue, visant à faire connaître les objectifs et activités de la Mission en ce qui concerne la protection des civils a été mise en place, comprenant notamment :</p> <p>261 Produits multimédias, dont 102 bulletins d'information et reportages numériques, 16 reportages audiovisuels, 118 posts sur les médias sociaux et 25 albums photo</p>

en uniforme et favorisent l'instauration d'un climat de sécurité plus propice au retour et à la réinsertion volontaires des déplacés), qui seront diffusés sur les plateformes numériques du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse externes ; b) la conception et l'organisation de 60 manifestations ou activités de consolidation de la paix dans tout le Soudan du Sud ; c) 6 conférences de presse de la MINUSS ; d) la diffusion d'émissions sur les initiatives menées en faveur de la paix, y compris un programme hebdomadaire d'une heure sur Radio Miraya consacré aux artisans de la paix

En outre, des campagnes ont été menées sur les médias sociaux à l'occasion de la Journée des Nations Unies et de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, dont le thème était « La voie vers une paix durable : tirer parti des capacités des jeunes pour la paix et la sécurité ».

Ce nombre a été plus haut que prévu, principalement en raison de l'action globale de la Mission visant à mieux faire connaître les activités de la Mission en matière de protection des civils, de consolidation de la paix et d'atténuation et de résolution des conflits

- 67 Événements visant à faire connaître le mandat de protection des civils de la Mission dans 8 lieux d'affectation hors siège
- 6 Conférences de presse organisées par le Représentant spécial du Secrétaire général à la MINUSS sur la protection des civils et la consolidation de la paix et des questions connexes, notamment la situation humanitaire, la violence intercommunautaire, les droits humains et la reconversion des sites de protection des civils
- 16 Communiqués de presse et de nombreuses interviews avec les médias pour promouvoir la consolidation de la paix
- 46 Bulletins d'information radiophoniques, axés sur les initiatives de paix
- 9 Épisodes d'une émission d'actualité nationale, notamment sur le dialogue intercommunautaire, les mesures de coexistence pacifique et les conférences tenues avant la transhumance
- 3 Programmes hebdomadaires d'une heure consacrés aux artisans de la paix, bien que d'autres épisodes aient dû être repoussés en raison de l'impact de la COVID-19 sur les ressources humaines et de la nécessité de consacrer les programmes à la sensibilisation à la prévention de la pandémie et aux mesures prises pour y faire face

**Réalisation escomptées 1.2 :** Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier des femmes et des enfants

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.2.1 Réduction du nombre des victimes civiles, ainsi que des atteintes et menaces d'atteintes à l'intégrité physique des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones de regroupement de déplacés et de réfugiés

Le nombre total de victimes s'est élevé à 4 225 personnes, dont 1 081 blessés et 3 144 morts. Le nombre élevé de victimes au cours de la période considérée est le résultat de conflits politiques de faible intensité et de violences infranationales ou localisées dans de nombreuses régions du

(2018/19 : 4 253 ; 2019/20 : 4 759 ; 2020/21 : 3 000)

1.2.2 Nombre de mécanismes de protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée à des conflits et la violence fondée sur le genre (2018/19 : 3 ; 2019/20 : 3 ; 2020/21 : 3)

1.2.3 Activités de levé, puis de neutralisation et d'élimination de mines terrestres et engins non explosés susceptibles de constituer une menace pour les civils, dans des zones situées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS ou dans d'autres secteurs (2018/19 : 3 880 ; 2019/20 : 2 824 ; 2020/21 : 1 200)

Soudan du Sud, notamment de violences communautaires et de vols de bétail

Au total, 5 mécanismes étaient en place. Outre le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits, qui existe et fonctionne déjà, l'équipe spéciale de pays chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé et le cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits, un comité ministériel de haut niveau et un comité technique national ont été créés. Ces deux comités ont été constitués respectivement le 12 et le 19 août 2020 pour aider à la mise en œuvre du plan d'action global pour la prévention des violations graves contre les enfants, qui a été signé par le Gouvernement sud-soudanais en février 2020. Ils sont également les principales structures de contrôle de la mise en œuvre du plan

1 411 zones contaminées par des mines terrestres et des engins non explosés ont été déminées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins constituaient une menace pour les civils

Les opérations d'évaluation et de déminage ont permis aux partenaires de faciliter l'établissement de centres humanitaires à Ayod (État de Jonglei), à Pibor (Zone administrative de Pibor), à Leer (État de l'Unité) et à Raga (État du Bahr el-Ghazal occidental). La MINUSS a localisé, neutralisé et détruit des munitions inutilisables et 2 chars de combat à la demande des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans le Bahr el-Ghazal septentrional et l'Unité, respectivement

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Gestion des dispositifs opérationnels d'alerte rapide, d'analyse et d'intervention associant toutes les composantes de la Mission concernées	Oui	La Mission a continué de surveiller les indicateurs de conflits potentiels dans le cadre de réunions hebdomadaires d'alerte rapide et d'autres réunions. Des inventaires des indicateurs d'alerte rapide ont été régulièrement effectués et diffusés. Des réunions d'information hebdomadaires ont été organisées avec la direction de la Mission et les autres composantes concernées. Sur la base des informations d'alerte rapide disponibles, les interventions nécessaires ont été coordonnées et effectuées à l'aide des divers mécanismes de coordination de la Mission sur le terrain et au niveau du quartier général, notamment le comité de coordination opérationnelle dirigé par le chef d'état-major de la MINUSS, et dans le cadre de réunions de coordination du Centre d'opérations conjoint. Les informations recueillies auprès de toutes les

Fourniture d'un appui afin de répertorier les risques et menaces et d'améliorer ainsi les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides et d'appréciation de la situation, l'objectif étant de protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants : exécution de 150 missions conjointes avec des partenaires nationaux et internationaux, le cas échéant, dans les zones touchées par le conflit et dans les sites de réinstallation

Appui aux civils dans les zones sujettes à des heurts ou que regagnent les déplacés de retour, ainsi qu'aux déplacés présents sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres centres d'accueil, afin de régler les

composantes de la Mission à l'aide de ces mécanismes ont été utilisées pour mieux apprécier la situation, prendre des décisions éclairées en matière d'alerte rapide et faciliter la planification tournée vers l'avenir

264 Missions conjointes ont été menées dans les zones touchées par des conflits et dans les sites de réinstallation du pays afin de répertorier les risques, notamment grâce à la collecte de données et d'informations auprès des différentes parties prenantes et populations locales. Des missions ont également été menées dans des zones reculées, y compris dans des zones contrôlées par l'opposition et dans des zones transfrontalières, ce qui a abouti à des initiatives locales de lutte contre les vols de bétail dans les régions de l'Unité, de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Central, de Jongleï, de Ouarrap, des Lacs et dans la Zone administrative de Pibor. Cela a permis d'atténuer les tensions découlant des différends frontaliers dans l'Équatoria-Oriental, dans le Bahr el-Ghazal septentrional, dans le Jongleï et Ouarrap, ce qui a contribué au retour volontaire et en toute sécurité de certaines personnes déplacées dans l'Équatoria-Occidental, amélioré les relations entre civils et militaires et facilité l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'Équatoria-Central, amélioré la surveillance des incidents liés aux mouvements de bétail et à la destruction des terres agricoles dans l'État de Ouarrap, et facilité le retour pacifique des personnes déplacées. Dans le cadre de ces efforts, la MINUSS a établi des contacts avec les principaux responsables des réseaux locaux, notamment les femmes, les coordonnateurs du processus de paix, les chefs spirituels et les jeunes, dont certains ont été formés à fournir en temps réel des informations d'alerte rapide permettant des interventions sans délais

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

20 Ateliers ont été organisés dans différents États dans l'objectif de régler les conflits intercommunautaires et de protéger les civils dans les zones sujettes à des conflits ou les zones de rapatriement. Dans les États de l'Équatoria-

différents intercommunautaires : tenue de 10 ateliers et forums de dialogue mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix

Oriental, de l'Équatoria-Occidental et de l'Équatoria-Central, de Jongleï, de l'Unité, du Haut-Nil, de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental, des ateliers organisés pour faciliter la coexistence pacifique entre les personnes déplacées dans les sites de protection des civils ont abouti à la mise en place de mécanismes non violents de règlement des conflits et à l'amélioration des relations entre les personnes déplacées. Par exemple, les espaces de concertation à Guit, Nhialdiu et Mankien, dans l'État de l'Unité, ont aidé les communautés à conclure un accord prévoyant des plans d'action pour résoudre les conflits intercommunautaires alimentés par une culture de la vengeance. Les jeunes de ces communautés ont pris en charge les discussions sur les possibilités de renforcer le rôle des jeunes dans la gestion des conflits et l'inclusion des jeunes des campements pastoraux dans les processus de paix

La Mission a participé à la tournée de paix et de réconciliation du Gouverneur du Bahr el-Ghazal occidental auprès des populations locales, fournissant un appui technique qui a contribué à l'intégration des questions de protection des civils, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes déplacées, dans le programme du Gouverneur. Elle a organisé des ateliers en collaboration avec des chefs religieux, des femmes, des jeunes et des chefs représentant les communautés des régions de Moundri et de Maridi qui ont été touchées par les activités armées du Gouvernement et des forces d'opposition, ainsi que par les mouvements du Front de salut national, ce qui a abouti à la création d'un mécanisme local chargé des questions de libre circulation et de sécurité liées aux civils et aux militaires. Grâce à une formation à la direction et au plaidoyer pour les représentantes des 8 comtés de l'État des Lacs, les femmes ont acquis des compétences en matière de direction, de gestion des conflits, de médiation et de sensibilisation leur permettant d'agir en tant que médiatrices dans la résolution des conflits intercommunautaires et de tendre vers une représentation de 35 % au sein du Gouvernement de l'État. En outre, après la reconversion des sites de protection des civils en camps de déplacés, la MINUSS a prêté son concours à des initiatives communautaires visant à promouvoir la coexistence pacifique entre la population d'accueil et les déplacés dans le cadre de l'initiative de paix intercommunautaire du poste de contrôle de la route de Yeï et a

<p>4 320 jours-personne de patrouilles d'unités pour protéger les civils vivant dans les zones concernées en prévenant toute forme de violence, avec pour objectif d'instaurer des conditions propices au retour et à la réinstallation volontaires et sûrs des personnes déplacées et des réfugiés, en effectuant des patrouilles mobiles en étoile (15 compagnies enregistrant 24 jours de patrouille mobile par mois pendant 12 mois)</p>	<p>7 827 Jours-personne de patrouilles d'unités effectués afin de contribuer à la protection des civils</p> <p>Le nombre de patrouilles plus élevé que prévu s'explique par l'évolution des conditions de sécurité, qui a nécessité de renforcer la protection</p>
<p>360 jours de patrouilles aériennes de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ayant pour objet de protéger les civils, dans toute la zone de la mission (30 jours de patrouille aérienne par mois pendant 12 mois)</p>	<p>597 Jours de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité effectuées</p> <p>Le nombre de jours de patrouille aérienne plus élevé que prévu s'explique par l'évolution des conditions de sécurité dans la zone de la Mission, qui a nécessité davantage de missions de reconnaissance aérienne afin de mieux comprendre la situation, et une protection renforcée, ainsi que par la réception d'un plus grand nombre de garanties en matière de sécurité aérienne</p>
<p>1 440 jours-personne de patrouilles d'unités menés par des observateurs militaires opérant en équipes intégrées (10 jours-personne de patrouille pour chacun des 10 bureaux locaux et chacune des 2 bases d'opérations pendant 12 mois) dans le but de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'engager le dialogue avec la population locale, les autorités locales et les services en uniforme, et de recueillir des informations qui puissent être mises à profit pour les systèmes d'alerte rapide utilisés lors des interventions menées pour protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment les violences sexuelles liées à des conflits</p>	<p>3 434 Jours-personne de patrouille menés par des observateurs militaires opérant en équipes intégrées</p> <p>Le nombre réel de jours-personne de patrouille effectués par les observateurs militaires a été plus élevé que prévu en raison de l'évolution des conditions de sécurité, qui a obligé les équipes d'observateurs militaires à effectuer davantage de patrouilles pour recueillir des informations pour l'alerte rapide</p>
<p>Mise en place d'un périmètre de sécurité dans 5 sites de protection des civils de la MINUSS et d'autres zones de protection, y compris patrouille quotidienne des zones exemptes d'armes autour de ces sites</p>	<p>Oui Dans et autour des sites de protection des civils, la force n'a été employée que dans 1 seul site à Malakal</p> <p>Tous les autres sites de protection des civils ont été transformés en camps de déplacés au cours de la période considérée, et les prestataires nationaux de services de sécurité ont désormais la charge du périmètre de sécurité</p>

120 jours-personne de patrouilles effectués par l'unité fluviale pour améliorer la protection des civils le long du Nil-Blanc en assurant la protection et le transport des patrouilles intégrées de la MINUSS ; et en menant des opérations de recherche et de sauvetage, d'évacuation sanitaire et d'assistance (10 patrouilles par mois pendant 12 mois)

Mise en œuvre de 15 projets à impact rapide visant à atténuer les problèmes de protection dans les zones à forte prévalence de violence intercommunautaire et les zones de déplacement, y compris dans les sites de protection des civils de la MINUSS, en apportant un appui à la réhabilitation et à la reconstruction des institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit afin de favoriser la coexistence pacifique et de renforcer la responsabilité

En coordination avec les organismes humanitaires, fourniture d'avis et d'un appui sur le plan technique pour atténuer les problèmes de protection par l'évaluation des besoins de protection et la facilitation du dialogue avec les populations et les autorités fédérales pour l'élaboration de plans d'action visant à réduire la violence au niveau communautaire et à renforcer la cohésion sociale

120 Jours-personne de patrouilles ont été effectués par l'unité fluviale pour améliorer la protection des civils le long du Nil-Blanc en assurant leur protection et leur transport

17 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre, notamment :

a) 3 prisons construites à Moundri, dans le comté de Moundri-Ouest, dans l'Équatoria-Occidentale, à Wanyjok, dans le comté d'Aweil-Est, dans le Bahr el-Ghazal septentrional, et dans la ville de Ouarrap (État de Ouarrap), et construction d'une section réservée aux femmes à Wau, dans le Bahr el-Ghazal occidental, y compris une amélioration du périmètre de la prison, afin de faciliter la chaîne judiciaire et de garantir que les conditions de vie des détenus soient conformes aux normes internationales en matière de droits humains

b) 2 tribunaux construits dans la ville de Ouarrap (État de Ouarrap), et à Nyamlell (comté d'Aweil-Ouest, Bahr el-Ghazal septentrional), afin d'améliorer l'accès de la population à la justice

c) 11 postes de police construits au poste de contrôle de Yei, à Djebel, dans le quartier de Kator à Djouba, et dans les États des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional, de Ouarrap, de l'Unité, de l'Équatoria-Occidentale et du Bahr el-Ghazal occidental, afin de favoriser l'accès à l'état de droit et à un environnement protecteur pour les populations touchées par des conflits intercommunautaires ou des vols de bétail

Oui Plusieurs activités ont été menées à divers endroits afin de faciliter l'exécution des plans d'action visant à apaiser les inquiétudes en matière de protection

Dans le cadre de la planification de la conversion des sites de protection des civils en sites ordinaires pour les déplacés internes, la MINUSS a facilité des échanges avec les agences humanitaires, les populations de déplacés dans le pays, les populations d'accueil et les autorités de l'État, ce qui a abouti à la reconversion et au transfert des responsabilités en matière de sécurité et d'administration des camps de Djouba, Bor, Bentiu et Wau, respectivement à la Police nationale sud-

soudanaise et à la Commission sud-soudanaise de secours et de relèvement, le dispositif de la Mission à l'intérieur et autour des sites étant adapté en conséquence. À Malakal, la MINUSS a décidé d'attendre que les conditions de sécurité et le climat politique offrent une atmosphère propice à la reconversion du site

Des patrouilles ont été menées à travers le pays, dans 87 endroits où le harcèlement, la violence fondée sur le genre et l'occupation d'habitations par les forces armées faisaient partie des principaux problèmes de protection auxquels les rapatriés étaient confrontés. Dans les sites de déplacés internes situés près des bases des Nations Unies à Djouba, Bor, Bentiu et Wau, ainsi que dans le site de protection des civils de Malakal, la MINUSS a mobilisé les dirigeants communautaires afin d'identifier les zones de criminalité élevée et a facilité la tenue régulière de réunions de coordination de la sécurité sur les sites afin d'atténuer et de résoudre les risques de protection et les crimes. Dans les États de l'Unité, du Bahr el-Ghazal occidental et du Haut-Nil, la MINUSS, en collaboration avec les acteurs humanitaires, a organisé 6 ateliers pour renforcer la capacité de 284 représentants de personnes déplacées et de responsables locaux (parmi lesquels 99 femmes), y compris la Commission de secours et de relèvement du Soudan du Sud et la Police nationale sud-soudanaise, à créer un environnement protecteur dans les sites de personnes déplacées de Djouba, Bentiu et Naivasha et à Tonj-Sud. En outre, la MINUSS a participé à instaurer un climat de confiance afin de renforcer la coexistence pacifique entre les communautés à Malakal et a prêté son concours à des efforts de sensibilisation visant à améliorer la lutte des autorités locales contre les violences sexuelles et fondées sur le genre dans le camp de Kourkal dans l'État de l'Unité

La MINUSS a organisé 3 ateliers dans les sites de protection des civils réaffectés afin de discuter avec les personnes déplacées de stratégies locales visant à préserver le caractère civil des sites. 251 personnes (dont 89 femmes) ont été sensibilisées aux règles et règlements qui sont appliqués dans les sites de protection des civils et ont accepté d'entamer un dialogue au niveau local en vue de réduire la criminalité et de lutter contre la détention illégale d'armes

En coordination avec les acteurs humanitaires intervenant dans des sites de protection des civils, organisation de 10 sessions de consultation dans les sites de protection des civils de la MINUSS avec les parties prenantes gouvernementales, les acteurs humanitaires et les personnes déplacées, y compris les femmes et les enfants, afin d'examiner les stratégies de suppression progressive de ces sites

88 Consultations, sous forme notamment de réunions et d'ateliers, ont été menées auprès des acteurs humanitaires, des gouvernements des États et des populations de personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS afin de renforcer la confiance des communautés et de mieux leur faire comprendre les plans de la MINUSS visant à transformer les sites de protection des civils en sites ordinaires pour les personnes déplacées

À Bor, Wau, Djouba et Bentiu, la MINUSS a facilité l'élaboration de plans de transition conjoints avec les acteurs humanitaires, définissant les mesures et l'appui nécessaires pour assurer la reconversion et la transition sans heurts des sites de protection des civils en sites ordinaires pour personnes déplacées

13 ateliers ont été organisés à Djouba, Bor, Wau et Malakal pour rencontrer des représentants des communautés de personnes déplacées et des responsables locaux, ainsi que la Commission de secours et de relèvement du Soudan du Sud et la Police nationale sud-soudanaise, afin d'aborder la question de la reconversion des sites de protection des civils en sites ordinaires pour les personnes déplacées. 574 participants (dont 217 femmes) ont été formés en vue de la reconversion et de leurs responsabilités respectives après la remise des sites. Par la suite, les participants ont élaboré des plans d'action détaillant les étapes clés pour une transition efficace des sites

Le nombre de consultations plus élevé que prévu s'explique principalement par le fait que la conversion des sites de transition de Bentiu, Bor, Djouba et Wau a nécessité de multiples consultations, principalement en raison des préoccupations des populations quant au processus. Des consultations supplémentaires ont été menées après que les sites susmentionnés ont été reconvertis afin d'aider les autorités à administrer ces sites et à préserver la sûreté et la sécurité à l'intérieur et autour des sites avec le soutien des personnes déplacées et des populations d'accueil

Activités de levé menées dans 1 200 zones dans lesquelles il est avéré ou présumé que se trouvent des engins explosifs et des mines, et enlèvement ou destruction de 20 000 pièces présentant un risque d'explosion, dans le but de protéger les sites de la Mission réservés à la protection des civils et les zones où ces pièces constituent une menace pour les civils

1 411 Zones présumées contaminées ou connues comme telles ont été repérées et déminées

37 266 Pièces présentant un risque d'explosion, dont 137 mines terrestres, 1 302 bombes à sous-munitions et 35 827 munitions d'artillerie non explosées, dégradées ou abandonnées, ont été enlevées ou détruites dans le cadre de diverses activités (neutralisation des explosifs et

		munitions, dépollution de zones et déminage, relevés techniques et non techniques). De plus, 453 813 cartouches d'armes légères ont été détruites
		Le nombre de pièces présentant un risque d'explosion qui ont été enlevées ou détruites a été plus élevé que prévu car les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission ont demandé que leurs munitions inutilisables soient détruites
Sensibilisation d'urgence de 200 000 civils au danger que présentent les mines en vue de renforcer la sécurité de la population locale pour qu'elle soit mieux à même de détecter, d'atténuer et de signaler des risques associés aux engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, et organisation de campagnes d'information sur le modèle de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines	246 955	Personnes (50 908 garçons, 44 826 filles, 33 604 hommes et 34 607 femmes) ont été sensibilisées au danger que présentaient les engins explosifs, et ce afin de renforcer la sécurité de la population locale et de faire changer les comportements. Des messages de sécurité ont également été diffusés à 83 010 bénéficiaires supplémentaires par l'intermédiaire de la station de radio de la MINUSS et des médias nationaux et internationaux. La Mission a également publié des messages de sécurité sur ses plateformes numériques et les a diffusés à des partenaires médiatiques externes
	4	Activités de sensibilisation ont été menées, notamment la Journée mondiale de l'aide humanitaire en août 2020 et la Journée des Nations Unies en octobre 2020, et la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, en avril 2021. La MINUSS a également organisé une visite des sites dépollués pour les médias en décembre 2020
1 460 jours-équipes de cynodétection d'explosifs (jusqu'à 4 équipes déployées quotidiennement dans 3 sites principaux), pour effectuer, au niveau des points d'entrée des principaux sites de la MINUSS, notamment les sites de protection des civils, des contrôles et fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs	1 275	Jours-équipe de cynodétection d'explosifs : des contrôles et des fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs ont été effectués au niveau des points d'entrée des principaux sites de la MINUSS  Le nombre de jours moins élevé que prévu est principalement dû à l'arrêt des opérations pendant plusieurs jours au cours de la période, à cause de la pandémie de COVID-19
262 800 jours-personne de patrouilles d'unités de police constituées (10 personnes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 6 unités de police constituées, pendant 365 jours) afin de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité tenant compte des disparités entre les sexes et de répondre aux problèmes d'ordre public à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS et des zones exemptes d'armes	226 250	Jours-personne de patrouilles d'unités de police constituées des Nations Unies afin d'assurer l'ordre public et la sécurité dans les sites de protection des civils et les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Leurs activités ont consisté à prévenir les problèmes de sécurité et à intervenir, à prêter leur soutien aux policiers hors unités constituées en participant à une série de patrouilles et d'autres opérations et à s'assurer que des équipes d'intervention rapide d'unités de police formées extrêmement bien

- préparées étaient disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin de permettre des interventions rapides et préventives pour faire face aux menaces à court terme
- 82 125 jours-personne de patrouilles de policiers hors unités constituées des Nations Unies sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones où l'on enregistre une forte concentration de déplacés (15 policiers hors unités constituées par service à raison de 3 services par jour dans 5 sites ou zones de concentration pendant 365 jours), y compris conjointement avec d'autres composantes de la Mission, afin de maintenir une présence policière et une interaction avec les populations locales, l'objectif étant d'assurer le suivi des menaces liées à la sécurité et des violations des droits de la personne et la communication d'informations à ce sujet
- 50 237 Jours-personne de patrouilles de policiers hors unités constituées des Nations Unies dans le cadre de patrouilles et autres opérations complémentaires, de colocalisations avec la Police nationale sud-soudanaise et d'activités de police de proximité à l'intérieur et autour des camps de déplacés, dans les zones particulièrement risquées du point de vue de la criminalité et de la violence sexuelle et fondée sur le genre et dans les zones de retour. Ces activités avaient pour objectif de renforcer la présence de la police des Nations Unies, d'entretenir la confiance avec les communautés et la Police nationale sud-soudanaise, de mieux appréhender la situation, de veiller au respect des droits humains et de favoriser un climat de sécurité et de protection
- Le nombre moins élevé que prévu de jours d'opérations sur les sites de protection des civils s'explique principalement par la reconversion des sites de protection des civils et par le transfert à la Police nationale sud-soudanaise des principales responsabilités en matière de sûreté et de sécurité des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des acteurs et biens des Nations Unies et des acteurs humanitaires
- 22 995 jours-agent(e) pénitentiaire (7 agents par service à raison de 3 services par jour dans 3 centres de détention pendant 365 jours), l'objectif étant de fournir des services administratifs d'ordre opérationnel et liés à la sécurité dans les centres de détention de la Mission adjacents aux sites de protection des civils de Djouba, Malakal et Bentiu
- 18 138 Jours-agent(e) pénitentiaire. Le nombre de jours opérationnels inférieur aux prévisions s'explique par la fermeture des centres de détention de la MINUSS dans les sites de protection des civils de Djouba et de Bentiu, en raison de leur reconversion en tant que camps de personnes déplacées
- Activités de sensibilisation et d'appui menées auprès des autorités judiciaires nationales pour que celles-ci se saisissent des dossiers mettant en cause des déplacés soupçonnés d'avoir commis des atteintes graves à la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS, et pour que ces dossiers soient examinés, fassent l'objet d'enquêtes et donnent lieu à des poursuites, dans le respect des normes garantissant un procès équitable
- Oui Au total, 30 affaires ont été transmises aux autorités nationales pour enquête, qui ont accepté d'engager des poursuites pour 16 d'entre elles. 9 personnes accusées d'avoir commis des actes graves dans les sites de protection des civils de la MINUSS ont été jugées par des tribunaux mobiles à Bentiu et Malakal, avec l'appui de la MINUSS et du PNUD
- En coopération avec les partenaires concernés sur les sites de protection des civils de la MINUSS, organisation de séances de formation à l'intention de 1 000 membres et chefs de groupes de
- 913 Membres du groupe de surveillance local, y compris des représentantes et représentants des femmes et de la jeunesse, ont participé à des cours intensifs sur la gestion des conflits, la

surveillance locaux, dont des femmes, à Djouba, Bor, Bentiu, Malakal et Wau, aux fins suivantes : contribuer à la prévention de la criminalité et à l'amélioration de la sécurité locale et des relations intercommunautaires, et apporter un appui aux mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends

réconciliation, la cohésion sociale et la promotion du rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix. La police des Nations Unies a entretenu des relations avec les dirigeants communautaires pour les informer des interventions de la Mission face à des problèmes de sécurité et pour promouvoir la participation active de la population à la réduction des menaces criminelles

Le nombre moins élevé que prévu de membres communautaires formés s'explique par les restrictions résultant de la pandémie de COVID-19 et de la reconversion des sites de protection des civils

Élaboration d'un programme applicable à l'échelle de la Mission qui vise à réduire la violence de proximité, notamment sexuelle et fondée sur le genre, perpétrée contre des femmes et des enfants ; ce programme comprend la sensibilisation, l'information, la promotion du principe de responsabilité et d'espaces de dialogue, le renforcement des infrastructures et des capacités de paix, ainsi que l'appui aux activités de subsistance et aux initiatives professionnelles, grâce à la collaboration et aux partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies

Oui Un projet de réduction de la violence de proximité dans la Zone administrative de Pibor a été élaboré par la MINUSS, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la Santé, Nonviolent Peaceforce et Vétérinaires sans frontières Allemagne. Le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience du Soudan du Sud a fourni les ressources nécessaires à ce projet et à trois autres projets connexes dans la Zone administrative de Pibor, menés par le PNUD, l'OIM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

---

**Réalisation escomptée 1.3** : Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.3.1 Pas d'augmentation du nombre des déplacés et réfugiés (2018/19 : 4,2 millions ; 2019/20 : 3,9 millions ; 2020/21 : 4,2 millions)

En juin 2021, le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés était de 3,8 millions, dont 1,6 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 2,2 millions de Sud-Soudanais vivant comme réfugiés dans les pays voisins

1.3.2 Estimation du nombre de rapatriés au Soudan du Sud, selon la Commission nationale de secours et de relèvement et d'autres entités des Nations Unies (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 500 000)

Selon la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM, un total de 1 743 320 personnes sont retournées dans leur région d'origine depuis 2016, dont environ 280 778 rapatriés au cours de la période considérée. Le nombre de rapatriés plus faible que prévu s'explique principalement par la fermeture des points de passage de la frontière à cause de la pandémie de COVID-19, ainsi que par l'insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles au Soudan du Sud qui ont empêché des retours durables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays

1.3.3 Atténuation de la menace posée par les mines terrestres et les engins non explosés grâce aux levés et aux opérations de déminage auxquels

La MINUSS a déminé 7,6 millions de m<sup>2</sup> de terres qui ont été restituées aux communautés, ce qui a permis à la population locale et au personnel humanitaire de se déplacer

il est procédé pour instaurer des conditions de sécurité plus propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés et des réfugiés (2018/19 : 17,9 millions de m<sup>2</sup> remis à disposition ; 2019/20 : 8 millions de m<sup>2</sup> ; 2020/21 : 7 millions de m<sup>2</sup>)

1.3.4 Nombre de mécanismes d'appui au règlement pacifique des litiges concernant le logement, la terre et la propriété afin d'encourager les retours volontaires et sûrs (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 0 ; 2020/21 : 1)

en toute sécurité et favorisé la reprise des activités de développement et l'acheminement de l'aide humanitaire

La MINUSS a appuyé le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées dans l'Équatoria-Oriental (Pageri) et, à la demande du HCR, dans le Haut-Nil (Adong, Baliet et Riangnom) vers des points d'escale pour 6 000 personnes de retour

Aucun mécanisme n'a été mis en place pour favoriser le règlement pacifique des litiges concernant le logement, les terres et la propriété, en raison des retards pris dans la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire. La politique foncière, qui vise à régir les mécanismes de résolution pacifique des litiges en matière de logement, de terres et de propriété, n'a pas été adoptée

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
<p>Organisation et exécution de 25 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit dans les zones de retour envisagées et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits, la sensibilisation et le renforcement de la confiance avec les populations présentes dans les zones de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et personnes de retour, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition</p>	151	<p>Missions conjointes ont été organisées pour évaluer et régler les conflits entre les communautés d'accueil et les personnes de retour et les déplacés dans l'Unité, le Haut-Nil, le Jonglei, le Bahr el-Ghazal occidental, l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Occidental. Par exemple, à Mayom, dans l'État de l'Unité, des contacts réguliers avec les jeunes leur ont permis d'agir contre la culture de la violence dans la région. Les missions sur le terrain dans le sud de l'Équatoria-Central ont contribué à améliorer les relations entre civils et militaires, en plus de fournir une aide humanitaire aux civils. Des missions intégrées sur le terrain à Sopo, Timsaha, Boro Medina, Doulou et Raga ont contribué au retour sûr et volontaire des personnes déplacées vers les sites de retour dans le Bahr el-Ghazal occidental</p> <p>Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)</p>
	17	<p>Ateliers portant sur la gestion des conflits entre les communautés d'accueil et les déplacés ont été organisés en vue de favoriser les retours. Une série de dialogues interethniques a été mise sur pied dans les sites de protection des civils à l'intention des personnes déplacées et des tables rondes ont réuni communautés d'accueil et</p>

personnes déplacées dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental, l'Équatoria-Occidental, Ouarrap et le Haut-Nil, l'objectif étant d'instaurer une confiance réciproque. Entre autres effets, ces initiatives ont renforcé la confiance au sein de la population du Haut-Nil, ce qui a permis aux civils de circuler librement. Dans l'État de Ouarrap, la Mission a prêté son concours à un espace de dialogue où le Gouverneur de l'État, les chefs et les dirigeants communautaires de Tonj-Est, Tonj-Nord et Tonj-Sud ont discuté des moyens de remédier à l'aggravation des conflits intercommunautaires et des mesures ont été adoptées pour améliorer la situation dans les comtés. Les ateliers ont également contribué à la consolidation de la stabilité et au retour d'un nombre important de personnes déplacées et de réfugiés dans l'État de Ouarrap

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, appui aux autorités nationales compétentes en vue de l'établissement de partenariats visant à la mise au point de plans de retour et de relèvement privilégiant la remise en état et le rétablissement des services de base, et donnant aux populations déplacées et aux jeunes vulnérables vivant dans les zones de retour un meilleur accès aux moyens de subsistance

Oui La MINUSS a collaboré étroitement avec les ministères de la santé des États, les acteurs humanitaires et la société civile afin de renforcer les capacités d'atténuation et de prévention de la COVID-19 dans tout le pays. Ainsi, dans le Haut-Nil, la MINUSS a distribué 1 000 masques en tissu réutilisables, 150 affiches, des désinfectants pour les mains et des brochures d'information sur la COVID-19 en anglais, en arabe et en dinka, et a distribué du savon aux communautés de Lul et de Tonga. La MINUSS a distribué 250 radios à énergie solaire à des ménages vulnérables et à des dirigeants communautaires dans le comté de Yambio dans l'Équatoria-Occidental, et 30 autres radios à énergie solaire à des groupes communautaires à Chorokol et Chahari dans l'Équatoria-Oriental, afin d'améliorer leur accès aux informations sur la COVID-19 et de faciliter l'apprentissage à distance pour les enfants. Dans le Jongleï, la MINUSS a fait don de matériel de soins intensifs pour le traitement de la COVID-19 au Jongleï Hospital et a facilité la livraison de matériel de protection à Kapoeta dans l'Équatoria-Oriental

La MINUSS a également participé à la coordination humanitaire au niveau des États

dans tout le pays afin de créer un environnement protecteur pour les retours. Dans l'Équatoria-Occidental, la MINUSS a facilité une réunion entre le Gouverneur et les acteurs humanitaires pour discuter de la planification intégrée et de la mise en œuvre des mesures de retour et de réintégration

La MINUSS a assuré des services de secrétariat et fourni des conseils techniques au Partenariat pour le relèvement et la résilience dans l'Équatoria-Oriental, l'Équatoria-Occidental, le Bahr el-Ghazal septentrional et le Bahr el-Ghazal occidental afin de promouvoir des activités de relèvement rapide et de renforcement de la résilience pour favoriser le retour et la réintégration des personnes déplacées. De plus, elle a facilité des réunions au cours desquelles les principaux problèmes auxquels se heurtaient les partenaires humanitaires, notamment les enlèvements, les vols de bétail et les cas de violence fondée sur le genre, ont été portés à l'attention de hauts fonctionnaires des États concernés dans le but de trouver des solutions

La MINUSS a organisé une formation professionnelle en vue d'améliorer l'accès effectif aux moyens de subsistance pour 307 femmes et jeunes (188 femmes, 119 hommes) à risque dans les endroits suivants : Kuacjok (Ouarrap) ; Wau (Bahr el-Ghazal occidental) ; Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional) ; Rimenze, Makpandu et Bazumburu (Équatoria-Occidental) ; Rumbek (Lacs)

Dans l'Unité, 90 membres du personnel (dont 10 femmes) de la Commission de secours et de relèvement sud-soudanaise ont participé à 2 ateliers visant à clarifier le rôle joué par les autorités locales dans l'appui aux retours et créer un environnement propice au retour des personnes déplacées. Ces ateliers ont renforcé la confiance ainsi que la détermination des autorités locales à instaurer un climat de sécurité qui favorise les retours

De plus, afin de renforcer la capacité des associations communautaires nationales à mettre en œuvre des projets à effet rapide, la MINUSS a organisé, dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental, le Bahr el-Ghazal septentrional et Ouarrap, 6 ateliers lors desquels 203 représentants d'organisations non gouvernementales nationales (50 femmes et

Aide à l'organisation de 30 réunions consultatives entre les autorités locales, les communautés d'accueil et les populations de retour afin de faire face aux problèmes qui surviennent au moment du retour et de la réinsertion ; mise en place, par exemple, de visites de reconnaissance, de réunions-débats et de discussions de groupe

En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et d'autres partenaires concernés, appui au retour et à la réintégration volontaires en toute sécurité des personnes déplacées

153 hommes) ont été initiés aux protocoles de mise en œuvre et de gestion de ces projets

102 Consultations ont été organisées, par l'intermédiaire de réunions et d'évaluations, avec les autorités locales et les membres et dirigeants des communautés à travers le pays afin de prendre connaissance des défis qui empêchent un retour et une réintégration durables. Ces consultations ont permis de sensibiliser davantage les parties prenantes et d'organiser de nouvelles patrouilles et le déploiement temporaire des forces de la MINUSS dans les zones de tension d'endroits désignés comme prioritaires. Le nombre de consultations plus élevé que prévu est dû principalement à la nette augmentation du retour spontané des réfugiés au Soudan du Sud et du retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays

La MINUSS a animé des réunions sur le site de Bentiu avec des personnes déplacées pour les informer des services disponibles et des problèmes de protection dans les zones de retour, après 4 visites de reconnaissance à Rubkona, Koch et Mankien dans l'État de l'Unité. Cependant, les restrictions de mouvement et les protocoles liés à la COVID-19 ont conduit à l'annulation de ces visites dans le Haut-Nil, le Jongleï, l'Équatoria-Central et le Bahr el-Ghazal occidental

Oui La MINUSS a participé aux réunions des groupes de travail mis en place à Bentiu, Djouba et Malakal à l'appui des retours. Ainsi, 345 personnes déplacées du site de Djouba ont pu regagner Bentiu grâce aux moyens aériens de la MINUSS, et 5 471 personnes déplacées, dont 2 969 femmes et filles, de Melout sont retournées à Baliet, Adong et Rianganom dans le comté de Baliet dans le Haut-Nil grâce aux efforts coordonnés des acteurs humanitaires, des représentants du Gouvernement et de la MINUSS

Au niveau national, la MINUSS a aidé le HCR, le Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes et la Commission de secours et de relèvement sud-soudanaise à rédiger le mandat d'un groupe de travail national. Dans l'Équatoria-Central, la MINUSS a facilité une enquête, menée par le Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes et la Commission de secours et de relèvement sud-soudanaise, sur les perceptions

des personnes déplacées quant aux solutions durables, ce qui a contribué aux initiatives de paix développées par l'IGAD en vue de combler les lacunes créées par les déplacements et les crises de réfugiés

La MINUSS, en collaboration avec le HCR, a prêté son concours à la création et la mise en route d'un groupe de travail au niveau de l'État du Bahr el-Ghazal occidental, et a facilité un autre groupe de travail au niveau de l'État de l'Unité pour cartographier les lieux de retour et identifier les lacunes en matière de services à Nyal, afin de permettre le partage d'informations avec les civils qui avaient l'intention de rentrer

Dans l'Équatoria-Occidental, la MINUSS a plaidé auprès des dirigeants de l'APLS dans l'opposition à Kedibo pour que les soldats libèrent les maisons des civils, ce qui a permis le retour d'environ 5 666 personnes

Exécution de 25 projets à effet rapide visant à améliorer les infrastructures essentielles dans les zones de retour en vue de faciliter le retour et la réintégration de plein gré et en toute sécurité des déplacés et des populations vulnérables, et à accroître la résilience des communautés afin d'éviter d'autres déplacements

- 24 Projets à impact rapide ont été mis en œuvre pour améliorer les infrastructures de base, renforcer un climat de protection et faciliter l'accès aux services et à la justice dans les zones de retour, en ciblant en particulier les questions liées aux installations de santé, d'eau, d'éducation et d'état de droit, comme suit :
- a) 2 écoles primaires rénovées à Shumadi, dans le comté de Renk, dans le Haut-Nil, et à Rubkona, dans le comté de l'Unité, et 3 salles de classe construites à la Cornerstone Leadership Academy, à Ibalang, dans l'Équatoria-Oriental, et à Jongjak, dans le comté de Rumbek East, dans les Lacs
  - b) 1 hôpital rénové dans le quartier de Buluk à Djouba dans l'Équatoria-Central ; installation de l'électricité solaire dans 1 centre de soins de santé primaires à Panyagor dans le Jongleï ; 4 centres de soins de santé primaires construits à Labalwa dans le comté de Torit dans l'Équatoria-Oriental, à Makue Alel dans le Bahr el-Ghazal septentrional, à Mangbangau dans le comté d'Ezo dans l'Équatoria-Occidental, et à Mboro dans le Bahr el-Ghazal occidental ; 1 centre d'isolement pour la COVID-19 construit à Nimule, dans l'Équatoria-Oriental
  - c) 1 clinique vétérinaire construite à Melout, dans le Haut-Nil
  - d) 3 trous de sondage installés à Awoul, Kirik et Rualbet dans le comté de Tonj-Nord dans l'État de Ouarrap, et 1 système d'approvisionnement

	<p>en eau construit à Bhargel dans le comté de Wulu dans les Lacs</p> <p>e) Périmètre de 1 centre de la jeunesse rénové à Wau, dans le Bahr el-Ghazal occidental, construction de 2 centres pour femmes à Yei, dans l'Équatoria-Central, et à Kodok, dans le comté de Fachoda, dans le Haut-Nil, rénovation de 1 salle de la paix à Akobo, dans le Jongleï, et construction de 1 autre à Yambio, dans l'Équatoria-Occidental, et modernisation de 1 terrain de sport à Yei, dans l'Équatoria-Central</p> <p>f) 1 centre d'accueil construit à Kapoeta, dans l'Équatoria-Oriental</p> <p>g) 1 pont construit à Mbulaba dans le comté de Maridi dans l'Équatoria-Occidental</p> <p>h) 1 bureau d'administration du camp construit sur le site de protection des civils de Bentiu dans l'Unité</p>
<p>Activités de levé et de déminage menées sur 7 millions de m<sup>2</sup> afin de permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller de plein gré et en toute sécurité</p>	<p>Oui 7,6 millions de m<sup>2</sup> ont fait l'objet d'activités de levé et de déminage et ont été restitués aux populations locales pour qu'elles puissent y circuler librement et s'y réinstaller de plein gré et en toute sécurité, dont 111 zones agricoles, 68 sources d'eau naturelles pour l'irrigation, 10 cliniques, 3 écoles et 38 marchés, le but étant de favoriser la reprise des activités de subsistance</p>
<p>Fourniture d'un appui, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, à la mise en œuvre du projet de renforcement de la confiance mené par la Police nationale sud-soudanaise dans tous les bureaux locaux : tenue de 20 séminaires et ateliers de sensibilisation ayant trait à la police de proximité, aux droits de la personne, à l'instauration de la confiance et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés, à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables communautaires, des organisations de la société civile et de représentantes des femmes</p>	<p>92 Ateliers, séminaires, programmes de sensibilisation et de dialogue de proximité appuyés par la police des Nations Unies afin que les services de police soient équitables et que ses membres soient responsables devant la communauté, que les relations entre la communauté et la police s'améliorent et que les personnes déplacées et les communautés qui se sentent éloignées reprennent confiance</p> <p>Les programmes de sécurité de proximité et de prévention de la criminalité ont été renforcés par la création de 177 comités de relations entre la police et les communautés</p> <p>Le nombre d'initiatives plus élevé que prévu s'explique principalement par le processus de reconversion des sites de protection des civils, qui a nécessité un dialogue plus fort pour favoriser l'acceptation par les communautés de personnes déplacées à l'intérieur du pays et leur collaboration avec la Police nationale sud-soudanaise et assurer une transition sans heurt des responsabilités en matière de maintien de l'ordre dans les sites concernés</p>

Fourniture d'un appui, notamment sous la forme d'une assistance et d'avis sur le plan technique, aux organes chargés de faire respecter la loi : formation dispensée à 3 000 membres de la Police nationale sud-soudanaise destinés à être déployés dans des commissariats de police sur l'ensemble du territoire sud-soudanais, l'objectif étant de les doter de compétences de base en matière de maintien de l'ordre et de les familiariser avec les normes élémentaires internationalement acceptées applicables dans ce domaine, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et tenue, dans tous les bureaux locaux, d'ateliers de sensibilisation d'une semaine à l'intention de la Police nationale et du personnel des autres organes chargés de faire respecter la loi pour perfectionner leur connaissance des droits de la personne et du droit international humanitaire, s'agissant en particulier de la gestion des cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées à des conflits (30 ateliers)

Fourniture d'une assistance technique et de coordination aux autorités nationales afin de faire connaître les réformes visant à protéger les droits au logement, à la terre et à la propriété et renforcer les cadres juridiques permettant de résoudre pacifiquement les litiges fonciers, rendre opérationnels les droits fonciers des femmes et aider les personnes déplacées à protéger et à réaffirmer leurs droits au logement, à la terre et à la propriété

**Réalisation escomptée 1.4** : Amélioration de la coexistence pacifique, de la réconciliation et de la cohésion sociale au niveau local

*Indicateurs de succès prévus*

1.4.1 Diminution du nombre des conflits intracommunautaires et intercommunautaires signalés (2018/19 : 421 ; 2019/20 : 577 ; 2020/21 : 350)

1.4.2 Augmentation du nombre des initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2018/19 : 48 ; 2019/20 : 140 ; 2020/21 : 90)

95 Activités de formation et de sensibilisation ont été menées pour améliorer les compétences et les capacités des acteurs du secteur de la sécurité à remplir leurs fonctions de protection de la vie et des biens de manière impartiale, efficace et effective, ainsi qu'à maintenir la sécurité publique, en particulier dans les zones à forte concentration de personnes déplacées (sites de protection des civils, camps de personnes déplacées et zones de retour identifiées)

Une assistance technique et des conseils ont été fournis car il était nécessaire pour la Police nationale sud-soudanaise et les autres organismes chargés de faire respecter la loi, de mettre en place des normes professionnelles, de performance et d'intégrité, en particulier sur les questions liées aux droits humains, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la violence sexuelle liée au conflit

3 479 agents de la Police nationale sud-soudanaise et autres agents chargés de l'application de la loi ont été sensibilisés à ces questions, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains

Oui Malgré des retards dans l'adoption de la politique foncière, la MINUSS a prêté son concours à 3 tables rondes et forums de discussion au niveau infranational à Djouba et dans ses environs, ainsi que dans l'État d'Équatoria-Central, où les litiges fonciers continuent d'être une préoccupation majeure en matière de protection

*Indicateurs de succès effectifs*

849 conflits intracommunautaires et intercommunautaires ont été signalés pendant l'exercice, contre 577 pendant l'exercice précédent. Il s'agissait principalement d'incidents isolés, le nombre de décès ayant diminué d'environ 23 % par rapport à l'exercice précédent. La recrudescence des incidents est principalement due à une augmentation de la criminalité au niveau infranational, le nombre moins élevé de décès étant largement attribuable aux activités de gestion du conflit et de réconciliation entreprises par le Gouvernement, la MINUSS et d'autres partenaires de paix

24 initiatives de réconciliation ont été entreprises au niveau infranational par des acteurs locaux dans les 10 États. Ce nombre, plus bas que prévu, s'explique par le moindre

nombre de conflits, y compris les différends frontaliers, et par la nécessité de réconcilier les parties. Parmi les initiatives importantes, on peut citer les initiatives de réconciliation prises par les populations locales entre les communautés dinka et misseriya, dinka et rizeigat, rizeigat et dinka malual, et loow et aouan dans le Bahr el-Ghazal septentrional ; les jeunes de Takala et les forces de l'APLS dans l'opposition dans le site de cantonnement de Liang, dans le comté de Maban, dans le Haut-Nil ; les Ciec, les Atuot et les Aliap dans le grand Yirol dans les Lacs ; les Buya de Napak et les Toposa de Riwoto dans l'Équatoria-Oriental ; les Azande et les Balanda à Tamboura dans l'Équatoria-Occidental, qui ont tous abouti à la signature de résolutions et d'accords

1.4.3 Augmentation du nombre des accords de paix conclus localement (2018/19 : 36 ; 2019/20 : 75 ; 2020/21 : 30)

32 accords de paix ont été enregistrés à la suite de manifestations organisées en faveur de la paix, tels que des conférences de paix, des dialogues et des conférences sur les migrations, y compris les résolutions des conférences tenues après la transhumance de 2021 entre les Dinka et les Misseriya et entre les Dinka Malual et les Rizeigat, et les conférences transfrontalières tenues avant et après la transhumance entre la communauté d'accueil dinka malual et les pasteurs misseriya dans le Bahr el-Ghazal septentrional. Des accords visant à faire cesser les hostilités liées aux conflits intercommunautaires ont également été conclus dans le cadre de divers forums et de grandes conférences de paix tenus dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental, le Bahr el-Ghazal septentrional, l'Unité, le Haut-Nil et Ouarrap. La MINUSS a collaboré avec le PNUD pour ce qui est des dialogues de paix

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : conduite, dans tout le Soudan du Sud, de 150 missions d'évaluation conjointes destinées à mieux faire comprendre la dynamique locale des conflits et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices au bénéfice des initiatives de paix menées localement	197	Missions d'évaluation ont été organisées par la Mission dans tout le pays en vue d'échanger avec les parties prenantes au niveau local et ainsi de mieux faire comprendre la dynamique locale des conflits et d'apporter un concours aux initiatives de paix menées localement. Les activités menées dans le cadre de ces missions visaient notamment à faire connaître l'Accord revitalisé, à promouvoir une résolution pacifique des litiges frontaliers et fonciers, à travailler avec les autorités locales et les responsables communautaires et à œuvrer dans les zones contrôlées par l'opposition pour briser le cycle des meurtres de vengeance et encourager les communautés à soutenir les comités mixtes qui avaient été formés à partir de forums de réconciliation préexistants  Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise

Fourniture d'un appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 30 séances de sensibilisation et de 20 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations locales, notamment les femmes et les jeunes, et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences liées à des querelles anciennes et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles

en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

- 70 Séances de sensibilisation ont été organisées dans tout le pays en vue de faciliter la participation politique et les initiatives de réconciliation au niveau local. Ces activités ont notamment pris la forme de réunions et d'espaces de sensibilisation organisés avec les autorités (tant du Gouvernement que de l'opposition) à l'appui des engagements politiques et des initiatives de réconciliation au niveau local, qui ont permis d'obtenir davantage de soutien en faveur du dialogue de paix de Guit dans l'État de l'Unité. Un plaidoyer intense a également été mené auprès des autorités de l'État de l'Unité, des chefs communautaires et du chef spirituel de Mayom afin de favoriser des dialogues de paix visant à mettre fin au cycle de la violence transfrontalière le long de la frontière Abiemnom-Mayom, où des raids de bétail, des attaques et des crimes surviennent souvent de manière générale. Des forums de dialogue sur la paix ont été organisés sur la gestion des conflits avec les jeunes à Nhialdiu et Mankien afin d'encourager les populations et les autorités gouvernementales de l'État de l'Unité à atténuer les conflits intercommunautaires. Un appui a été fourni à une campagne de paix menée par des jeunes à Rubkona afin de promouvoir la coexistence pacifique et encourager les groupes communautaires à appuyer les processus locaux de gestion des conflits

Les réunions des chefs lou nuer et murle et des jeunes des campements pastoraux organisées par la Mission à la suite d'un conflit intense ont abouti à des réunions indépendantes entre les deux parties à Nyandit et à des visites d'échange à Akobo, Lekuangle et Pibor. Des réunions ont été organisées avec les communautés en conflit à Ouarrap pour plaider en faveur de la réconciliation ; certaines ont été organisées avec des femmes, des jeunes et des autorités coutumières des communautés thiik et luanyjang pour discuter des relations tendues et des moyens de les réparer. Si les deux parties étaient réticentes au départ, les deux communautés ont accepté de dialoguer, ce qui les a amenées à participer à une conférence à Romich, qui a permis de rétablir les relations entre les communautés de Tonj-Est

Dans l'Équatoria-Occidental, l'action de la Mission auprès des autorités et des membres de la Commission frontalière mixte dans les comtés de Mvolo, Moundri-Est et Moundri-Ouest a permis une meilleure sensibilisation en faveur d'une migration pastorale pacifique auprès des deux côtés (les Dinka Agar et Tout) dans les Lacs et des pasteurs moundari dans l'Équatoria-Central. Dans le Bahr el-Ghazal septentrional, la Mission a favorisé la diffusion des résolutions sur la migration entre les Dinka Malual et les Misseriya et les Dinka Malual et les Rizeigat dans les comtés d'Aweil-Est, Aweil-Ouest et Aweil-Centre. Ces résolutions visaient à prévenir les conflits liés aux migrations, à renforcer la cohésion sociale et à favoriser la réconciliation. Dans l'Équatoria-Oriental, la Mission a prêté son concours au comité de paix et de réconciliation de Hujang dans la réalisation d'un dialogue et d'une visite royale dans les 9 villages du royaume de Hujang, et a également appuyé les travaux de l'équipe spéciale otuho dans la conduite d'un dialogue de paix dans 5 villages ciblant les trois royaumes de Maya, Hujang et Dongotona, ce qui a rétabli la paix dans la région et permis la circulation pacifique des personnes et des biens. Ces interventions ont permis de rétablir la confiance entre les populations et les personnes

Des réunions de sensibilisation ont été organisées avec des associations dirigées par des femmes, le Ministère de l'État chargé des questions de genre et le commissaire à la paix de l'État pour sensibiliser les femmes à leur rôle dans la gestion des conflits dans l'Équatoria-Central

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

- 24 Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés afin d'encourager les populations locales et les autorités gouvernementales à apaiser les tensions intercommunautaires, les litiges fonciers et frontaliers et les violences liées à des querelles anciennes et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles. Par exemple, dans le Haut-Nil, un atelier a été organisé pour les membres du

Tenue de 20 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation visant à mieux faire comprendre aux intervenants locaux, dont les autorités gouvernementales, les dirigeants communautaires, les jeunes, les femmes, les acteurs de la société civile et les autorités traditionnelles, les rôles et responsabilités respectifs du Gouvernement et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires

Fourniture d'un appui au Gouvernement et aux populations locales pour que les migrations transfrontalières internationales et internes se déroulent paisiblement, au moyen de la prévention, de l'atténuation et du règlement des conflits entre éleveurs et communautés d'accueil, en passant par des commissions frontalières mixtes et des partenaires clés – 10 conférences

mécanisme informel d'atténuation et de règlement des conflits, qui ont décidé par consensus que les conflits intercommunautaires seraient réglés devant le tribunal local, ce qui a amélioré les relations intercommunautaires

Les ateliers organisés dans les États des Lacs et de l'Équatoria-Occidental ont contribué à l'analyse des conflits et à l'élaboration de stratégies de gestion des conflits liés à la migration pastorale et aux vols de bétail

- 25 Ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans l'Équatoria-Central, le Bahr el-Ghazal septentrional, le Bahr el-Ghazal occidental et l'Unité en vue de faire mieux comprendre aux intervenants locaux les responsabilités du Gouvernement, des chefs coutumiers, de la société civile et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux. Les dialogues entre civils et militaires menés dans l'Équatoria (notamment dans l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Occidental) et dans le Jongleï, le Haut-Nil et Ouarrap ont permis d'améliorer la compréhension entre les communautés et les forces organisées et de faciliter les déplacements, le commerce et l'accès humanitaire. Ces activités ont également permis d'accroître la participation des jeunes et des femmes aux affaires politiques et à la gestion des conflits locaux et de renforcer l'obligation faite aux institutions du secteur de la sécurité de rendre des comptes

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

- 9 Conférences ont été organisées afin de promouvoir une gestion pacifique de la transhumance dans tout le Soudan du Sud. Elles ont abouti à des accords portant, entre autres, sur la gestion pacifique de la transhumance, la mise en place de mécanismes de règlement des conflits liés aux migrations, les routes migratoires, le calendrier des migrations et le port d'armes. La MINUSS a également appuyé la diffusion des résolutions adoptées lors des conférences sur les migrations afin de renforcer le respect des résolutions approuvées par la communauté agricole et pastorale

Fourniture d'un appui aux autorités nationales, aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits, aux jeunes, aux femmes et aux populations locales, dont les acteurs de la société civile, pour gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales sur les sites de protection des civils de la MINUSS et les autres sites accueillant des déplacés – 15 activités axées sur la gestion des conflits, les bons offices et la navette diplomatique

- 41 Activités axées sur la gestion des conflits ont été organisées pour régler les conflits intracommunautaires et intercommunautaires sur les sites de protection des civils de la MINUSS et les autres sites accueillant des déplacés. Dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Occidental, le Jongleï, le Bahr el-Ghazal septentrional, l'Unité, le Haut-Nil et Ouarrap, des forums de sensibilisation ont rassemblé des déplacés, des communautés d'accueil, des chefs traditionnels, des jeunes, des femmes et les autorités de l'État dans le but de promouvoir la coexistence pacifique tout en offrant un espace permettant de diffuser des messages de paix, d'assurer le suivi des besoins humanitaires et de nouer le dialogue avec les forces organisées sur les questions soulevées par les communautés. Des discussions de groupe ont été menées avec des jeunes pour préparer leur participation au forum national « Notre paix », ce qui a permis de renforcer le rôle des jeunes dans la paix et la sécurité et de consolider le lien entre les processus de paix nationaux et locaux. Ces initiatives ont contribué à favoriser la réconciliation entre les communautés et encouragé le retour des personnes déplacées

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

Fourniture d'un appui aux structures de paix, dont les réseaux de paix, les groupes interconfessionnels, les associations de femmes et de jeunes au niveau des bomas, des comtés et de l'État – dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation – 10 sessions de renforcement des capacités

- 39 Sessions de renforcement des capacités ont été organisées pour appuyer les structures de paix, au niveau des comtés et des États, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation. Elles avaient notamment pour objet de renforcer les compétences en matière de gestion des conflits du conseil interconfessionnel, des dirigeants locaux, des personnes déplacées se trouvant dans les sites de protection des civils, des jeunes, de la société civile et des étudiants et de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans l'Unité, le Ouarrap, le Jongleï, les Lacs, le Bahr el-Ghazal septentrional, le Bahr el-Ghazal occidental, l'Équatoria-Oriental, l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Occidental. La mise en valeur du rôle des femmes dans la consolidation de la paix s'est faite par une aide à la mise en réseau des

actrices de la paix. Cette initiative est notamment passée par la mise en place de mentorats dans l'État de l'Unité pour les femmes leaders ou membres des clubs de la paix, en collaboration avec le PNUD et l'Université de Djouba. La deuxième phase du projet « Vivres pour la paix » a été achevée dans le Bahr el-Ghazal septentrional en collaboration avec le PAM. Ce projet a permis aux femmes de gagner en confiance et ses équipes ont été saluées pour leurs compétences en tant qu'ambassadrices de paix

Ces initiatives ont contribué à accroître la participation des femmes aux processus décisionnels et à l'élaboration d'un plan d'action commun propre à promouvoir la participation des femmes à la paix et à la réconciliation. 12 comités de paix de boma ont été créés dans les comtés de Yei et Lainya dans l'Équatoria-Central pour favoriser le système d'alerte rapide, les interventions et l'atténuation des conflits au niveau local. Les membres des tribunaux mobiles spéciaux des États du Bahr el-Ghazal occidental et de Ouarrap et des comités de suivi de l'accord de Marial-Bai ont été formés à la gestion des conflits liés aux mouvements de bétail

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

Fourniture d'un appui au renforcement des capacités des autorités locales ainsi que des chefs traditionnels et des responsables communautaires pour ce qui est de l'utilisation des mécanismes traditionnels locaux de gestion des conflits, notamment les mécanismes de dialogue inclusif et de réconciliation – 30 rencontres et 10 ateliers de renforcement des capacités

- 52 Réunions et ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans tous les États afin d'améliorer la capacité des autorités locales ainsi que des chefs traditionnels et des responsables communautaires pour ce qui est de l'utilisation des mécanismes traditionnels locaux de gestion des conflits, notamment les mécanismes de dialogue inclusif et de réconciliation

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

Fourniture d'un appui aux acteurs de la société civile, aux agents de l'État, aux jeunes et aux femmes afin de promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer la polarisation ethnique et à réparer le tissu social – 20 réunions de sensibilisation et 10 forums de dialogue

53 Réunions de sensibilisation ont été organisées dans tout le pays pour aider les acteurs de la société civile, les agents de l'État, les jeunes et les femmes à promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, les bonnes relations et l'égalité des chances

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

17 Forums de dialogue ont été organisés afin de promouvoir l'identité nationale, la cohésion sociale et l'inclusion dans tout le pays. La création d'une initiative « Jeunes femmes pour la paix et la réconciliation » à l'appui des efforts locaux visant à accroître l'inclusion et la participation des femmes dans le Bahr el-Ghazal occidental et les forums entre femmes, à l'intention des femmes membres des principaux partis politiques, a servi de point d'entrée pour désamorcer la polarisation et améliorer les relations dans l'État d'Équatoria-Occidental, ce qui a donné un nouveau souffle au Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé. Les forums sur l'identité nationale ont permis aux jeunes et à leurs communautés de mieux comprendre la culture et les valeurs sociales qu'ils partagent. L'atelier pour les jeunes sur l'identité nationale a motivé les jeunes de tous les groupes ethniques de Bor à unir leurs forces pour réparer une digue cassée pendant les inondations. À Kuacjok, cela a abouti à des appels en faveur de conférences conjointes entre les communautés pour diffuser des messages sur la coexistence pacifique et l'identité nationale. La Mission a facilité une médiation entre des agents de l'État des Lacs à la suite de tensions entre eux. À l'issue de cette médiation, les agents de l'État ont accepté de résoudre leurs différends et ont adopté des plans d'action nationaux avec une vision commune

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

Fourniture d'un appui destiné à promouvoir les initiatives de paix locales, l'harmonie sociale et le concept de société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition  
 – 9 campagnes d'éducation à la paix, 5 visites d'échange entre écoles et communautés, y compris les ambassadeurs ou les clubs pour la paix, et 16 activités sportives ou culturelles

45 Campagnes de paix ont été organisées dans l'Unité, l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Occidental, le Jongleï, Ouarrap, le Bahr el-Ghazal septentrional et le Bahr el-Ghazal occidental à l'appui de l'harmonie sociale. Il est à noter que les initiatives de sensibilisation menées dans le cadre d'émissions radiophoniques et de représentations théâtrales ont été l'occasion pour différentes parties prenantes de se réunir, de renouveler leur engagement en faveur d'une coexistence pacifique et de chercher à régler pacifiquement les conflits intercommunautaires

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu, principalement car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

11 Visites ont été facilitées par la MINUSS dans tout le pays afin de promouvoir les initiatives de paix locales. Par exemple, les communautés de Tamboura ont été fortement touchées par le conflit intercommunautaire entre les Azande et les Balanda, qui a été encore aggravé par des influences politiques. La visite à Tamboura facilitée par la Mission pour des dirigeants communautaires et les groupes interconfessionnels réputés au sujet des missions de paix s'est concentrée sur les consultations de paix de proximité, la sensibilisation à la paix et l'identification de stratégies de médiation et de réconciliation à Tamboura

Une nouvelle visite d'échange a été organisée pour faciliter une visite officielle de fonctionnaires de la Zone administrative du Pibor venus rencontrer le Gouverneur et le conseil de l'État de Jongleï à Bor, l'objectif étant de promouvoir les relations sociales et économiques. Il s'ensuivit que les relations intercommunautaires se sont améliorées : les Murle de la Zone administrative du Pibor se sont rendus à Bor et Anyidi dans le Jongleï pour vendre leurs vaches et rencontrer leurs proches, et les commerçants de Bor se sont rendus dans la Zone administrative du Pibor. On notera également que certains enfants enlevés et du bétail volé ont été restitués aux autorités du Jongleï

- 11 Rencontres sportives ont été organisées, notamment un tournoi de la « ligue de football pour la paix » à Yei, afin de promouvoir les initiatives de paix locales et l'harmonie sociale par le sport. L'événement « Sport pour la paix » a notamment pris la forme de livraison d'équipements sportifs aux clubs de la paix de Magwe, Nimule, Narous, Kapoeta et Torit (Équatoria-Oriental). Cette initiative a rassemblé des élèves de différentes écoles et de différents milieux pour sensibiliser à la tolérance et promouvoir le sport comme outil d'unification au Soudan du Sud. Un appui a été apporté à de jeunes artistes pour promouvoir la paix et diffuser des messages de sensibilisation au sujet de la COVID-19 dans le sud de l'Équatoria-Central. La Mission a également organisé un événement culturel dans le camp pastoral de Malual Kuel afin de mettre en avant des identités communes et de favoriser des liens sociaux positifs entre les pasteurs des comtés de Gogrial-Est, Gogrial-Ouest et Tonj-Nord. Cette activité a permis de promouvoir la coexistence pacifique et de plaider pour des retours en toute sécurité après la période de migration

Le nombre d'activités a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines des activités prévues

## Composante 2 : surveillance et enquêtes en matière de droits humains

54. Durant l'exercice 2020/21, la MINUSS a recensé et confirmé 991 faits constitutifs de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire ou d'atteinte à ces droits, qui ont fait 3 751 victimes civiles (dont 434 femmes et 398 enfants). Dans la droite ligne des tendances observées depuis la signature de l'Accord de paix revitalisé, en 2018, il s'agissait en majorité (81 % des cas) de violences impliquant des milices communautaires et des groupes de défense civils, les cas violations attribuées aux acteurs conventionnels du conflit ayant quant à eux continué de diminuer pendant la période considérée. La situation par rapport aux exécutions arbitraires, aux enlèvements, à la torture et aux mauvais traitements, au recrutement militaire forcé, au pillage et à la destruction de biens civils est par ailleurs restée préoccupante.

55. Malgré les restrictions d'accès et de mouvement imposées, en raison notamment de la pandémie de COVID-19, la Mission a été en mesure d'enquêter sur d'importants cas de violations et d'atteintes aux droits occasionnées par le conflit dans des zones de tension d'envergure, en particulier dans le nord du Jongleï et dans la Zone administrative de Pibor, dans la région de Yei (Équatoria-Central), dans le grand Tonj (Ouarrap), dans les parties orientale et occidentale de l'État des Lacs, dans la région de Tamboura (Équatoria-Occidental) et dans les régions de Renk et de Bunj (Haut-Nil). La MINUSS a continué de surveiller et d'évaluer la situation de façon régulière dans tous les États afin de repérer et de recenser les signes avant-coureurs de violations et d'abus des droits humains.

56. La question des cas de détention prolongée et arbitraire a été abordée tant au niveau national qu'au niveau des États, notamment lors de forums consacrés à l'état de droit et aux droits humains organisés par la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud, des organisations de la société civile et d'autres acteurs étatiques et non étatiques. La Mission a fourni le soutien technique et logistique nécessaire et réuni les institutions gouvernementales, organisations de la société civile et partenaires internationaux concernés par l'amélioration de la situation des droits humains au Soudan du Sud. La Division des droits de l'homme de la MINUSS a rédigé un avis consultatif sur la décongestion des centres de détention à la lumière de la pandémie de COVID-19 et adressé une lettre de plaidoyer aux gouverneurs d'État nouvellement nommés concernant leurs rôles respectifs dans les efforts de protection des civils et des droits humains dans le pays. Pour répondre aux problèmes de respect de ces droits dans les prisons, la MINUSS a organisé des séances de sensibilisation à l'intention du personnel pénitentiaire et entrepris de dresser le profil des détenus condamnés à la peine capitale dans les prisons d'État de Djouba, Wau et Torit, en partenariat avec des organisations locales de la société civile. Elle a également fourni un appui technique à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et œuvré au renforcement de ses capacités pour lui permettre de mieux suivre les cas de détention prolongée et arbitraire et d'enquêter plus efficacement sur les violations des droits humains commises à Djouba, Yei, Rumbek et Malakal puis d'en rendre compte.

57. La Mission a recensé, preuves à l'appui, 112 cas de violences sexuelles liées aux conflits et comptabilisé 183 survivantes et survivants, dont 45 mineures, soit une légère baisse par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel 145 cas avaient été recensés et 189 personnes survivantes comptabilisées. Les conflits intercommunautaires sont devenus de plus en plus militarisés et une augmentation marquée de l'utilisation de la violence sexuelle aux fins de nuire aux communautés rivales et de les menacer ainsi que d'entraîner des déplacements de population a été constatée. La MINUSS a travaillé en étroite collaboration avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, la Police nationale sud-soudanaise et les forces de l'opposition afin d'engager les parties au conflit à prendre et à tenir des engagements précis et assortis de délais, au niveau des cadres dirigeants et au niveau opérationnel, pour lutter contre la violence sexuelle, la prévenir et y répondre.

58. Le 18 septembre 2020, le président du Front de salut national a publié un communiqué unilatéral sur les violences sexuelles liées aux conflits, dans lequel il a réitéré les interdictions de commettre, commanditer ou tolérer des violences sexuelles et appelé à une collaboration plus étroite avec l'ONU, grâce à la nomination d'un interlocuteur ou d'une interlocutrice de haut niveau. Le 19 juin 2021, avec le soutien technique de l'Organisation, la Ministre de la défense et des anciens combattants et de hauts responsables du Conseil de défense conjoint ont officiellement lancé un plan d'action à l'intention des forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud. Faisant le lien entre les plans d'action respectifs des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition publiés en 2019, ce document a été signé et approuvé par le Conseil de défense conjoint en janvier 2021. L'inclusion du plan d'action commun dans la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité comme l'un des critères de référence pour l'examen du régime de sanctions (voir [S/2021/321](#)), le Gouvernement devant rendre compte de l'état d'avancement de sa mise en œuvre avant le 15 avril 2022, est un atout supplémentaire en faveur de sa mise en œuvre effective et rapide.

59. Durant la période considérée, la MINUSS a publié quatre rapports publics sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits au Soudan du Sud – à savoir deux notes d'information trimestrielles, publiées en août et décembre 2020 ; un rapport, publié conjointement avec le HCDH en mars 2021, concernant les cas de violences armées impliquant des milices communautaires commises dans le grand

Jongleï entre janvier et août 2020 ; un rapport annuel sur les cas de violences affectant des civils, également publié en mars 2021. À la suite de la publication du rapport sur les violences commises à Jongleï et des dialogues de paix organisés consécutivement entre les communautés dinka, nuer et murle impliquées dans le conflit, la Mission a facilité la libération de plus de 80 femmes et enfants qui avaient été enlevés (certains de ces cas étant mentionnés dans le rapport) et participé à la recherche de leurs familles en vue de leur réunification avec celles-ci, dans le cadre d'un projet dirigé par le HCDH et financé par le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience. Il s'agissait-là d'une étape importante pour le rétablissement de la confiance et la promotion de la consolidation de la paix entre les communautés concernées.

60. L'ONU ayant demandé que soient menées des activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés, 55 faits concernant 89 enfants ont été corroborés par l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) au cours de l'exercice considéré, contre 158 faits concernant 181 enfants pour l'exercice précédent.

61. Les activités menées à l'appui du suivi et de la mise en œuvre du plan d'action global visant à prévenir et à faire cesser les violations graves commises contre des enfants et les sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation se sont poursuivies au cours de la période considérée. Ainsi, 189 sessions de sensibilisation et de formation à la protection de l'enfance ont été organisées sur les 10 sites de la Mission, à l'intention de 10 126 personnes au total, dont des membres de la communauté, des fonctionnaires de l'ONU, des membres des forces de sécurité gouvernementales, des officiers de l'APLS dans l'opposition, des représentants de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et des partenaires de protection. En outre, à la suite d'un atelier sur le renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance organisé en mai 2021 à l'intention de 38 membres du personnel de la justice militaire, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont mis en place un tribunal militaire général itinérant dans les États du Jongleï et du Haut-Nil en prévision du procès de 60 personnes accusées d'atrocités commises contre des civils, dont des enfants.

62. La MINUSS a continué de plaider énergiquement pour l'adoption de mesures permettant d'amener toutes les parties au conflit au Soudan du Sud coupables de violations des droits humains ou d'atteintes à ces droits à répondre de leurs actes. À la suite de larges consultations sur la question et de la rédaction d'un rapport sur l'Assemblée législative nationale provisoire, la Mission a continué de fournir un soutien technique à la Commission parlementaire nationale des droits de l'homme et des affaires humanitaires et à la Commission des lois et de la justice concernant l'incorporation proposée au droit national des dispositions du droit pénal international.

63. En partenariat avec d'autres parties prenantes, la MINUSS a fourni un appui technique et logistique au comité interministériel chargé des mécanismes internationaux qui, sous l'égide du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, a continué de plaider auprès de l'Assemblée législative nationale provisoire pour la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

64. La MINUSS a continué de surveiller la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix revitalisé relatives à la justice transitionnelle, notamment les progrès réalisés dans l'application d'un arrêté ministériel, en date du 29 janvier 2021, visant la création des institutions et mécanismes de justice transitionnelle prévus au

chapitre V de cet instrument. Ayant été chargé de superviser la mise en œuvre des dispositions figurant aux chapitres V et VI de l'Accord de paix revitalisé, qui concernent respectivement les mécanismes de justice transitionnelle et l'élaboration d'une constitution permanente au Soudan du Sud, le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles a créé un comité technique composé de représentants du Gouvernement, des partis politiques, de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud, du monde des affaires, de groupes confessionnels, d'associations de femmes et de jeunes et d'organisations de la société civile afin d'appuyer ce processus. Ce comité a été inauguré par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé le 30 juin 2021.

65. Les restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19 ont entravé la bonne mise en œuvre des mandats relatifs aux droits humains et le suivi des plans d'action thématiques. La MINUSS a toutefois adopté des méthodes de suivi à distance et organisé des réunions virtuelles de sensibilisation avec les parties prenantes, tout en collaborant avec des organisations locales, des réseaux communautaires et des stations de radio pour informer le public sur des questions en lien avec les droits humains et la pandémie de COVID-19.

---

**Réalisation escomptée 2.1** : Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

2.1.1 Nombre de cas confirmés de violations des droits de l'homme, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2018/19 : 599 ; 2019/20 : 1 132 ; 2020/21 : 500)

La MINUSS a recensé et confirmé 991 faits constitutifs de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire ou d'atteinte à ces droits, qui ont fait 3 751 victimes civiles (1 931 décès, 1 001 cas de blessures, 819 enlèvements), dont 434 femmes et 398 enfants. Il s'agissait en majorité (81 % des cas) de violences impliquant des milices communautaires et des groupes de défense civils, les cas de violations attribuées aux acteurs conventionnels du conflit ayant quant à eux continué de diminuer. En plus des faits susmentionnés, 112 cas de violences sexuelles liées au conflit – pour 183 survivantes et survivants (175 femmes et 8 hommes), dont 45 mineures – ont été recensés et vérifiés.

2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'emploi, au mépris du droit international et des traités connexes, d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

Aucune information faisant état de l'emploi d'armes à sous-munitions ou d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination n'a été recueillie pendant l'exercice considéré.

*Produits prévus*

*Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre      Observations*

Documentation et vérification approfondies des violations du droit international des droits de l'homme, des atteintes à celui-ci et des violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que

Oui La MINUSS a mené des enquêtes spéciales sur le terrain dans des zones de tension d'envergure étant le théâtre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, situées principalement dans le nord du Jongleï et dans la Zone

repérage des signes avant-coureurs de violations des droits de l'homme par la conduite de missions d'enquête spécifiques, de missions et de patrouilles intégrées (de courte et de longue durée) et d'activités régulières de surveillance dans tout le pays

Établissement du profil des principaux acteurs étatiques et non étatiques ayant commis des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits dans l'ensemble du pays afin d'appliquer le principe de responsabilité et d'assurer le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme

administrative de Pibor, dans la région de Yei (Équatoria-Central), dans le grand Tonj (Ouarrap), dans les parties orientale et occidentale de l'État des Lacs, dans la région de Tamboura (Équatoria-Occidental) et dans les régions de Renk et de Bunj (Haut-Nil), pour confirmer ces violations et atteintes. Elle a continué de surveiller et d'évaluer la situation de façon régulière dans tous les États afin de repérer et de recenser les signes avant-coureurs de violations et d'abus des droits humains.

Oui La Mission a continué de documenter et de vérifier les cas de violences sexuelles liées au conflit lui ayant été signalés par l'intermédiaire des bureaux locaux. Elle a également suivi les procès liés à ces affaires, par exemple en juillet 2020, au tribunal militaire de district de Yei, assistant aux audiences en vue de recenser les lacunes en matière de poursuite des auteurs de violences sexuelles et d'aider les autorités compétentes à combler ces manquements. Elle a en outre continué de mener des enquêtes approfondies concernant des cas de violences sexuelles liées aux conflits, dans le cadre de visites sur le terrain et d'échanges avec des prestataires de services, des personnes survivantes et des témoins.

La MINUSS a continué d'élaborer et de tenir à jour les profils des principaux acteurs étatiques et non étatiques concernés par des violations et des abus des droits humains. Ainsi, durant la période considérée, au moins 12 nouveaux profils ont été dressés, tandis que 8 profils plus anciens ont été mis à jour.

La Mission a continué de veiller au strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. À cet égard, elle a mené à bien 58 exercices d'estimation des risques concernant des demandes de soutien à des forces de sécurité ne relevant pas de l'ONU afin de s'assurer que celles-ci respectaient les normes en vigueur en matière de droits humains, et elle a fourni un soutien au quartier général de sa force en s'assurant de l'éligibilité des parties intéressées à utiliser des biens et des services appartenant à l'Organisation. Le 7 juin 2021, la MINUSS a adopté de nouvelles règles de base à ce sujet, qui s'appliquent également à toutes les entités et composantes du système des Nations Unies présentes au Soudan du Sud.

Publication de 3 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud

Fourniture aux acteurs de la société civile, en particulier les responsables d'associations de femmes et de jeunes, les chefs religieux, les acteurs de la justice coutumière, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, d'un appui technique visant à favoriser et à promouvoir une culture des droits de l'homme au moyen de 20 sessions de formation à la surveillance du respect des droits de l'homme, à la conduite d'enquêtes et à la collecte et à la communication d'informations sur les violations commises, notamment les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits

Fourniture à 12 organisations locales de défense des droits de l'homme d'un soutien logistique destiné à renforcer leurs capacités opérationnelles en matière de surveillance de la situation relative aux droits de l'homme et de collecte d'informations sur les violations commises

Protection des droits de l'homme des personnes privées de liberté, y compris les personnes condamnées à mort, grâce à l'organisation de visites hebdomadaires dans des lieux de détention publics ou gérés par l'opposition dans l'ensemble du pays et au maintien d'un dialogue avec les parties prenantes étatiques et non étatiques concernées au moyen de réunions mensuelles et de 11 ateliers de sensibilisation et séances de formation

4 Rapports publics ont été publiés durant l'exercice, à savoir 3 rapports sur les cas de violences affectant des civils (publiés respectivement en août 2020, en décembre 2020 et en mars 2021) et 1 rapport d'enquête concernant les cas de violences armées impliquant des milices communautaires commises dans le grand Jongleï (publié en collaboration avec le HCDH en mars 2021).

20 Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation concernant le respect des droits humains ont été menées dans tout le pays, à l'intention de 608 parties prenantes nationales au total, dont 274 femmes. Y ont entre autres participé : des membres des forces de sécurité, des défenseurs et défenseuses des droits humains, des chefs religieux, des personnes déplacées, des enseignantes et enseignants, des membres d'organisations non gouvernementales locales, des femmes vivant à proximité de zones de cantonnement, et des membres du sous-groupe de la violence sexiste et du cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits.

12 Organisations de défense des droits humains, notamment la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud, le réseau des défenseurs et défenseuses des droits humains du Soudan du Sud et diverses organisations de la société civile appartenant au Forum de justice transitionnelle et au Forum des droits humains, ont reçu un soutien technique et logistique destiné à renforcer leurs capacités techniques et opérationnelles en matière de surveillance des violations des droits humains et de collecte d'informations sur la question.

Oui Des réunions consultatives ont été organisées lors de visites hebdomadaires dans des prisons et des centres de détention (au moins deux fois par mois par bureau). Il s'agissait notamment de mener des actions de sensibilisation auprès des autorités locales afin de garantir le respect des normes internationales en matière de droits humains.

La MINUSS a également contribué à l'organisation, à Djouba, d'une session de formation sur la surveillance des violences sexuelles liées aux conflits, à l'intention de 30 participants (dont 20 femmes) provenant de 19 organisations de la société civile actives dans le domaine droits humains.

Fourniture d'un appui destiné à améliorer la base de connaissances et les compétences de l'ensemble des acteurs du système de droit écrit et des tribunaux coutumiers s'agissant d'assurer la protection, le respect et l'exercice effectif des droits de l'homme et de l'état de droit, dans le cadre de formations et par l'organisation de 10 ateliers de sensibilisation dans tout le pays et de 15 ateliers sur les droits de l'homme à l'intention du Service national des prisons et de la Police nationale sud-soudanaise

Fourniture d'une assistance et de conseils techniques à l'appareil judiciaire national afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité par le renforcement des liens qui existent entre les différents éléments du système de justice, notamment par un appui aux audiences foraines et aux effectifs du secteur judiciaire qui ont été spécialement chargés d'enquêter sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations graves des droits de l'homme et d'en poursuivre les auteurs

Oui La MINUSS a aidé l'Observatoire de la justice et des droits humains à organiser 3 formations à l'intention de 80 membres du personnel pénitentiaire en tout (dont 16 femmes), concernant notamment l'établissement du profil de 362 détenus (dont 81 femmes) des établissements pénitentiaires de Djouba, Wau et Torit condamnés à la peine capitale.

Du 14 au 18 décembre 2020, la MINUSS a animé un atelier visant à renforcer la confiance entre 30 acteurs de la justice formelle et de la justice traditionnelle, ainsi qu'à accroître la capacité de tous les acteurs de la justice à remplir les fonctions leur étant confiées de manière coordonnée et dans le respect des droits humains. Par la suite, une réunion a été organisée entre des acteurs de la justice formelle et des représentants de comités communautaires de règlement des conflits pour étudier les possibilités de transmettre les cas graves au système de justice formelle pour enquête et poursuites.

Le nombre réduit d'ateliers ayant été organisés est dû aux restrictions imposées en matière de rassemblements du fait de la pandémie de COVID-19.

Oui La MINUSS a continué de fournir appui et conseils techniques aux niveaux national et infranational afin de faire progresser l'application du principe de responsabilité pour les infractions graves. Elle a en outre facilité les déplacements de responsables nationaux de l'ensemble du système judiciaire vers l'État du Bahr el-Ghazal occidental afin de permettre à ces personnes d'évaluer les besoins locaux en matière de justice, de trouver des moyens de renforcer la coopération dans l'ensemble de la chaîne judiciaire et de s'informer auprès des parties prenantes locales sur leurs besoins spécifiques. À la suite de la reconversion des sites de protection des civils de Djouba et de Bentiu, la Mission a déployé 9 spécialistes des questions pénitentiaires (personnel fourni par le Gouvernement) et 6 spécialistes des questions de justice (personnel fourni par le Gouvernement) dans les bureaux locaux de Bentiu, Wau et Kuacjok, afin qu'ils y fournissent un encadrement et un soutien technique aux acteurs de l'appareil judiciaire national, dont des procureurs, des juges et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. 2 spécialistes supplémentaires des questions de justice (personnel fourni par le Gouvernement) ont été

<p>Fourniture d'un appui technique à l'établissement d'un système type de gestion des affaires permettant de suivre leur évolution dans l'ensemble du système judiciaire, le but étant notamment de repérer les détentions prolongées et arbitraires et d'améliorer l'efficacité et la coordination dans l'ensemble de la chaîne judiciaire</p>	<p>Oui La MINUSS a appuyé, sur le plan technique, la formation d'une vingtaine d'acteurs de la justice à l'utilisation du système de suivi de la gestion des affaires développé avec le soutien du PNUD.</p>
<p>Fourniture d'un soutien et d'un appui technique destinés à renforcer les connaissances et les compétences des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres parties au conflit en ce qui concerne les normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui touchent à la lutte contre la violence sexuelle et aux droits de l'enfant, au moyen de réunions de coordination et d'une concertation mensuelles et de l'organisation de 12 sessions de formation</p>	<p>Oui La MINUSS a contribué à l'organisation de sessions de formation des formateurs sur les droits de la personne destinées à 13 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Par la suite, ces formateurs ont animé 3 sessions de formation à l'intention de plus de 200 officiers des Forces de défense appartenant à la police militaire, aux services de renseignement militaire et à la Garde républicaine présidentielle (bataillon du Tigre), dans des casernes militaires des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, au niveau tant national que des États.</p> <p>12 sessions de formation sur les violences sexuelles liées aux conflits ont par ailleurs été organisées en divers endroits du pays à l'intention spéciale des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national, et une assistance technique a été fournie à toutes les parties susmentionnées pour la mise en œuvre des engagements pris dans leurs plans d'action respectifs contre les violences sexuelles liées aux conflits, leurs ordres de commandement en la matière et/ou les communiqués unilatéraux sur la question. Grâce à cette action et à ce soutien technique continu, de nouveaux engagements ont pu être pris en matière de prévention et de répression des violences sexuelles liées aux conflits et de nouveaux supports sur la question ont été développés.</p> <p>En octobre 2020, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont élaboré un programme de</p>

formation complet sur les violences sexuelles liées aux conflits devant être utilisé de façon systématique pour la formation des nouvelles recrues et des forces déployées dans le pays. En outre, dans l'esprit de l'Accord de paix revitalisé, la Ministre de la défense et des anciens combattants et de hauts responsables du Conseil de défense conjoint ont officiellement lancé un plan d'action à l'intention des forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud, élaboré avec le soutien technique de la Mission, pour célébrer, le 19 juin 2021, la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.

Dans le même ordre d'idées, les échanges tenus toute l'année durant avec des dirigeants du Front de salut national ont abouti à la publication, le 18 septembre 2020, d'un communiqué unilatéral traitant du règlement des problèmes de violences sexuelles liées au conflit dans les rangs de ce parti.

Des sessions de formation à la sensibilisation ciblant des éléments des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition ont été organisées en divers endroits du pays, notamment à Rumbek, Torit, Djouba, Kuacjok, Aweil, Bor et Yei. Celles-ci ont été l'occasion d'aborder la question des violences sexuelles liées aux conflits et de discuter, entre autres, des obligations découlant des plans d'action établis à ce sujet par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition. Au total, 285 cadres supérieurs des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition, dont 18 femmes, y ont participé.

4 sessions de formation à distance sur les violences sexuelles liées aux conflits ont également été dispensées à 4 membres du personnel du Front de salut national, dont le point focal de haut niveau de l'ONU.

Fourniture aux parties prenantes d'un appui technique aux fins de l'application des recommandations acceptées dans le cadre de l'Examen périodique universel par l'organisation de réunions consultatives trimestrielles et la rédaction de rapports en vue de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés

Oui Des réunions régulières ont été organisées avec les principaux responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et de la Police nationale sud-soudanaise. La MINUSS a également commencé à se mobiliser auprès de parties non-signataires de l'accord de paix, en particulier le Front de salut national.

La MINUSS a fourni un soutien technique au comité interministériel national sur les

- mécanismes internationaux de défense des droits humains afin de rassembler les outils de collecte d'informations et d'harmoniser, à l'échelle du pays, les consultations tenues au niveau des États, en préparation de la rédaction du rapport du Soudan du Sud sur l'Examen périodique universel, qui était dû en octobre 2021. Au 30 juin 2021, le rapport était en cours de rédaction.
- La MINUSS a également fourni un soutien technique à des organisations de la société civile concernant la rédaction en cours du rapport parallèle à celui sur l'Examen périodique universel.
- Fourniture à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud d'un appui en vue de l'exécution de son mandat constitutionnel par l'organisation de 12 ateliers sur la surveillance de la situation relative aux droits de l'homme, la conduite d'enquêtes, la collecte d'informations et l'établissement de rapports aux fins de la protection et de la promotion des droits de l'homme
- 12 Ateliers ont été organisés à l'intention de 60 membres de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud sur un large éventail de sujets, dont la surveillance de la situation, la conduite d'enquêtes, l'établissement de rapports, la mobilisation de divers débiteurs d'obligations en matière de droits humains, la conception d'une liste de contrôle pour la surveillance des conditions de détention, et la définition des rôles de chacun en matière de surveillance et d'établissement de rapports, en lien avec divers mécanismes d'échange auprès d'organes conventionnels et l'Examen périodique universel.
- Fourniture d'un appui à 50 réunions sur les droits de l'homme organisées dans l'ensemble du pays, en coopération avec des organisations de la société civile
- 48 Réunions sur les droits humains ont été organisées au niveau national et au niveau des États afin de débattre de divers aspects de cette question et de formuler des recommandations, notamment des avis consultatifs sur la décongestion des centres de détention à la lumière de la pandémie de COVID-19 et une lettre adressée aux gouverneurs d'États nouvellement nommés concernant leurs rôles respectifs dans la protection et la promotion des droits humains au Soudan du Sud.
- De plus, les membres du Forum des droits humains ont contribué à sensibiliser le grand public en organisant des débats ciblés sur un large éventail de sujets liés à ces droits, dans le cadre du programme « Connaissez vos droits », diffusé chaque semaine sur Radio Miraya.
- Exécution d'activités visant à appuyer le Gouvernement et à l'inciter, en sa qualité de partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives, à suivre les cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation du droit
- Oui Avec le soutien technique et administratif de la MINUSS, des représentants de l'autorité nationale de lutte antimines ont participé à 3 conférences internationales pour faire connaître les progrès du pays en matière de respect des traités internationaux, à savoir : a) la dix-huitième Réunion des États parties à la

et des traités internationaux, à enquêter sur ces cas, à les vérifier et à en rendre compte

Exécution d'activités destinées à inciter la population locale et la Police nationale sud-soudanaise à mettre en commun des informations concernant les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, notamment sur les mécanismes de signalement, par l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de programmes d'information à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables locaux, des organisations de la société civile et des représentants des jeunes et des femmes à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils de la MINUSS

Conduite d'une campagne de communication nationale sur les activités prescrites de la Mission consistant à surveiller et à vérifier la situation relative aux droits de l'homme et à en rendre compte de manière impartiale, ainsi qu'à lutter contre l'impunité des auteurs de violations et d'exactions, au moyen des mesures suivantes :

a) production de 35 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux ;

b) diffusion, sur Radio Miraya, de 8 messages d'intérêt public et de 40 épisodes d'une heure du programme axé sur les droits de l'homme intitulé « Your Rights » ;

c) organisation de 2 activités de sensibilisation et la distribution de produits promotionnels pour faire connaître la Journée de l'enfant africain, la Journée internationale des femmes, la Journée des droits de l'homme et les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre

Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (novembre 2020) ; b) la vingt-quatrième Réunion internationale des directeurs de programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers de l'ONU (mai 2021) ; c) les réunions intersessions des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (juin 2021).

Durant la dix-huitième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la demande du Gouvernement sud-soudanais visant à prolonger de cinq ans la période de nettoyage de toutes les zones minées répertoriées sur son territoire a été acceptée à l'unanimité.

32 Ateliers et programmes de sensibilisation ont été organisés par la Mission dans le but de promouvoir une police fondée sur les droits humains et d'encourager la sensibilisation des parties intéressées aux principaux aspects de ces droits dont la police devait particulièrement être consciente, tels que les normes en matière de droits de la personne, la détection des violations de ces droits, la tenue d'enquêtes, les arrestations, la détention, le recours à la force, les groupes nécessitant une protection ou un traitement spécial et la protection et l'indemnisation des victimes. Dans ce cadre, l'accent a été mis sur l'importance de signaler, de surveiller et d'enregistrer dans les plus brefs délais et de façon précise les cas de violations des droits humains.

Oui Une campagne de communication nationale a été organisée au sujet des activités menées par la Mission en matière de droits humains. Ont ainsi été produits :

75 Supports multimédias, à savoir 31 bulletins d'information numériques, 3 reportages audiovisuels, 7 albums photos et 34 interventions dans les médias sociaux s'accompagnant d'histoires ou de liens vers des reportages audiovisuels ainsi que de retweets du HCDH et du Siège de l'ONU. Des campagnes ont par ailleurs été spécialement menées dans les médias sociaux pour promouvoir les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, la Journée des droits de l'homme, la Journée de la main rouge et la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. L'intensification de ces activités est le résultat d'efforts déployés à l'échelle de la Mission tout entière pour donner la priorité à la promotion des droits humains alors que le

processus de paix se trouve à un tournant décisif ;

6 Messages d'intérêt public ;

46 Épisodes du programme radio « Connaissez vos droits » ;

11 Campagnes d'information, menées à travers le pays tout entier dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre et de la Journée des droits de l'homme ainsi que d'autres manifestations spéciales tenues à Djouba et Aweil pour célébrer la Journée de l'enfant africain et la Journée internationale des femmes, en mettant l'accent sur la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits humains perpétrées à l'encontre de femmes. L'augmentation du nombre de campagnes menées s'inscrit dans les efforts déployés par certains bureaux locaux pour organiser des événements destinés à sensibiliser le public aux questions relatives aux droits humains dans leur zone d'activité.

---

**Réalisation escomptée 2.2** : Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

2.2.1 Pas d'augmentation du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre (2018/19 : 254 ; 2019/20 : 145 ; 2020/21 : 200)

112 cas de violences sexuelles liées au conflit concernant 183 survivantes et survivants (175 femmes et 8 hommes) ont été signalés et confirmés au cours de l'exercice considéré. Sur ces 183 personnes, 45 étaient mineures. Ces chiffres sont à comparer aux 145 cas de violences liées au conflit signalés durant l'exercice précédent, qui concernaient 189 survivantes et survivants.

2.2.2 Rapports traitant des violences sexuelles et sexistes liées au conflit au Soudan du Sud qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2018/19 : 3 ; 2019/20 : 2 ; 2020/21 : 4)

1 rapport a été publié par la Mission en mars 2021, en partenariat avec le HCDH, sur les cas de violences armées impliquant des milices communautaires commises dans l'État du Jongleï et la Zone administrative de Pibor. On y trouve des informations sur les violations des droits humains et d'atteintes à ces droits signalées, notamment concernant les actes de violences sexuelles commis contre des femmes et des enfants.

La Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud et le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud ont en outre publiés leurs rapports respectifs ([A/HRC/46/53](#) et [S/2021/365](#)) les 4 février et 15 avril 2021, lesquels comportent tous deux des sections sur les violences sexuelles liées aux conflits. Cette question est par ailleurs également abordée dans les rapports périodiques du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, qui constituent un dispositif d'information permettant de détecter, de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment par l'organisation de 4 réunions du groupe de travail sur lesdits arrangements et l'établissement de 4 rapports trimestriels sur les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits, qui seront présentés au Siège de l'Organisation des Nations Unies</p>	4	<p>Réunions du groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information ont été organisées, en août et octobre 2020 et en février et juin 2021. La MINUSS a par ailleurs continué de participer activement aux mécanismes dirigés par d'autres entités des Nations Unies, comme le groupe chargé de la protection au Soudan du Sud et le sous-groupe de la violence sexiste, tant au niveau national qu'au niveau des États. En outre, des réunions bilatérales ont été organisées, avec la participation de la personne responsable de la coordination des questions de genre au sein de la force de la MINUSS et du sous-groupe de la violence sexiste du Fonds des Nations Unies pour la population, afin de renforcer l'échange d'informations en temps utile sur les cas de violences sexuelles liées au conflit et les services d'orientation disponibles.</p>
<p>Organisation et tenue avec des représentants des parties au conflit de 6 réunions destinées à assurer le suivi et à appuyer la mise en application du communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits</p>	4	<p>Rapports trimestriels sur les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits ont été rédigés et transmis au Siège des Nations Unies. Le rapport portant sur le dernier trimestre de l'exercice considéré comprend un résumé de ces caractéristiques et tendances pour l'année écoulée, lequel a servi à l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées au conflit (<a href="#">S/2021/312</a>).</p>
	10	<p>Réunions ont été organisées avec des représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Ministère de la défense et des anciens combattants pour appuyer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du plan d'action sur les violences sexuelles liées au conflit, qui avait été lancé en 2019 pour faire suite au Communiqué conjoint de 2014 du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit. 4 réunions supplémentaires ont été organisées pour soutenir la mise au point d'un programme de formation complet sur les violences sexuelles liées aux conflits et d'un plan d'action destiné aux forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud. Grâce à ces réunions et à des échanges réguliers, un programme de formation complet sur les violences sexuelles liées aux conflits et le plan d'action envisagé ont été lancés, en octobre</p>

Conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle contre les femmes et les enfants en période de conflit armé, organisation et tenue de 4 réunions du cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits destinées à améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci

Organisation, en concertation avec les organisations de la société civile concernées, de 12 activités de sensibilisation, dont 8 ateliers couvrant chacune des régions, à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, afin de faire avancer la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits

Fourniture d'un appui technique au comité de surveillance pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action des Forces sud-soudanaises de défense du peuple sur la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit, par la conduite de 4 activités de sensibilisation comprenant notamment réunions, dialogues, ateliers et séances de formation

2020 pour le premier et en juin 2021 pour le second, avec l'assistance technique de la MINUSS.

- 4 Réunions ont été organisées avec des membres du cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits, en août et décembre 2020 et en janvier et juin 2021. Celles-ci se sont révélées extrêmement utiles pour encourager un meilleur partage de l'information et un dialogue accru entre les membres du cadre de consultation et la MINUSS concernant les tendances et schémas observés en matière de violences sexuelles liées au conflit et la détection des zones propices à ces comportements, ainsi que la tenue de consultations et d'activités de sensibilisation.
- 12 Activités de sensibilisation, dont 8 ateliers, ont été menées à Yei, Wau, Bentiu, Bor, Kuacjok, Rumbek, Pibor, Malakal et Lobonok dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, en collaboration avec des partenaires de la société civile, du Gouvernement et d'autres parties prenantes. En tout, 418 personnes, dont 103 femmes, y ont participé, parmi lesquelles des chefs religieux, des prestataires de services, des membres des forces de sécurité, des personnes déplacées vivant dans des sites de protection des civils, des membres d'organisations religieuses de jeunes, des membres d'associations de femmes et des responsables locaux.
- 4 Activités de sensibilisation, à savoir 3 réunions et 1 atelier, ont été organisées à l'intention de 40 participants pour appuyer l'unification des plans d'action des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition sur la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit. La MINUSS a fourni un soutien technique au comité de rédaction, composé de représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et du Ministère de la défense et des anciens combattants, et a été chargée d'élaborer le plan d'action consolidé et de fournir un soutien technique au Ministère de la défense et des anciens combattants. Le plan d'action unifié destiné aux forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud a été officiellement lancé par le Conseil de défense conjoint et la Ministre de la défense et des anciens combattants le 19 juin 2021.

Conduite, à l'intention des officiers juristes de la Direction de la justice militaire, de 12 séances de formation pratique destinées à concourir à amener les auteurs de violences sexuelles liées au conflit à rendre compte de leurs actes, et fourniture à la Direction de la justice militaire d'une assistance technique visant à renforcer le cadre juridique régissant la justice militaire au Soudan du Sud

Non Les séances de formation qui devaient avoir lieu ont été reportées en raison des restrictions imposées en matière de grands rassemblements pour lutter contre la COVID-19. À la place, la MINUSS a aidé la Direction de la justice militaire à déployer 6 tribunaux militaires généraux à Bentiu, Maridi, Bor, Malakal, Renk et Djouba. En tout, 65 affaires ont été traitées par ces instances. Dans le cadre de ces déploiements, la Direction de la justice militaire a également distribué plus de 6 000 prospectus comportant 5 messages clés pour prévenir le viol et les autres formes de violence sexuelle, qui avaient été élaborés et produits avec le soutien de la MINUSS.

Promotion de la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et des violences commises contre les enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et sur l'ensemble du territoire, grâce à l'organisation de 10 ateliers locaux

38 Ateliers, auxquels ont participé 1 390 personnes, ont été organisés sur plusieurs thèmes ayant trait à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la violence sexuelle liée aux conflits. Ceux-ci ont par exemple porté sur la présentation des problèmes rencontrés, la conduite d'entretiens, notamment auprès d'enfants, l'accompagnement des victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits, et les services d'orientation. En outre, des membres des équipes de police spécialisées et du personnel des bureaux locaux ont tenu des rencontres hebdomadaires avec la Police nationale sud-soudanaise et ses unités de police spécialisées et organisé des exercices pratiques concernant les premières mesures à prendre sur les scènes de crime et la collecte de preuves. Le nombre plus élevé que prévu d'ateliers organisés s'explique principalement par les besoins opérationnels ayant été recensés en collaboration avec des communautés de tout le pays.

**Réalisation escomptée 2.3** : Amélioration des mesures de prévention et instauration, par les principaux acteurs concernés, de conditions propices à la protection des enfants touchés par le conflit armé, la violence, la maltraitance et l'exploitation

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, telles que l'association d'enfants à des forces ou groupes armés, la violence et les atteintes sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2018/19 : 267 ; 2019/20 : 158 ; 2020/21 : 250)

55 faits concernant 89 enfants (28 filles et 61 garçons) ont été corroborés par l'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, contre 158 faits concernant 181 enfants (155 garçons et 26 filles) vérifiés pendant la période précédente.

La diminution du nombre de cas de violations commises contre des enfants et de victimes tient à la mise en œuvre du plan d'action global pour la prévention des violations

<p>2.3.2 Adoption de mesures fonctionnelles claires destinées à assurer l'application partielle ou intégrale du plan d'action global visant à mettre fin aux 6 types de violations graves commises contre des enfants</p>	<p>graves commises contre des enfants par les parties à l'Accord de paix revitalisé, à l'amélioration des conditions de sécurité et à la baisse de l'intensité du conflit armé dans une grande partie du pays.</p> <p>L'équipe spéciale de pays chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a par ailleurs confirmé 5 cas d'attaques visant des hôpitaux et 3 cas dans lesquels l'accès à une aide humanitaire avait été refusé, de même que 5 cas d'utilisation d'établissements scolaires et 1 cas d'utilisation d'un hôpital à des fins militaires.</p> <p>La MINUSS a continué d'appuyer la mise en œuvre, par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, du plan d'action global pour la prévention des violations graves commises contre des enfants, qui avait été signé en février 2020. À cet égard, 2 comités de haut niveau (un comité interministériel de haut niveau et un comité technique national) ayant un rôle essentiel à jouer dans la supervision de l'exécution du plan d'action global ont été constitués, et 6 réunions de coordination ont été organisées. En outre, 9 comités techniques ont été créés au niveau de 9 des 10 États pour coordonner l'application du plan à leur échelle.</p>
---	---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Exécution d'activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés, et signalement de ces violations au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, y compris par des contributions au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé</p>	<p>Oui</p>	<p>La MINUSS a corroboré 55 cas de violations graves touchant 89 enfants (28 filles et 61 garçons) par l'intermédiaire de son mécanisme de surveillance, d'enquête et de vérification.</p> <p>La MINUSS a présenté 4 notes horizontales globales et contribué au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/75/873-S/2021/437).</p>
<p>Établissement de rapports trimestriels sur les tendances relatives aux violations des droits de l'enfant (notes horizontales globales) au Soudan du Sud (4 notes prévues chaque année)</p>	<p>4</p>	<p>Rapports trimestriels sur les tendances relatives aux violations des droits de l'enfant (notes horizontales globales) au Soudan du Sud ont été présentés au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et ont alimenté le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/75/873-S/2021/437).</p>
<p>Coordination des activités de protection de l'enfance par l'organisation de 4 réunions de haut</p>	<p>Non</p>	<p>Les réunions de haut niveau de l'équipe spéciale de pays n'ont pas pu être organisées en raison</p>

niveau de l'équipe spéciale de pays du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et de 6 réunions du groupe de travail technique de ce mécanisme, à Djouba, avec des acteurs œuvrant à la protection de l'enfance

Organisation, au niveau national, de 2 ateliers à l'intention des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de 2 séances de sensibilisation, tenues à Djouba, destinées aux acteurs et partenaires œuvrant à la protection de l'enfance, le but étant de consolider le mécanisme de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information concernant les atteintes et les violations graves commises contre des enfants ; et tenue, dans les bureaux locaux de la Mission, de 30 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves perpétrées contre des enfants, à l'intention des parties au conflit ainsi que de représentants des autorités centrales et locales et d'organisations de la société civile

Fourniture d'un appui à l'exécution du plan d'action global, y compris les ordres du commandement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les injonctions interdisant et criminalisant le recrutement et l'emploi d'enfants, les viols et les violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces établissements par les forces et les groupes armés, et suivi de l'exécution de ces ordres et injonctions, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité

des restrictions imposées pour lutter contre la COVID-19.

- 8 Réunions du groupe de travail technique de l'équipe spéciale de pays (composé de membres de l'UNICEF et de la MINUSS) ont été organisées afin de rationaliser le processus de collecte d'informations mis en place dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et de tenir les responsables de la Mission au courant des progrès réalisés dans la protection des enfants au Soudan du Sud.
- 12 Ateliers de formation à la protection de l'enfance ont été organisés à l'intention de membres du comité interministériel de haut niveau et du comité technique national, à Djouba, afin de les aider à mieux remplir leurs fonctions s'agissant de superviser la mise en œuvre du plan d'action global. Ces ateliers étaient destinés à 233 personnes issues de toutes les forces organisées et à des responsables des parties concernées par la mise en œuvre du plan d'action global dans le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé.
- 73 Séances de formation sur la protection de l'enfance ont été organisées au niveau des bureaux locaux, au profit de 2 560 participantes et participants, dont des officiers militaires, des membres des communautés et des parties prenantes.  
Le nombre plus élevé que prévu d'ateliers et de séances de formation s'explique principalement par la formation de groupes d'apprenants de taille réduite, dans le respect des protocoles de lutte contre la COVID-19, qui a nécessité d'organiser davantage de sessions.
- 176 Réunions de sensibilisation ont été organisées avec le comité interministériel de haut niveau et le comité technique national afin de veiller à ce que les acteurs nationaux contribuent et participent à la mise en œuvre du plan d'action global. La MINUSS a en outre continué de fournir des conseils techniques aux responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud concernant les moyens de prévenir et de combattre les 6 catégories de violations graves commises contre les enfants. Elle est par ailleurs intervenue auprès du secteur de la justice militaire pour garantir l'application des dispositions prévues dans le plan d'action global

Fourniture d'une assistance technique aux fins de la conception et de la mise en place d'un système de justice pour mineurs efficace et juste, y compris pour les mineurs qui risquent d'être associés au conflit

en matière d'obligation de rendre des comptes. Ces efforts ont mené à l'adoption de mesures visant à garantir le départ des parties au conflit des écoles et hôpitaux où elles s'étaient installées et permis le commencement des procès des auteurs de violations graves des droits de l'enfant.

Oui En juin 2021, la MINUSS a mené à bien une évaluation de référence du centre de détention pour mineurs de Wau, qui a permis d'examiner les procédures et pratiques en vigueur et de recenser les domaines dans lesquels elle pourrait intervenir, de même que d'autres partenaires.

La MINUSS a également aidé l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud à élaborer un plan stratégique triennal, dans lequel cette dernière s'est engagée à continuer de former davantage de personnel pénitentiaire à la supervision des mineurs ayant affaire à la justice et à créer de nouveaux établissements d'éducation surveillée pour mineurs afin de garantir une séparation appropriée des délinquants juvéniles des prisonniers adultes.

### **Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire**

66. Au cours de la période considérée, la MINUSS a continué d'agir en faveur de l'accès humanitaire et de participer à des forums de coordination humanitaire ainsi qu'à des réunions du groupe de protection afin de garantir une détection précoce des problèmes et des interventions rapides, d'étoffer les capacités d'appréciation des situations et de favoriser l'adoption de mesures coordonnées face aux nouvelles situations d'urgence humanitaire. Elle a en outre maintenu l'accent sur la fourniture, à la demande, d'une protection des convois humanitaires dans les zones à haut risque ainsi que sur l'apport d'autres formes de soutien logistique, dans la limite de ses ressources. La Mission s'est également chargée d'entretenir plusieurs routes principales de ravitaillement, notamment sur les axes Djouba-Bor et Mankien-Jongleï.

67. La MINUSS a donné suite à 27 des 44 demandes d'aide humanitaire reçues. Quant aux 17 demandes restantes, celles-ci ont été traitées par la Mission grâce à d'autres intermédiaires ou annulées, soit par le demandeur soit en raison d'un manque d'accès. La Mission a également fourni 60 escortes militaires à des convois humanitaires ou à des déplacements par route de durée variable, principalement dans l'Équatoria et dans les États d'Unité, de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental.

68. Les activités de lutte antimines menées dans le pays, portant notamment sur la réalisation d'études et la neutralisation de mines et d'engins non explosés sur les routes, les bandes d'atterrissage, les lieux de largage et de distribution de nourriture et d'autres sites jugés prioritaires par les intervenants humanitaires, ont facilité l'acheminement sûr et rapide de l'aide humanitaire. Les études de terrain et les activités de déminage ont par ailleurs permis aux partenaires de mettre rapidement en place quatre pôles humanitaires, dans les États du Jongleï, de l'Unité et du Bahr el-Ghazal occidental. La MINUSS a également examiné une zone de largage de

nourriture pour le PAM, à Gumuruk (État du Jongleï), de même qu'un projet de canalisation d'eau pour l'UNICEF, à Djouba. Toujours aussi indispensables, les activités de lutte antimines ont permis à la Mission de s'acquitter de son mandat et de garantir la sûreté et la sécurité de son personnel, du personnel associé et de la population locale.

---

### Réalisation escomptée 3.1 : Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

3.1.1 Réduction (en pourcentage) du nombre d'obstacles à l'accès humanitaire (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 30 %)

Au cours de l'exercice considéré, 559 problèmes en matière d'accès humanitaires ont été signalés, dont 166 cas de violence contre des membres du personnel, 121 cas de violence contre des biens, 62 cas d'actes d'hostilité, 74 entraves d'ordre bureaucratique, 69 cas d'interférence opérationnelle, 48 cas de restrictions de circulation et 19 cas de restrictions liées à la COVID-19, soit une diminution de 5,7 % par rapport aux 593 problèmes signalés au cours de l'exercice 2019/20. Par ailleurs, 8 agents humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification, ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de permettre aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies de circuler librement (2018/19 : 6 789 km ; 2019/20 : 6 531 km ; 2020/21 : 3 500 km)

La MINUSS a procédé à des opérations d'inspection, de déminage et de vérification et fourni des escortes sur 6 764 km de route au total. Les activités de repérage des mines terrestres et engins non explosés ont couvert 347 km et la Mission a fourni des escortes sur 6 417 km en vue de renforcer la liberté de circulation de ses patrouilles et des intervenants humanitaires.

La MINUSS a procédé pour le PAM à des évaluations de la route reliant Kapoeta (Équatoria-Central) et Pochala (Jongleï), laquelle est empruntée pour livrer de la nourriture à plus de 15 000 bénéficiaires.

*Produits prévus*

*Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre Observations*

Mise en œuvre de plans d'action sur le terrain visant à améliorer l'accès des acteurs humanitaires grâce à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé, notamment à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS

Oui La MINUSS a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs humanitaires pour créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ; elle a pour ce faire contribué aux mécanismes de coordination et à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé pour les opérations humanitaires, en réponse aux demandes formulées en ce sens et dans la limite de ses capacités.

Dans l'État de l'Unité, la MINUSS est parvenue à faciliter les échanges entre les représentants des personnes déplacées, les jeunes, les partenaires humanitaires et les autorités locales, ce qui a conduit à la levée des menaces qui avaient été proférées à l'encontre du personnel de la région d'Équatoria et, partant, permis d'améliorer la fourniture de services dans le camp de déplacés de Bentiu. En Équatoria-Central, la Mission a coopéré avec la Police nationale sud-soudanaise et les

responsables militaires se trouvant au poste de contrôle de Yeï pour garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et le passage en toute sécurité du personnel des organismes humanitaires dans les camps de déplacés de Djouba, ainsi que le maintien du caractère civil de ces sites à la suite des actes de violence perpétrés par des bandes criminelles.

La MINUSS a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires pour mettre à jour les plans d'urgence en vigueur sur le site de protection des civils de Malakal, dans des zones proches de ses bases de Djouba, Bor, Bentiu et Naivasha et au sein de zones de tension réparties sur tout le territoire, l'objectif étant d'assurer la prise de mesures adéquates, de renforcer la sûreté et la sécurité des personnes déplacées et de garantir la fourniture, sans encombre, de services par les acteurs humanitaires, notamment à Gumuruk et Verteth (Jongleï).

Opérations de repérage et de déminage dans 700 villes et villages situés dans des sites considérés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires ; vérification des aires de poser pour hélicoptères et des pistes d'atterrissage dans les 72 heures suivant l'attribution de cette tâche par la MINUSS ; escorte de convois et contrôle de la sécurité des routes afin d'assurer la liberté de circulation et la sécurité du personnel de la MINUSS et du personnel humanitaire

- 682 Villages et villes situés dans des sites considérés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires ont fait l'objet d'opérations de repérage et de déminage : des munitions et des stocks d'armes abandonnés ont notamment été enlevés dans des infrastructures civiles, dont 10 dispensaires, 3 écoles, 68 points d'eau, 111 sites agricoles et 38 zones de marché.
- Le nombre moins élevé que prévu de villages et de villes ayant fait l'objet d'opérations de repérage et de déminage s'explique par les choix opérés par la MINUSS et les acteurs humanitaires en ce qui concerne les lieux à traiter en priorité, ceux-ci ayant notamment décidé de privilégier des sites de largage de nourriture, des pôles humanitaires et des bases opérationnelles temporaires, lesquels ne se trouvent généralement pas dans des villes et villages.
- 100 % des demandes relatives à des aires de poser d'hélicoptères et à des bandes d'atterrissage ont été traitées dans les 72 heures.
- 6 417 km de route ont été parcourus par des patrouilles de la MINUSS dans le cadre d'escortes visant à renforcer la liberté de circulation de son personnel et des intervenants humanitaires. La fourniture d'escortes s'est accrue tout au long de la période considérée, la classification des sites de protection des civils de la MINUSS dans la catégorie des camps de déplacés ayant permis à la Force de redéfinir ses priorités et d'effectuer davantage de patrouilles.

150 jours de patrouille de l'unité fluviale visant à permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires de circuler en toute sécurité le long du Nil Blanc (6 patrouilles aller-retour d'escorte sur barges, 25 jours par patrouille)

1 200 jours de patrouille visant à garantir aux organismes humanitaires un accès sûr aux aéroports, aux routes et à d'autres sites (100 jours de patrouille par mois pendant 12 mois)

Contribution à la compréhension du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande des organisations humanitaires nationales et internationales

Réalisation d'une campagne multimédia nationale destinée à promouvoir le mandat et

210 Jours de patrouille ont été assurés par l'unité fluviale pour faciliter le déplacement en toute sécurité des organismes humanitaires des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires le long du Nil Blanc.

Les jours de patrouille de l'unité fluviale ont été plus nombreux que prévu en raison de l'évolution des conditions de sécurité et d'une demande de protection accrue de la part des organismes humanitaires.

4 583 Jours de patrouille ont été assurés pour garantir aux organismes humanitaires un accès sûr aux aéroports, aux routes et à d'autres sites.

Le nombre de jours de patrouille assurés à des fins de protection a été plus élevé que prévu en raison d'une augmentation de la quantité de patrouilles menées quotidiennement, qui visait à répondre à une hausse des demandes de protection émanant de partenaires humanitaires.

Oui La MINUSS a régulièrement participé à des instances de coordination des activités humanitaires dans tous les États, qui lui ont donné l'occasion de partager les données recueillies lors de patrouilles dans des zones reculées auxquelles les partenaires humanitaires n'avaient pas accès ou où ils n'étaient que peu présents. Elle a ainsi informé ces partenaires au sujet des déplacements de personnes qui s'opéraient à travers le pays et des lacunes en découlant en matière de fourniture de services, ce qui a permis de planifier l'action humanitaire. En ce qui concerne l'État des Lacs, par exemple, la Mission a fourni des informations à jour aux acteurs humanitaires concernant le déplacement d'environ 5 000 personnes à Mingkaman, dans le comté d'Awerial, et de 1 600 personnes dans le comté de Rumbek-Est, ce qui a conduit à une évaluation rapide des besoins, à l'aide de moyens aériens de la MINUSS, ayant contribué à la mise en œuvre de plans d'aide humanitaire adaptés. En Équatoria-Occidentale, la MINUSS a assisté à l'émergence de nouvelles difficultés en matière de fourniture de l'aide humanitaire et en a informé les acteurs humanitaires, qui ont planifié des interventions ayant bénéficié à environ 3 738 personnes rapatriées ou réfugiées en provenance de République centrafricaine. S'agissant du Haut-Nil, elle a informé les partenaires humanitaires de la présence de 7 000 victimes d'inondations à Kaldak (comté de Canal/Pigi du Jongleï), entraînant une évaluation multipartite et des interventions depuis Malakal.

Oui Une campagne multimédia a été menée tout au long de l'année à l'échelle du pays pour promouvoir le

les réalisations de la Mission pour ce qui est de faciliter l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, grâce à la production de 80 produits multimédias, notamment des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, qui seront diffusés sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; et production de 40 programmes radiophoniques d'une heure intitulés « Working Together », axés sur les activités humanitaires menées en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

mandat de la Mission et ses réalisations en matière de facilitation de l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, au moyen notamment de :

- 135 Produits multimédias élaborés et diffusés – dont 57 bulletins d'information numériques, 7 reportages audiovisuels, 64 interventions dans les médias sociaux s'accompagnant d'histoires ou de liens vers des reportages audiovisuels ainsi que de retweets journaliers du Siège de l'ONU et de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud, et 7 albums photos.

Le programme radiophonique « Working Together », qui était diffusé sur Radio Miraya, a été suspendu pendant la période considérée, les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies à en assurer la production ayant diminué du fait de la pandémie.

---

**Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration de la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées et de la liberté de circulation**

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

3.2.1 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies ou du personnel désigné à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS (2018/19 : 295 ; 2019/20 : 383 ; 2020/21 : 442)

474 atteintes à la sécurité ont été signalées, contre 383 pendant l'exercice 2019/20. L'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité tient en partie aux difficultés entraînées par la pandémie de COVID-19 et à divers facteurs socioéconomiques ayant conduit à une intensification des activités criminelles, telles que des intrusions dans les installations de l'Organisation, des vols et des cambriolages.

3.2.2 Pas d'augmentation du nombre de violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2018/19 : 171 ; 2019/20 : 265 ; 2020/21 : 265)

315 violations de l'accord sur le statut des forces ont été enregistrées pendant l'exercice considéré, soit plus que pendant l'exercice précédent, au cours duquel on en avait signalé 265. Ce nombre ne tient pas compte de 7 cas dans lesquels le M/APLS dans l'opposition et d'autres groupes d'opposition armés ont perturbé des opérations de la MINUSS. Le nombre de violations liées la restriction de la liberté de circulation de la Mission, entravant son personnel et ses opérations, a également augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 168 à 269. Cette augmentation s'explique par les nouvelles conditions fixées dans le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, selon lesquelles tous les documents contenant des renseignements et les garanties de sécurité aérienne aux fins des patrouilles terrestres et aériennes de la Mission doivent être approuvés par son quartier général à Djouba plutôt que d'être traités au niveau des États par les bureaux du Mécanisme concernés, comme c'était le cas auparavant. Cette disposition supplémentaire a contraint la Mission soit à reporter soit à annuler un grand nombre des patrouilles prévues. À l'issue d'une série de réunions de haut niveau, la MINUSS et le Gouvernement ont approuvé de façon conjointe un ensemble de directives écrites destinées à baliser les déplacements des patrouilles de la Mission en coordination avec le Gouvernement. La Mission espère que l'application de ces

directives permettra de réduire les difficultés rencontrées concernant la liberté de mouvement de ses patrouilles.

3.2.3 Pourcentage du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires sensibilisés au danger que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières organisées à la demande des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

La MINUSS a sensibilisé 1 533 membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires au danger que présentent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre et ainsi répondu à 100 % des demandes qui lui avaient été présentées à cet égard, notamment par divers partenaires humanitaires. Les séances d'information ont été menées dans le cadre du programme « Sécurité et sûreté en mission » et d'un cours d'initiation destiné aux officiers de liaison militaires.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Échanges réguliers, aux niveaux national et local, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais portant sur le mandat de la MINUSS et les violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces, notamment les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Mission ayant une incidence sur l'exécution de son mandat, l'objectif étant d'obtenir une meilleure adhésion aux dispositions de l'accord	75	Notes verbales et lettres portant sur diverses questions, notamment des violations de l'accord sur le statut des forces et d'autres demandes relatives à la Mission, ont été adressées au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale et à d'autres instances gouvernementales au cours de l'exercice considéré.
Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 10 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou des institutions chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'accord sur le statut des forces, de la Convention sur les privilèges et les immunités des Nations Unies et des autres conventions internationales pertinentes	3	Réunions en face à face et virtuelles ont été organisées avec diverses institutions gouvernementales, telles que le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Ministère du commerce et de l'industrie et l'Administration fiscale nationale. Au cours de ces réunions, des questions liées à l'accord sur le statut des forces et à son application, aux privilèges et immunités des Nations Unies et au mandat de la MINUSS ont été abordées.
Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre, visant à informer les membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires des dangers courus	5	Ateliers de sensibilisation ont été organisés, à distance ou en personne, entre juillet 2020 et mars 2021 à l'intention de fonctionnaires du Gouvernement sud-soudanais travaillant, entre autres, à la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration, ainsi qu'à l'intention de fonctionnaires d'un certain nombre d'appareils gouvernementaux d'États.  5 autres ateliers qu'il était normalement prévu d'organiser n'ont pas pu avoir lieu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.
	Oui	Des séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre ont été organisées à l'intention de 1 533 membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires pour mieux les informer des dangers

et à leur indiquer comment agir dans une zone minée

Diffusion aux parties prenantes, sur une base mensuelle, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles

Mise en place d'un périmètre de sécurité dans 22 bases et sites de la MINUSS

Action de plaider auprès des autorités nationales compétentes (notamment les agents aux frontières et les responsables de la sécurité dans les aéroports) et échanges quotidiens avec elles concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et les violations de l'accord sur le statut des forces

courus et leur apprendre comment agir dans une zone minée.

Oui Les informations, les cartes et les directives relatives à la lutte antimines (concernant notamment les accidents, les menaces, qu'elles soient connues de longue date ou nouvelles, et les opérations) ont été mises à jour et communiquées aux parties prenantes tous les mois. Des cartes et des renseignements sur mesure ont été régulièrement fournis aux parties prenantes pour les informer des dangers connus dans leurs zones d'intervention.

Oui Un périmètre de sécurité a été mis en place dans 22 bases et sites de la MINUSS au cours de l'exercice considéré.

Oui 254 réunions quotidiennes ont été organisées avec la Police nationale sud-soudanaise, des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité à l'aéroport international de Djouba pour veiller à ce que le personnel des Nations Unies puisse circuler librement et afin de combattre les violations de l'accord sur le statut des forces.

#### **Composante 4 : appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix**

69. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a poursuivi sa coopération active avec les parties, les partenaires et les parties prenantes de l'Accord revitalisé, en usant de ses bons offices pour favoriser le dialogue sur les questions en suspens de l'Accord et en apportant son expertise technique à certains des organes d'exécution.

70. La Mission a lancé des forums de dialogue virtuels avec les partis politiques et la société civile pour continuer d'encourager la mobilisation effective des acteurs politiques, compte tenu notamment de l'incidence des restrictions liées à la COVID-19 sur les activités civiques et politiques et sur le rythme global de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Le forum virtuel des partis politiques a réuni des membres de tous les groupes politiques du Soudan du Sud. À la suite de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 et de la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, la Mission a exercé ses bons offices pour faciliter la communication avec les dirigeants fédéraux et étatiques, en coopération et en coordination avec les partenaires, dont l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, en vue de faire progresser la cohésion politique et le dialogue à l'appui d'une transition inclusive.

71. De mars à juin 2021, la MINUSS a appuyé plusieurs initiatives destinées à favoriser des relations de travail constructives au sein des nouvelles administrations des États et des collectivités locales. La MINUSS, l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont organisé des forums pour renforcer la confiance dans le Bahr el-Ghazal occidental et le Bahr el-Ghazal septentrional. Les participants se sont engagés à favoriser un climat de confiance entre les partis politiques au sein des États et à créer des conditions propices au retour des populations déplacées. La MINUSS a également organisé des forums de gouverneurs et des séminaires-retraites de hauts responsables dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Oriental et du Jongleï, ainsi que

des séminaires-retraites de cadres supérieurs dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Oriental, des Lacs et d'Ouarrap. Au cours de ces séminaires, les cadres dirigeants des États ont pu discuter avec des intervenants locaux pour définir les grandes priorités en matière de gouvernance et les mesures correspondantes à prendre, et ont eu l'occasion de faire part de leurs expériences, de mieux comprendre leurs rôles et de favoriser les synergies au niveau des États en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale. Ils ont également entendu des exposés sur l'Accord revitalisé et sa mise en œuvre. La Mission a également facilité des réunions de commissaires de comté dans les États du Haut-Nil, de l'Équatoria-Occidental et du Bahr el-Ghazal occidental, qui ont porté, d'une part, sur la planification et la direction stratégiques à l'intention des autorités locales et, d'autre part, sur la participation des différentes parties prenantes à l'évaluation des priorités en matière de gouvernance.

72. La MINUSS s'est beaucoup appuyée sur les relations et les réseaux tissés par le passé avec les parties au conflit et d'autres acteurs pour exercer ses bons offices et permettre aux parties de rester mobilisées. Elle a continué d'être régulièrement en contact avec le Président et le Premier Vice-Président, le Représentant spécial du Secrétaire général exhortant les parties prenantes à participer de manière continue et constructive aux efforts de paix en cours, tout en soulignant le rôle des femmes dans le processus de paix. Dans ce contexte, elle a organisé une série d'ateliers et de forums de concertation afin de dialoguer avec différentes parties prenantes nationales et de promouvoir l'instauration d'un discours politique ouvert, l'élargissement de l'espace politique et la participation inclusive de multiples acteurs de la sphère politique et de la société civile à la vie politique et au processus de paix. Elle a notamment organisé des forums politiques virtuels et des réunions avec les hauts dirigeants et représentants de partis politiques, des groupes de femmes et de jeunes et des membres de la société civile, et mené des consultations et des dialogues infranationaux, ainsi que des tables rondes politiques et des émissions sur Radio Miraya.

73. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour appuyer la rédaction d'une constitution définitive, la MINUSS a animé une réunion de coordination avec les organisations partenaires en février 2021 afin d'examiner le calendrier des activités, les modalités de coordination, de soutien et de mobilisation des ressources et le mandat du groupe de travail chargé de rédiger la constitution. En mai 2021, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et la Fondation Max Planck pour la paix internationale et l'état de droit ont animé, à Djouba, un atelier destiné aux parties à l'accord et consacré à l'élaboration d'une constitution définitive. Placé sous le thème « Œuvrer en vue d'une constitution durable pour le Soudan du Sud », cet atelier a été l'occasion de discuter de différentes questions clés laissées en suspens lors du forum de haut niveau pour la revitalisation tenu en 2018. Dans le cadre des préparatifs de cet atelier, sept séries de réunions de sensibilisation et de consultation ont été organisées avec les représentants désignés des parties et des principaux intervenants sur les modalités afférentes à la mise au point d'une constitution définitive, comme indiqué au chapitre VI de l'Accord revitalisé.

74. En mai 2021, la MINUSS a organisé un forum des partis politiques consacré au premier processus électoral du Soudan du Sud, au cours duquel des experts nationaux ont discuté du cadre juridique des élections et décrit les examens constitutionnels et législatifs prévus par l'Accord revitalisé. Lors de ce forum, elle a présenté le cadre normatif des Nations Unies pour l'assistance électorale et ses principaux objectifs, notamment le soutien aux États Membres en vue de la tenue d'élections crédibles, du renforcement des institutions et de la prévention de la violence électorale.

75. Pour faire avancer les réformes essentielles liées au processus de paix, la MINUSS a apporté une assistance technique à la Commission de la réforme

législative du Soudan du Sud en vue de l'examen du cadre du droit pénal sud-soudanais, et a formulé des recommandations visant à garantir le respect des normes et des meilleures pratiques régionales et internationales et l'harmonisation des lois pénales nationales. En coordination avec le PNUD et ONU-Femmes, elle a fourni des conseils techniques au Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale pour contribuer à l'élaboration d'une loi nationale relative à la famille au Soudan du Sud. Elle a également aidé le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports à mener des consultations publiques inclusives sur la Charte africaine de la jeunesse et sur les principaux instruments juridiques et stratégiques relatifs à la jeunesse, notamment un projet de loi national sur le sport, une politique nationale de la jeunesse et une loi visant à établir un fonds national de développement de l'entrepreneuriat des jeunes, exigé par le chapitre IV de l'Accord revitalisé.

76. En partenariat avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, la MINUSS a continué de mener des missions de bons offices et de fournir des conseils techniques aux organes de sécurité transitoires, dont le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, de telle sorte que le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité a pu organiser trois ateliers afin d'établir ses deux premiers produits livrables aux termes de l'Accord revitalisé : une évaluation stratégique de la sécurité et un cadre d'orientation de la sécurité. La Mission a également collaboré avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin d'élaborer et de faire progresser ses projets de documents stratégiques et programmatiques, et elle a aidé les autorités nationales à faire connaître la réglementation nationale sur les armes à feu à l'appui de la stratégie nationale de désarmement civil volontaire.

77. Pour élargir l'espace politique et garantir un processus de paix plus responsable et participatif, la MINUSS a continué d'instaurer un dialogue entre les personnalités influentes et le grand public au moyen de tables rondes diffusées sur les ondes de Radio Miraya et consacrées à des thématiques diverses, comme la politique, la sécurité, la paix, l'économie et les questions de genre. Ces tables rondes ont permis à des experts, à des dirigeants politiques et à des personnalités éminentes d'échanger entre eux et d'interagir avec les auditeurs sur des questions d'intérêt public. Ainsi, tout au long de l'exercice considéré, la Mission a continué de promouvoir la disposition de l'Accord revitalisé exigeant un taux de 35 % de femmes à tous les niveaux de responsabilité et de favoriser la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en organisant 29 ateliers et forums visant à renforcer la capacité des organisations de femmes et des dirigeants à participer aux processus décisionnels.

---

#### **Réalisation escomptée 4.1 : Progrès dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et promotion du processus de paix**

---

##### *Indicateurs de succès prévus*

4.1.1 Les institutions de préparation à la transition et de transition prévues dans l'Accord revitalisé sont restructurées, reconstituées et opérationnelles

4.1.2 Les tâches visées dans l'Accord revitalisé sont accomplies

##### *Indicateurs de succès effectifs*

Toutes les institutions de préparation à la transition et de transition prévues dans l'Accord revitalisé ont été mises sur pied, sont opérationnelles et rendent compte à la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, comme l'exige l'Accord revitalisé

Des administrations locales et étatiques et des commissions clés ont été mises sur pied, et des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des principaux critères de référence concernant les dispositions transitoires de sécurité, la

4.1.3 Les dispositions de l'Accord revitalisé relatives aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et à la prise en compte des questions de genre sont appliquées	reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire et du Conseil des États, et le début de l'élaboration de la constitution définitive et de la mise en place d'un système de justice transitionnelle  La mise en œuvre de la disposition de l'Accord revitalisé exigeant un taux de 35 % de femmes à des postes décisionnels a progressé, quoique toujours de manière lente. Au 30 juin 2021, la fonction de gouverneur était exercée par une femme dans un seul État et seulement 26 % des ministres du gouvernement national étaient des femmes
--	--

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> <i>Observations</i>
Offre de bons offices aux parties au conflit pour le règlement des litiges, ainsi que d'un appui à l'élaboration de politiques nationales reposant sur un processus de prise de décisions transparent, participatif et responsable, ouvert aux femmes à tous les niveaux	<p>Oui La MINUSS a entretenu des contacts réguliers avec le Président, le Premier Vice-Président, les Vice-Présidents, les représentants des principaux ministères, de hauts responsables du secteur de la sécurité et les autorités locales pour inciter les pouvoirs publics à continuer d'œuvrer en faveur du processus de paix et de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, et pour prôner la transparence et l'inclusion dans le cadre des initiatives en cours</p> <p>La MINUSS a multiplié les contacts avec les institutions chargées de la mise en œuvre des activités essentielles prévues dans l'Accord revitalisé, dans le but de remédier aux problèmes d'exécution et de favoriser la participation des femmes à ces institutions et aux processus décisionnels</p>
Organisation et tenue de 10 forums et ateliers avec les représentants des partis politiques et les principaux acteurs de la société civile, y compris d'associations de femmes, afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique de multiples acteurs de la sphère politique et de la société civile ; organisation de 18 réunions avec les parties prenantes sud-soudanaises, notamment les groupes confessionnels, les associations de promotion de la jeunesse et des droits des femmes et des personnes handicapées, et les milieux universitaires, pour débattre de questions	<p>6 Réunions ont été tenues avec des représentants des diverses institutions, notamment avec le président du Comité national de transition au sujet des difficultés d'exécution, ainsi qu'avec le Comité national chargé des amendements constitutionnels au sujet de l'appui et de l'assistance technique à apporter au processus constitutionnel</p> <p>11 Forums et ateliers ont été organisés par la MINUSS dans le cadre de ses activités de liaison avec de nombreuses parties prenantes nationales. Les forums politiques qui se sont déroulés au cours de l'exercice visaient à promouvoir le maintien d'un dialogue ouvert, l'élargissement de l'espace politique et une participation sans exclusive aux processus politiques. Parmi ces forums, citons : a) 4 forums d'apprentissage virtuels destinés aux représentants des partis politiques, qui portaient sur l'élaboration de politiques de base, les politiques de santé, les politiques agricoles et le leadership politique ;</p>

essentielles et favoriser un libre dialogue avec l'ensemble de ces protagonistes et leur participation pleine et entière à la vie politique

b) 1 forum sur les caractéristiques du leadership politique ; c) 1 forum à l'intention des chefs de partis politiques ; d) 2 forums du leadership féminin à l'intention des dirigeantes de partis politiques et des femmes influentes de la société civile ; e) 1 forum consacré à l'élaboration des stratégies de communication des partis ; f) 1 forum sur le bilan du processus électoral de 2010 ; g) 1 forum d'échange d'informations sur les missions d'évaluation des besoins électoraux

- 70 Réunions ont été organisées avec de hauts dirigeants et des femmes et des jeunes issus des différents partis et groupes d'opposition, qui ont exposé leur point de vue sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire. La Mission a tenu des réunions avec d'autres parties prenantes, notamment des groupes confessionnels, des acteurs du milieu universitaire et des groupes de réflexion, pour entendre leurs points de vue et promouvoir une participation inclusive, ainsi qu'avec des sous-secrétaires ministériels pour mobiliser leur appui aux forums et aux ateliers

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu du fait de de l'instabilité de l'environnement opérationnel et de l'évolution constante de la situation politique, ce qui a nécessité une communication plus fréquente avec tous les acteurs

- 8 Autres manifestations, dont 3 ateliers, ont été organisées pour favoriser le dialogue et la participation des organisations de femmes et des groupes de jeunes aux processus politiques. En outre, 3 séminaires-retraites ont été organisés à l'intention des représentants des gouvernements des États afin de favoriser une collaboration constructive à l'appui du renforcement de la gouvernance. La MINUSS a également participé à 2 ateliers : 1 organisé par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale sur les questions de genre et la diplomatie, et 1 organisé par le Ministère des affaires fédérales sur l'élaboration d'un cadre d'action propre au ministère
- 20 Tables rondes politiques ont été diffusées sur Radio Miraya pour mieux faire connaître au grand public les questions liées au processus de paix grâce à des échanges inclusifs et constructifs entre les groupes cibles de parties prenantes

Promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et des mesures prescrites dans l'Accord revitalisé en faveur de l'égalité des genres, y compris le quota visant à accroître la représentation des femmes dans les institutions, par les moyens suivants : a) sensibilisation des femmes membres des organisations de la société civile ; b) tenue de 32 forums de femmes pour la paix au niveau infranational et de 1 forum à l'échelon national afin de favoriser le dialogue et les échanges à l'appui de l'exécution de l'Accord revitalisé ; c) appui à la tenue d'un atelier sur la participation des femmes à la prise de décisions publiques et aux processus de paix, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ciblant les principales parties prenantes et les personnalités influentes de l'Assemblée législative nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile

Promotion des processus de justice transitionnelle et de l'obligation de rendre des comptes et, à cette fin, fourniture d'une assistance technique en vue de la création et du lancement de mécanismes de justice transitionnelle, notamment la Commission vérité, réconciliation et apaisement, et de l'organisation de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices à la mise en place de processus de justice transitionnelle

Au cours de l'exercice considéré, des membres d'organisations féminines de la société civile ont été sensibilisés aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité

- 30 Forums de femmes pour la paix ont été organisés par la MINUSS en partenariat avec le Forum des femmes intellectuelles du Soudan du Sud au cours de l'exercice considéré, dont 1 forum de deux jours consacré au leadership féminin et à la participation politique, et notamment à la mise en œuvre du quota de 35 % de femmes. Cet événement, auquel ont participé de nombreuses femmes de premier plan, des représentants des principaux partis politiques et des personnalités influentes, a été suivi par plus de 8 000 personnes en direct sur le Web. La MINUSS a maintenu son appui à la mise en œuvre de l'accord de paix, notamment en concourant à la réalisation de l'objectif de 35 % de femmes

L'atelier prévu sur la participation des femmes à la prise de décisions publiques et aux processus de paix n'a pas eu lieu au cours de l'exercice considéré, les membres de l'Assemblée législative nationale provisoire n'ayant pas prêté serment

- Oui En vue du lancement, le 30 juin 2021, du comité technique sur la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement, la MINUSS a apporté une expertise technique et un appui logistique aux organisations de la société civile dans le cadre de l'organisation du Forum des droits humains et du Forum de justice transitionnelle ; ces manifestations comportaient deux tables rondes destinées à mieux faire connaître les processus de justice transitionnelle et le rôle des organisations de la société civile dans le renforcement de la collaboration institutionnelle sur la vérité, la réconciliation et l'apaisement au Soudan du Sud

En outre, un groupe de travail étatique sur la justice transitionnelle a organisé, à Torit, un forum de sensibilisation à la justice transitionnelle, à l'intention notamment des organisations de la société civile et des autorités publiques

La MINUSS a créé et lancé de nouveaux centres de ressources pour la justice transitionnelle à Wau, à Yambio et à Torit, afin que les partenaires et le grand public aient accès à des informations pertinentes sur les processus de justice transitionnelle et le respect du principe de responsabilité. Elle a également mené des

Tenue de 12 réunions ou ateliers en vue de fournir des conseils, une assistance technique et un appui au Parlement et aux organes de contrôle reconstitués pour favoriser le dialogue avec le public dans le contexte du processus de paix et pour appuyer la modification de la législation ou la rédaction d'un texte de loi, à l'appui du programme de réforme d'ensemble, conformément à l'Accord revitalisé

Appui aux activités visant à instaurer la confiance entre les autorités gouvernementales et les responsables de l'opposition et entre les populations des régions contrôlées par le Gouvernement et de celles contrôlées par l'opposition et, à cette fin, tenue de 10 forums de dialogue, visites d'échange, rassemblements publics et autres manifestations, l'accent étant mis sur l'intégration des femmes et des jeunes, dans le but de créer des conditions propices au processus de paix national

Appui au renforcement du rôle que jouent les parties prenantes à l'échelle locale – notamment les acteurs non étatiques, les villages, les campements pastoraux, les associations de chefs, les femmes et les jeunes – dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, au moyen de l'organisation de 10 forums, dialogues, ateliers et autres manifestations

Organisation d'une campagne de communication nationale à l'appui du processus de paix, consistant en : a) 25 activités de sensibilisation

activités de sensibilisation auprès des organisations de la société civile et des autorités publiques à Wau, à Torit et à Djouba au sujet des processus de responsabilisation au Soudan du Sud

- 9 Consultations ont été menées avec le concours de la MINUSS au cours de l'exercice considéré, à savoir : 5 consultations sur la Charte africaine de la jeunesse ; 1 consultation sur la législation se rapportant aux jeunes, dont un projet de loi national sur le sport, une politique nationale de la jeunesse et une loi portant création d'un fonds national de développement de l'entrepreneuriat des jeunes ; 1 consultation sur le Code pénal ; 2 consultations portant sur l'élaboration d'une loi nationale relative à la famille

Le produit exécuté a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions visant les grands rassemblements du fait de la COVID-19

- 9 Forums de dialogue ont été organisés en vue d'instaurer la confiance entre les autorités gouvernementales et les responsables de l'opposition et entre les populations des régions contrôlées par le Gouvernement et de celles contrôlées par l'opposition, l'accent étant mis sur l'intégration des femmes et des jeunes, dans le but de créer des conditions propices au processus de paix national. Ces forums se sont déroulés dans la Zone administrative de Pibor, dans l'État de Jongleï et dans le Bahr el-Ghazal occidental

- 7 Forums ont été organisés pour renforcer le rôle des parties prenantes à l'échelle locale, notamment les acteurs non étatiques, les villages, les membres des campements pastoraux, les associations de chefs, les femmes et les jeunes. Ils se sont déroulés dans l'État de l'Unité, à Lekuangle (État de Jongleï), dans l'État des Lacs, dans le Bahr el-Ghazal occidental, dans l'Équatoria-Occidental et dans l'Équatoria-Oriental. Les femmes ont bénéficié d'une formation aux techniques d'encadrement et à la défense des droits

Le nombre de manifestations organisées a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines activités prévues

- 20 Activités de sensibilisation visant à promouvoir la paix et la réconciliation nationale ont été menées. Le produit exécuté a été inférieur aux

visant à promouvoir la paix et la réconciliation nationale ; b) la production et la diffusion de supports promotionnels, tels que des exemplaires de l'Accord revitalisé ou des documents d'information sur les élections ; c) la production de 150 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; d) la diffusion radiophonique de 40 émissions d'une heure de la série *Democracy in Action* (La démocratie à l'œuvre) et de 40 émissions de deux heures de la série *Round Table* (Table ronde), axées sur la paix et les élections

prévisions en raison des restrictions visant les grands rassemblements du fait de la COVID-19. De plus, 32 manifestations ont été organisées dans 11 sites de la Mission en l'honneur de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, de la Journée internationale de la paix et de la Journée des Nations Unies

- 2 000 Copies de l'Accord revitalisé ont été distribuées
- 244 Supports multimédias ont été publiés, à savoir 86 bulletins d'information numériques, 27 reportages audiovisuels, 18 albums photos et 113 interventions dans les médias sociaux s'accompagnant de liens dans des publications éphémères, de liens vers des contenus audiovisuels ou de retweets. Des campagnes ont été spécialement menées dans les médias sociaux à l'occasion de la Journée internationale de la paix, de la Journée des Nations Unies, du vingtième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et de la Journée internationale des femmes. En outre, 16 communiqués de presse ont été publiés et 6 conférences de presse ont été organisées sur la protection des civils, la consolidation de la paix, l'action et l'accès humanitaires, les droits humains, les conflits intercommunautaires et la reconversion de sites de protection des civils
- 10 Émissions de la série *Democracy in Action* (La démocratie à l'œuvre) ont été diffusées. Le nombre d'émissions moins important que prévu s'explique par la suspension de la programmation habituelle en raison de la pandémie de COVID-19 et par la nécessité d'affecter en priorité les rares ressources humaines à la série *Round Table* (Table ronde), qui vise expressément à promouvoir la mise en œuvre de l'accord de paix
- 42 Émissions radiophoniques de la série *Round Table* ont été diffusées

**Réalisation escomptée 4.2** : Les institutions créées par l'Accord revitalisé pour suivre et coordonner sa mise en œuvre reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

4.2.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé (2018/19 : 8 ; 2019/20 : 8 ; 2020/21 : 12)

La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée a organisé 6 réunions plénières pendant l'exercice considéré. Le nombre de réunions, inférieur aux prévisions, s'explique principalement par les restrictions liées à la COVID-19

4.2.2 Les 12 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de

Le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité est constitué de 9 équipes de suivi et

l'application des dispositions transitoires de sécurité sont en état d'intervenir et donnent rapidement suite aux protestations relatives à des violations du cessez-le-feu

4.2.3 La direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser les travaux des équipes de surveillance et de vérification et veiller à l'efficacité et à l'efficience de la surveillance, de la vérification et de la communication des progrès réalisés dans le respect du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité

de vérification en poste à Aweil, Bentiu, Bor, Djouba, Malakal, Torit, Wau, Yambio et Yei. Les 9 équipes étaient en état d'intervenir, ont donné suite aux violations du cessez-le-feu et ont inspecté régulièrement les zones de cantonnement

La direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité s'est réunie à 7 reprises au cours de l'exercice considéré

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Offre de bons offices pour aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, notamment grâce à la participation à 12 réunions de la Commission	12	Réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont été organisées avec les partenaires, dont la MINUSS, qui y a participé en tant que membre de la direction de la Commission. La MINUSS a usé de ses bons offices pour appuyer les activités de la Commission reconstituée et son rôle de supervision, et souligné qu'il fallait cerner et surmonter les obstacles à l'exécution des tâches essentielles prévues dans l'Accord revitalisé
Organisation de 14 réunions préparatoires avec les partenaires internationaux et régionaux avant les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, de 12 colloques avec les membres du corps diplomatique et de réunions périodiques avec le Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'objet étant d'inciter la communauté internationale à offrir un appui systématique et concerté aux activités de la Commission et à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé	15  8	Réunions préparatoires ont été organisées avec les partenaires internationaux et régionaux avant les réunions plénières de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée  Colloques ont été organisés à l'intention des membres du corps diplomatique en vue d'examiner et de coordonner efficacement l'appui de la communauté internationale au processus de paix et à l'exécution du mandat de la Mission, d'assurer la cohérence du soutien aux activités de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et de remédier aux difficultés entravant l'exécution des activités essentielles prévues dans l'Accord revitalisé  Le nombre de réunions a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines activités prévues
	26	Réunions ont été organisées avec les représentants du Bureau de liaison de l'Union africaine établis à Djouba

Offre de bons offices pour favoriser la coopération et la coordination continues et efficaces entre les entités régionales et les autres partenaires dans le cadre d'un dialogue régulier avec ces derniers destiné à favoriser des processus de paix et des structures de gouvernance durables et non exclusifs

Oui Pour favoriser la coopération et la coordination continues et efficaces entre les entités régionales et les autres partenaires, les réunions suivantes ont été organisées au cours de l'exercice considéré : 3 réunions avec des envoyés spéciaux pour faire le point sur les difficultés de mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; 20 réunions avec des représentants opérationnels du Bureau de liaison de l'IGAD en poste à Djouba ; 18 réunions du mécanisme de coordination avec le Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan du Sud, le Bureau de liaison de l'IGAD au Soudan du Sud et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée pour examiner et coordonner l'appui à la mise en œuvre de l'accord de paix

Appui au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, par les moyens suivants : participation à 12 réunions de la direction du Mécanisme ; offre de logements et d'un soutien administratif et logistique aux équipes de surveillance et de vérification ; échanges quotidiens avec le Mécanisme visant à coordonner les opérations

Oui La MINUSS a continué de se coordonner avec le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, en organisant des réunions hebdomadaires de coordination au quartier général de la Mission et des réunions quotidiennes de planification des patrouilles avec les équipes de suivi et de vérification sur le terrain

La Mission a suspendu sa participation aux réunions hebdomadaires dès les prémices de la pandémie de COVID-19. De plus, au cours de l'exercice considéré, elle a assisté à chacune des 7 réunions de la direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, afin d'évaluer l'exécution des activités dans sa zone d'opérations. En raison de la pandémie de COVID-19, les réunions ont cessé au début de l'exercice, mais ont finalement repris au fur et à mesure de l'assouplissement des restrictions. De plus, le comité technique du Mécanisme s'est réuni à 9 reprises pour aborder les questions relatives à la mise en œuvre des dispositifs de sécurité au niveau opérationnel. La Mission a également tenu, à son quartier général, 2 réunions avec des représentants opérationnels du Mécanisme afin de coordonner l'appui logistique qu'elle apporte aux activités menées sur le terrain

Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a apporté un appui administratif et logistique au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, en mettant notamment à sa disposition 24 véhicules, du

<p>Fourniture d'un appui aux activités des 12 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au moyen de 360 jours-personnes de patrouille assurés par des équipes intégrées (30 jours-personnes de patrouille par mois pendant 12 mois)</p>	<p>carburant, 23 radios portatives TETRA, ainsi que des logements et des locaux dans ses propres bureaux</p> <p>98 Jours de patrouille ont été assurés par des équipes intégrées, qui ont fourni un appui aux équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité</p> <p>Le nombre de patrouilles moins élevé que prévu s'explique principalement par des retards ou l'absence d'échange d'informations de la part du Gouvernement sud-soudanais et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple</p>
--	--

**Réalisation escomptée 4.3** : Incorporation des dispositions de l'Accord revitalisé dans la Constitution de transition et la constitution définitive

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

4.3.1 Adoption par le Gouvernement provisoire d'union nationale, au terme d'un processus inclusif et participatif, d'une constitution définitive

Aucun progrès n'a été accompli concernant l'adoption d'une constitution définitive, car les conditions essentielles à cet égard – à savoir la ratification par le Parlement des amendements constitutionnels envisagés dans l'Accord revitalisé et la reconstitution d'une commission nationale de révision constitutionnelle qui serait chargée de piloter un processus de révision inclusif et participatif – n'ont pas été remplies pendant l'exercice considéré

4.3.2 Accentuation de la participation populaire à la révision de la Constitution, grâce à la participation des principaux responsables aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et la sensibilisation de la population, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité

Aucun progrès n'a été accompli à cet égard, étant donné qu'une commission nationale de révision constitutionnelle pleinement opérationnelle et à même de faire avancer le processus de modification de la constitution et les activités connexes n'a pas été mise sur pied

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	--	---------------------

Fourniture, s'il y a lieu, de conseils et d'un appui, notamment technique, au Gouvernement provisoire d'union nationale, dans le cadre de la sélection, de l'examen et de l'élaboration de textes de loi essentiels conformément à la réforme constitutionnelle et législative qu'il est proposé de mener dans l'Accord revitalisé

Oui Malgré l'absence de progrès dans le processus de révision constitutionnelle, la MINUSS a continué d'apporter un appui technique et d'encourager les réformes législatives et constitutionnelles envisagées dans l'Accord revitalisé

Pour faire avancer les réformes essentielles liées au processus de paix, la MINUSS a fourni des conseils techniques à la Commission de la réforme législative du Soudan du Sud, l'objectif étant de contribuer à l'examen du cadre juridique pénal pour s'assurer de sa conformité aux normes régionales et internationales, et

	<p>d'harmoniser les lois pénales nationales. En coordination avec le PNUD et ONU-Femmes, elle a aidé le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale à rédiger une loi nationale relative à la famille. Elle a également aidé le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports à mener des consultations sur la Charte africaine de la jeunesse, sur un projet de loi national sur le sport et une politique nationale de la jeunesse, ainsi que sur une loi portant création d'un fonds national de développement de l'entrepreneuriat des jeunes</p>
<p>Offre de bons offices, de conseils et d'un appui concernant la création et le bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle au moyen de réunions hebdomadaires avec les représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale</p>	<p>Non La Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré en raison de retards persistants dans la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire</p>
<p>Fourniture de conseils et d'un appui, notamment technique, à la Commission nationale de révision constitutionnelle dans le cadre de l'élaboration du texte de la constitution définitive, notamment en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, et organisation de 4 ateliers auxquels participeront des membres de la Commission, visant à faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la constitution définitive</p>	<p>Non La Commission nationale de révision constitutionnelle n'ayant pas été mise sur pied, la MINUSS a collaboré avec le Comité national chargé des amendements constitutionnels et les parties prenantes concernées pour organiser des séances d'information sur le processus d'élaboration de la constitution</p>
<p>Coordination, par l'intermédiaire de l'instance consultative de hauts responsables et d'un groupe consultatif technique, de l'appui international apporté au processus de révision constitutionnelle, afin que celui-ci soit concerté et systématique</p>	<p>Non La principale institution chargée de coordonner l'appui attendu en faveur de la modification de la constitution, à savoir la Commission nationale de révision constitutionnelle, n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré</p>
<p>Organisation de 6 tables rondes auxquelles participeront des groupes cibles d'acteurs sud-soudanais (représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, ou encore d'organisations de femmes ou de jeunes) pour les sensibiliser aux questions qui sont au cœur de la consultation publique relative à la rédaction d'une constitution définitive et pour favoriser la représentation et la participation généralisées et actives à cette consultation</p>	<p>6 Tables rondes et ateliers ont été organisés par la MINUSS, en collaboration avec le PNUD, ONU-Femmes et un partenaire international, dans le cadre de ses activités de liaison avec les parties concernées, afin de sensibiliser les groupes cibles aux travaux d'élaboration de la constitution et de favoriser l'inclusion. La Mission a notamment tenu 5 forums et ateliers avec des organisations de la société civile, des groupes de jeunes et des organisations de femmes, et 1 forum virtuel avec des représentants de personnes déplacées et de réfugiés, pour mieux faire connaître et comprendre le processus de rédaction d'une constitution définitive et promouvoir l'importance de l'inclusion dans ces travaux</p>

---

**Réalisation escomptée 4.4** : Tenue d'élections conformes aux normes internationales à l'issue de la période de transition
 

---

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.4.1 La Commission électorale nationale est pleinement opérationnelle, y compris dans les divers États et comtés, et les préparatifs des élections se déroulent selon le calendrier dont toutes les parties prenantes sont convenues

La Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée pendant l'exercice considéré en raison de retards persistants dans la mise en œuvre par les parties des dispositions relatives aux amendements législatifs et dans la reconstitution des institutions majeures prévues dans l'Accord revitalisé

4.4.2 Des progrès sont accomplis sur la voie de l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections libres, équitables, crédibles, transparentes et ouvertes à tous, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité

Aucun progrès n'a été accompli à cet égard au cours de l'exercice considéré. La Commission électorale nationale, qui était censée jouer un rôle moteur dans le processus électoral, n'a pas été reconstituée, contrairement aux dispositions prévues dans l'Accord revitalisé

Produits prévus

Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre Observations

Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections, pour leur prêter conseil afin qu'ils prennent une part active à la phase de transition et pour promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique

Non La Commission nationale électorale chargée de conduire le processus électoral n'ayant pas été reconstituée, les interventions prévues en matière électorale n'ont pas pu être menées pendant l'exercice considéré. Comme suite à l'assouplissement des protocoles de distanciation liés à la pandémie de COVID-19 au quatrième trimestre de l'exercice considéré, la Mission a mené des échanges limités avec tous les partis politiques sur des questions relatives au processus de paix ainsi qu'à la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique

La Mission a également continué de coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux pour adopter une stratégie coordonnée et cohérente afin d'inciter les parties concernées à mettre en œuvre les dispositions applicables de l'Accord revitalisé et de créer les conditions nécessaires pour amorcer les préparatifs électoraux

Apport d'un appui visant à assurer le dialogue aux niveaux national et sous-national avec les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux, l'objet étant de promouvoir la participation de tous et d'intensifier la représentation et la participation des femmes et des jeunes aux opérations électorales au moyen de rencontres avec des représentants des partis politiques, des autorités publiques et des organisations de la société civile

Oui Faute d'un environnement électoral propice et en l'absence d'une commission nationale électorale fonctionnelle à même de jouer un rôle directeur sur les questions électorales, les échanges réguliers que la MINUSS a continué d'entretenir avec les principales parties du monde politique et de la société civile n'ont porté que sur des questions n'ayant pas trait aux élections

Vers la fin de l'exercice considéré, une équipe d'évaluation des besoins électoraux a été

<p>Organisation de réunions avec des femmes engagées dans la vie politique et des groupes connexes, afin de favoriser l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action visant à intensifier la mobilisation et la participation des femmes en politique</p>	<p>déployée au Soudan du Sud, conformément à la résolution 2567 (2021) du Conseil de sécurité, dans le but notamment d'examiner de manière approfondie l'environnement électoral, la prise en compte des questions de genre dans les mécanismes électoraux, ainsi que la capacité et les besoins des différentes parties prenantes aux élections. La MINUSS a facilité et coordonné des réunions avec de nombreux intervenants, dont des représentants du gouvernement fédéral et des États, des partis politiques, des organisations de la société civile, des organisations de femmes, des représentants de groupes de jeunes et des chefs religieux</p>
<p>Appui à l'organisation d'une formation aux fonctions de direction à l'intention des femmes responsables des élections, des futures candidates, des médias et des électeurs et électrices, axée sur la participation des femmes aux opérations électorales</p>	<p>Oui La Mission a tenu des échanges réguliers avec des femmes élues au Parlement et des représentantes de partis politiques et de la société civile en vue d'élaborer des plans et des stratégies visant à faire davantage participer les femmes à la prise de décisions au sein des partis et à accroître leur représentation dans les principales institutions</p> <p>Non Faute d'un environnement électoral propice et en l'absence d'une commission nationale électorale fonctionnelle à même de prendre en charge les questions électorales et de jouer un rôle directeur à cet égard, la Commission n'ayant pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord revitalisé, le produit prévu n'a pas pu être exécuté</p>
<p>Organisation de réunions hebdomadaires avec le Conseil de la Commission électorale et des représentants de ses services techniques afin de leur prêter appui et conseils quant à la mise en œuvre du calendrier électoral</p>	<p>Non Le produit prévu n'a pas été exécuté, car la Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée, contrairement aux dispositions de l'Accord revitalisé</p>
<p>Offre de bons offices au moyen d'un dialogue politique et d'activités de sensibilisation auprès des autorités locales, de la Commission électorale nationale, des partis politiques et d'autres acteurs en vue d'atténuer le risque de violences liées aux élections</p>	<p>Non Faute d'un environnement électoral propice et en l'absence d'une commission nationale électorale fonctionnelle à même de prendre en charge les questions électorales et de jouer un rôle directeur à cet égard, la Commission n'ayant pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord revitalisé, le produit prévu n'a pas pu être exécuté</p>

**Réalisation escomptée 4.5** : Instauration d'un climat de sécurité par une action globale de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et de prise en compte des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration menée par le Gouvernement provisoire d'union nationale

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

4.5.1 Mise en service des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord revitalisé et élaboration d'une feuille de route

Les institutions transitoires du secteur de la sécurité ont été mises sur pied au cours de l'exercice précédent. Toutefois, leurs fonctions ont été fortement entravées par le manque de

concernant les réformes prioritaires qu'il convient de mener en matière de sécurité et d'état de droit pendant la période de transition, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité, et de faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité tienne compte des questions de genre

ressources, qui a limité l'avancement des réformes du secteur de la sécurité au cours de l'exercice considéré

Au nombre des indicateurs de succès, il convient de souligner la contribution active du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité en vue de l'élaboration de ses deux premiers produits livrables aux termes de l'Accord revitalisé : une évaluation stratégique de la sécurité et un cadre d'orientation de la sécurité. Ces documents posent les jalons qui permettront au Comité d'établir une feuille de route nationale pour la réorganisation du secteur de la sécurité, qui devra être approuvée par le Conseil des ministres et l'Assemblée législative nationale provisoire

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Offre de bons offices pour favoriser et appuyer l'obtention d'un accord politique sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, au moyen d'un dialogue suivi entre le Gouvernement provisoire d'union nationale, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et les institutions transitoires chargées de la sécurité</p>	<p>Oui</p>	<p>La MINUSS a tenu 9 réunions avec les représentants de divers mécanismes de sécurité pour discuter des contraintes opérationnelles entravant la mise en œuvre des dispositions de sécurité prévues dans l'Accord revitalisé, participé à 4 ateliers consacrés à l'élaboration de stratégies et à la réforme du secteur de la sécurité, et organisé 2 réunions avec de hauts dirigeants du système de justice pour favoriser les débats sur les réformes judiciaires</p> <p>En partenariat étroit avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, la MINUSS a aidé le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité à organiser, au cours de l'exercice considéré, 3 ateliers en vue de la mise au point des produits livrables de l'Accord revitalisé indiqués plus haut. La MINUSS a également aidé le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé à organiser 6 audiences foraines militaires et 4 audiences foraines civiles afin de réduire le nombre d'affaires en instance et de renforcer le respect du principe de responsabilité. Elle a également apporté son concours à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le cadre des travaux menés par cette dernière pour élaborer et faire progresser ses projets de documents stratégiques et programmatiques</p>
<p>Fourniture de conseils techniques aux institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord revitalisé pour appuyer la mise en œuvre des dispositions transitoires révisées en matière de sécurité</p>	<p>Oui</p>	<p>La MINUSS a continué d'offrir ses bons offices et des conseils techniques aux autorités nationales dans le cadre d'une visite conjointe dans des zones frontalières en amont de la création de postes frontière ; elle a également prodigué des conseils techniques en vue de l'élaboration de plans stratégiques par les</p>

autorités pénitentiaires, ainsi que dans le cadre de 12 évaluations de base portant sur des prisons situées dans 4 États afin d'éclairer les mesures de soutien et les interventions futures de la Mission et d'autres partenaires. En outre, elle a aidé les autorités nationales à mieux faire connaître la réglementation du pays sur les armes à feu, dans le cadre des activités qu'elle mène pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur du désarmement civil volontaire. Elle a également aidé l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud à mettre au point un plan stratégique triennal

### Composante 5 : appui

78. La composante Appui a continué de fournir des services logistiques et administratifs et des services de sécurité efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat, et pour ce faire, elle a exécuté les produits prévus.

#### Réalisation escomptée 5.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables

##### Indicateurs de succès prévus

##### Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2018/19 : 78 % ; 2019/20 : 79 % ; 2020/21 :  $\geq 90$  %)

La Mission a utilisé 77 % des heures de vol approuvées (à l'exception des opérations de recherche, de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2018/19 : 5,4 % ; 2019/20 : 6,6 % ; 2020/21 : 5 %  $\pm$  1 %)

Le pourcentage annuel moyen des postes autorisés qui n'ont pas été pourvus était de 7,6 % pour les postes d'agent recruté sur le plan international et de 6,3 % pour les emplois de temporaire recruté sur le plan international

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2018/19 : 27 % ; 2019/20 : 28 % ; 2020/21 :  $\geq 37$  %)

Le pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international était de 28,6 %

5.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 61 ; 2020/21 :  $\leq 101$ )

Le nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve était de 64

5.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 368 ; 2020/21 :  $\leq 120$ )

Le nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques était de 332

5.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 100)	La Mission a obtenu une note de 70 dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration. C'est la première fois que la MINUSS fait état d'une note, après avoir réussi à atténuer d'importants risques liés aux eaux usées
5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2018/19 : 96 % ; 2019/20 : 94 % ; 2020/21 : ≥ 85 %)	La Mission a réglé 93 % des problèmes liés à l'informatique et aux communications dans les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave)
5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2018/19 : 85 % ; 2019/20 : 85 % ; 2020/21 : 100 %)	La politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain a été respectée à 87,5 %
5.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel (2018/19 : 1 955 ; 2019/20 : 2 000 ; 2020/21 : ≥ 1 800)	La MINUSS a obtenu le score maximal de 2 000 concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel
5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 5 % ; 2020/21 : ≤ 20 %)	L'écart par rapport au plan de gestion de la demande était de 5 %
5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)	Au 30 juin 2021, 100 % des membres des contingents étaient logés dans des locaux fournis par l'ONU et conformes aux normes
5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2018/19 : 96 % ; 2019/20 : 96 % ; 2020/21 : ≥ 95 %)	Le taux moyen a été de 96 %, compte tenu du niveau des services fournis dans le respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks

Produits prévus

Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre Observations

### Amélioration des services

Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration	Oui La MINUSS a exécuté son plan d'action environnemental conformément à la stratégie environnementale de l'Administration, notamment dans les domaines suivants : formation initiale et formation des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions environnementales ; mise en place du tri des déchets, de la réutilisation et du recyclage à des endroits stratégiques dans les camps ; mise en place de procédures de compostage dans les camps des contingents et des unités de police ; surveillance du respect des procédures de manipulation sûre ; développement d'une
--	---

Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration	<p data-bbox="889 195 1437 294">application de communication d'informations relatives à l'environnement qui permet de surveiller l'empreinte écologique de la Mission</p> <p data-bbox="824 310 1461 1528"> <b>Oui</b> Les améliorations apportées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement règlent progressivement les problèmes auxquels se heurte la MINUSS. Elles ont permis d'adopter une démarche fondée sur les données qui consiste à faire des analyses historiques et des prévisions et à planifier les interventions d'urgence, d'améliorer la visibilité de la chaîne d'approvisionnement, de créer une culture de gestion de la chaîne d'approvisionnement au moyen de formations et de promouvoir l'intégration des activités, et d'apporter un appui aux clients et partenaires en adoptant une approche de bout en bout qui permette aux composantes de la Mission d'exécuter efficacement les tâches qui leur ont été confiées. Dans le cadre de la nouvelle structure, les résultats suivants ont été obtenus : conception d'outils permettant de mesurer systématiquement et objectivement la performance tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; planification concertée avec le Siège de l'ONU, le Centre de services mondial, le Centre d'appui à la mission et le pilier Services ; gestion efficace et rationnelle des stocks ; exécution et maintien du projet d'identification par radiofréquence ; amélioration de la visibilité de bout en bout en ce qui concerne les chargements transportés et stockés dans les bases de la Mission  L'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement a été mis en service à la Mission le 15 mars 2021 dans 14 secteurs d'activité. Il devrait être mis en service dans tous les autres secteurs d'activité au cours de la période allant de septembre 2021 à avril 2022 et pourra donc être utilisé pour établir le plan annuel de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour l'exercice 2022/23 </p>
--	---

### Services de transports aériens

Exploitation et entretien de 26 appareils (7 avions et 19 hélicoptères)

La MINUSS a entretenu une flotte de 26 appareils, à savoir :

7 Avions

19 Hélicoptères

Réalisation de 19 303 heures de vol prévues (14 503 par des prestataires commerciaux et 4 800 par des prestataires militaires) pour tous types de

14 635 Heures de vol ont été effectuées, dont :

11 258 Heures de vol assurées par des prestataires commerciaux

services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherche et sauvetage et évacuation sanitaire primaire et secondaire)

3 377 Heures de vol assurées par des prestataires militaires

Le nombre d'heures de vol effectuées a été moins élevé que prévu en raison des restrictions de vol imposées au cours des 4 premiers mois de l'exercice considéré du fait de la pandémie de COVID-19

Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 26 appareils, ainsi que pour 34 aérodromes et sites d'atterrissage

La MINUSS a contrôlé le respect des normes de sécurité aérienne pour :

26 Appareils

16 Aérodromes

18 Aires de poser d'hélicoptère

### **Budget, finances et communication de l'information**

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 190 119 000 dollars

Oui La Mission a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, des services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 178,5 millions de dollars

### **Services relatifs au personnel civil**

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 867 civils (924 agents recrutés sur le plan international, 1 446 agents recrutés sur le plan national, 42 temporaires et 455 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Oui La Mission a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, des services de gestion des ressources humaines à un effectif moyen de 2 657 membres du personnel civil (853 agents recrutés sur le plan international, 1 375 agents recrutés sur le plan national, 40 emplois de temporaire et 389 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui concernant le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

### **Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures**

Services d'entretien et de réparation dans 20 sites

Oui Des services d'entretien et de réparation ont été fournis dans 21 sites de la Mission : ce chiffre englobe aussi le camp de Pazau, qui a été créé à la fin de l'exercice 2019/20

Exécution de 12 projets de construction, de rénovation et d'aménagement

Oui La Mission a exécuté 12 grands projets de construction, de rénovation et d'aménagement, rénové 2 558 kilomètres de routes faisant partie de son itinéraire principal de ravitaillement dans les 10 États du Soudan du Sud, 63 kilomètres de routes à l'intérieur des camps et 2 ponts et entretenu 16 aérodromes

Exploitation et entretien de 313 groupes électrogènes de l'ONU et de 2 centrales solaires

Oui La Mission a exploité et entretenu 313 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans l'ensemble de la Mission et 2 centrales solaires à Djouba et Wau

Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 48 puits ou trous de sonde et 30 installations de traitement et de purification de l'eau) et de 97 stations d'épuration

Oui La Mission a exploité et entretenu des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux (48 trous de sonde et 30 installations de traitement et de purification de l'eau) et 113 stations d'épuration.

Le nombre de stations d'épuration a été plus élevé que prévu parce que 16 stations supplémentaires ont été acquises pour assurer le traitement de toutes les eaux usées produites dans les installations de la MINUSS

Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 10 bureaux locaux

Oui La Mission a fourni des services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 10 bureaux locaux

### Gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 56,1 millions de litres de carburant (21,7 pour les opérations aériennes, 0,1 pour les opérations maritimes ou fluviales, 4,2 pour les transports terrestres et 30,1 pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 16 sites

47,5 millions De litres ont été utilisés, dont :

- a) 16,0 millions de litres pour les opérations aériennes
- b) 0,1 million de litres pour les opérations maritimes ou fluviales
- c) 3,0 millions de litres pour les opérations terrestres
- d) 28,4 millions de litres pour les groupes électrogènes et d'autres équipements

La Mission a approvisionné en carburants et lubrifiants les points de distribution et les installations de stockage de 16 sites

### Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

Fourniture de 5 143 radios portatives, de 2 807 radios mobiles pour véhicules et de 416 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent

Oui La Mission a assuré la maintenance de 4 814 radios portatives, 2 195 radios mobiles pour véhicules et 216 radios fixes, et a fourni des services d'appui connexes

Le nombre de radios portatives, de radios mobiles et de radios fixes a été inférieur aux prévisions en raison de retards pris dans la livraison de matériel informatique et de matériel de communication du fait de la pandémie de COVID-19

Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 6 studios de production

Oui La MINUSS a exploité et entretenu 23 stations de radio FM et 6 studios de production

Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données (55 terminaux VSAT, 35 centraux téléphoniques et 95 liaisons hertziennes), et gestion de 1 750 forfaits pour téléphone mobile par satellite

Oui La MINUSS a entretenu un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données (55 terminaux VSAT, 35 centraux téléphoniques et 96 liaisons hertziennes)

Elle a également géré 2 194 forfaits pour téléphone mobile par satellite. Les besoins en services de téléphonie mobile par satellite ont été supérieurs aux prévisions, un appui au

	télétravail devant être assuré dans la zone d'opérations et dans les résidences du personnel en raison de la pandémie
Fourniture de 5 451 ordinateurs et de 673 imprimantes pour un effectif moyen de 5 693 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 308 appareils et 38 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs	Oui La Mission a fourni des services d'appui pour 5 034 ordinateurs et 679 imprimantes multifonctions
Exploitation et maintenance de 42 réseaux locaux et réseaux étendus dans 42 sites	Oui La MINUSS a exploité et entretenu 45 réseaux locaux et 32 réseaux étendus dans 42 sites
Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km <sup>2</sup> , mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 9 600 cartes	Oui La MINUSS a contribué à l'analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km <sup>2</sup> et à la production de 3 437 cartes. Ces chiffres inférieurs aux prévisions sont principalement dus à la pandémie, les utilisateurs ayant été encouragés à continuer d'utiliser les cartes numériques qui pouvaient être consultées à l'aide du module de cartographie de l'intranet afin de se conformer aux protocoles d'atténuation des risques liés à la pandémie

### Services médicaux

Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (9 dispensaires de niveau I et 2 de niveau I+) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [31 dispensaires de niveau I et équipes médicales de l'avant, 7 dispensaires de niveau I desservant les unités de police constituées et 5 hôpitaux de niveau II (y compris 1 établissement de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec 7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)

Oui La MINUSS a exploité et entretenu 9 dispensaires de niveau I de l'ONU à Aweil, Bentiu, Bor, Kuacjok, Malakal, Rumbek, Torit, Wau et Djouba (Tompson), et 2 dispensaires de niveau I+ dotés d'un bloc opératoire à la Maison des Nations Unies et à Yambio

Elle a apporté un appui aux installations médicales appartenant aux contingents, à savoir 31 dispensaires de niveau I, 7 équipes médicales de l'avant, 7 dispensaires desservant les unités de police constituées, 4 hôpitaux de niveau II à Bentiu, Bor, Malakal et Wau et 1 hôpital de niveau II+ à Djouba

Elle a reconduit le régime des engagements avec 3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi

Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la mission (Bor, Bentiu, Djouba, Malakal et Wau) et 7 hôpitaux hors de la zone de la mission (3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure au Kenya), et des modalités d'évacuation vers 3 hôpitaux en Égypte, en vertu d'une lettre d'attribution, en cas d'incidents faisant un grand nombre de victimes

Oui La MINUSS a reconduit et appliqué dans toute la zone de la Mission les modalités relatives aux opérations d'évacuation par voie terrestre et aérienne pour tous ses sites, notamment vers les hôpitaux de niveau III et les hôpitaux d'infrastructure situés en Ouganda et au Kenya. Elle a procédé à 41 évacuations sanitaires secondaires (aucune évacuation sanitaire primaire) vers des hôpitaux de niveau II se trouvant dans la zone de la Mission ainsi qu'à

43 évacuations sanitaires secondaires vers les hôpitaux de niveau III et les hôpitaux d'infrastructure de Kampala et Nairobi. De plus, des arrangements ont été conclus avec un hôpital du Caire au cas où il faudrait évacuer un grand nombre de blessés

### Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 181,2 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués ; réception, gestion et distribution de 24 000 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la mission ; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 404,0 millions de dollars, et communication de l'information y relative	191,1 millions de dollars	Achat de biens pour lesquels la Mission a apporté un appui à la planification et à l'approvisionnement
	13 316 tonnes	De marchandises reçues ; la Mission en a assuré la distribution dans la zone de la mission
		Ce produit inférieur aux prévisions s'explique principalement par les restrictions liées à la pandémie (les mouvements de matériel appartenant aux contingents ont notamment été moins nombreux que prévu) et par les retards de livraison liés aux régimes de licences d'importation
	413,5 millions de dollars	Valeur des stocks au 30 juin 2021

### Services relatifs au personnel en tenue

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 023 militaires et policiers (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 soldats, 733 membres de la police des Nations Unies et 1 290 membres d'unités de police constituées) et de 78 membres du personnel fourni par des gouvernements		Déplacement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 16 466 militaires et policiers, dont :
	212	Observateurs militaires
	403	Officiers d'état-major
	14 148	Membres des contingents
	532	Membres de la police des Nations Unies
	1 116	Membres d'unités de police constituées
	55	Membres du personnel fourni par des gouvernements
Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 40 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 17 sites	8	Des 40 unités militaires et unités de police constituées ont fait l'objet d'une inspection physique au cours de l'exercice
		Ce chiffre inférieur aux prévisions est principalement dû aux restrictions liées à la COVID-19
Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 15 873 membres des contingents et des unités de police constituées sur tous les sites de la MINUSS	15 264	Membres du personnel, dont 14 148 membres des contingents et 1 116 membres d'unités de police constituées, ont reçu des rations
		Des rations de combat et de l'eau ont été distribuées à un effectif moyen de 19 123 membres du personnel, dont 532 membres de la police des Nations Unies, 212 observateurs militaires, 2 657 membres du

	personnel civil, 55 membres du personnel fourni par des gouvernements, 1 116 membres d'unités de police constituées, 403 officiers d'état-major et 14 148 membres des contingents
Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestation pour un effectif moyen de 16 848 militaires et policiers et 76 membres du personnel fourni par des gouvernements	Oui Les rapports d'inspection concernant l'ensemble des unités de la Mission ont été soumis aux fins du calcul des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police
<b>Gestion des véhicules et services de transport terrestre</b>	
Exploitation et entretien de 1 925 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 492 véhicules à usage spécial, 22 ambulances, 45 véhicules blindés et 416 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 4 086 véhicules appartenant aux contingents et de 12 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette	Oui La MINUSS a exploité et entretenu 1 808 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 393 véhicules à usage spécial, 22 ambulances, 45 véhicules blindés et 398 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), ainsi que 4 236 véhicules appartenant aux contingents et 13 ateliers de réparation. Elle a également fourni des services de transport et de navette  Le nombre de véhicules appartenant à l'ONU a été moins élevé que prévu parce que la livraison de véhicules à usage spécial et de matériel spécialisé qui devaient remplacer des véhicules et du matériel existants a pris du retard en raison de problèmes logistiques liés à la pandémie de COVID-19 et parce que des camions et du matériel spécialisé devenus obsolètes et inutilisables ont dû être comptabilisés en pertes  Le nombre de véhicules et d'articles de matériel appartenant aux contingents a été plus élevé que prévu parce que des véhicules et des remorques supplémentaires ont dû être déployés pour répondre aux besoins opérationnels
<b>Sécurité</b>	
Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la mission	Oui Des services de sécurité ont été fournis 24 heures sur 24 à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la mission
Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang	Oui Des services de protection rapprochée ont été fournis 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et à de hautes personnalités
Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris 1 655 logements	Oui Des évaluations des conditions de sécurité ont été effectuées pour 532 logements. Le produit exécuté a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19
Organisation de 2 250 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, de stages d'initiation aux questions de sécurité, de	150 Séances d'information et de formation en matière de sécurité ont été organisées, notamment des formations « Sécurité et sûreté en mission », des formations à la prévention des

formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour les nouveaux membres du personnel

incendies et des exercices d'évacuation en cas d'incendie

Le produit exécuté a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie

### Déontologie et discipline

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

Oui La Mission a organisé des séances de formation et d'information pour environ 3 310 membres du personnel civil et 13 765 membres du personnel en tenue sur les Normes de conduite des Nations Unies, notamment en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles

En collaboration étroite avec les membres de l'équipe nationale de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, des exercices de suivi et d'évaluation ont été menés dans 5 États (Ouarrap, Lacs, Bahr el-Ghazal septentrional, Équatoria-Oriental et Équatoria-Occidental) afin d'évaluer les mécanismes de plaintes mis en place au niveau local et de les soutenir. Dans les cas où ces mécanismes n'étaient plus opérationnels, de nouveaux mécanismes ont été mis en place. De plus, tous les membres des mécanismes ont suivi des cours de perfectionnement et reçu des supports promotionnels conçus pour les aider dans leurs activités de sensibilisation

Pendant l'exercice considéré, 98 cas de conduite répréhensible ont été signalés et traités conformément aux directives applicables et dans les délais prescrits. Sur les 98 cas signalés, 4 étaient des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles

### VIH/sida

Exploitation et entretien de 8 centres fixes et 10 centres mobiles proposant au personnel de la Mission des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH et organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention du personnel de la Mission

Oui La Mission a exploité et entretenu 7 centres proposant à son personnel des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH. Ce chiffre a été moins élevé que prévu en raison de l'absence de centres mobiles de consultation et de dépistage dans le contexte de la pandémie

La MINUSS a sensibilisé au VIH et aux autres maladies transmissibles 1 822 membres du personnel dans le cadre du cours d'initiation, 1 683 membres du personnel dans le cadre de formations et 4 857 membres du personnel à l'occasion de la Journée mondiale du sida en 2020

902 membres du personnel ont fait appel aux services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH/sida et d'autres maladies

sexuellement transmissibles, et 49 membres du personnel ont suivi une formation pour devenir pairs éducateurs et responsables de la distribution des trousseaux de prophylaxie postexposition

---

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	10 311,7	9 795,4	516,3	5,0
Contingents	466 872,3	465 903,5	968,8	0,2
Police des Nations Unies	31 289,7	25 284,5	6 005,2	19,2
Unités de police constituées	30 221,4	36 301,8	(6 080,4)	(20,1)
<b>Total partiel</b>	<b>538 695,1</b>	<b>537 285,2</b>	<b>1 409,9</b>	<b>0,3</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	212 270,1	202 333,4	9 936,7	4,7
Personnel recruté sur le plan national	65 853,3	74 503,2	(8 649,9)	(13,1)
Volontaires des Nations Unies	23 788,4	24 175,2	(386,8)	(1,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 607,0	8 779,3	(172,3)	(2,0)
Personnel fourni par des gouvernements	3 257,8	2 631,7	626,1	19,2
<b>Total partiel</b>	<b>313 776,6</b>	<b>312 422,8</b>	<b>1 353,8</b>	<b>0,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	834,2	513,1	321,1	38,5
Voyages officiels	3 727,7	1 473,4	2 254,3	60,5
Installations et infrastructures	104 139,7	117 346,3	(13 206,6)	(12,7)
Transports terrestres	12 217,1	11 619,4	597,7	4,9
Opérations aériennes	115 892,5	89 201,8	26 690,7	23,0
Opérations maritimes ou fluviales	1 087,3	3 950,0	(2 862,7)	(263,3)
Communications et informatique	29 249,3	34 579,7	(5 330,4)	(18,2)
Santé	1 739,6	2 594,8	(855,2)	(49,2)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	55 156,0	58 916,7	(3 760,7)	(6,8)
Projets à effet rapide	2 000,0	1 998,1	1,9	0,1
<b>Total partiel</b>	<b>326 043,4</b>	<b>322 193,3</b>	<b>3 850,1</b>	<b>1,2</b>
<b>Montant brut</b>	<b>1 178 515,1</b>	<b>1 171 901,3</b>	<b>6 613,8</b>	<b>0,6</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	26 040,3	27 314,8	(1 274,5)	(4,9)
<b>Montant net</b>	<b>1 152 474,8</b>	<b>1 144 586,5</b>	<b>7 888,3</b>	<b>0,7</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 178 515,1</b>	<b>1 171 901,3</b>	<b>6 613,8</b>	<b>0,6</b>

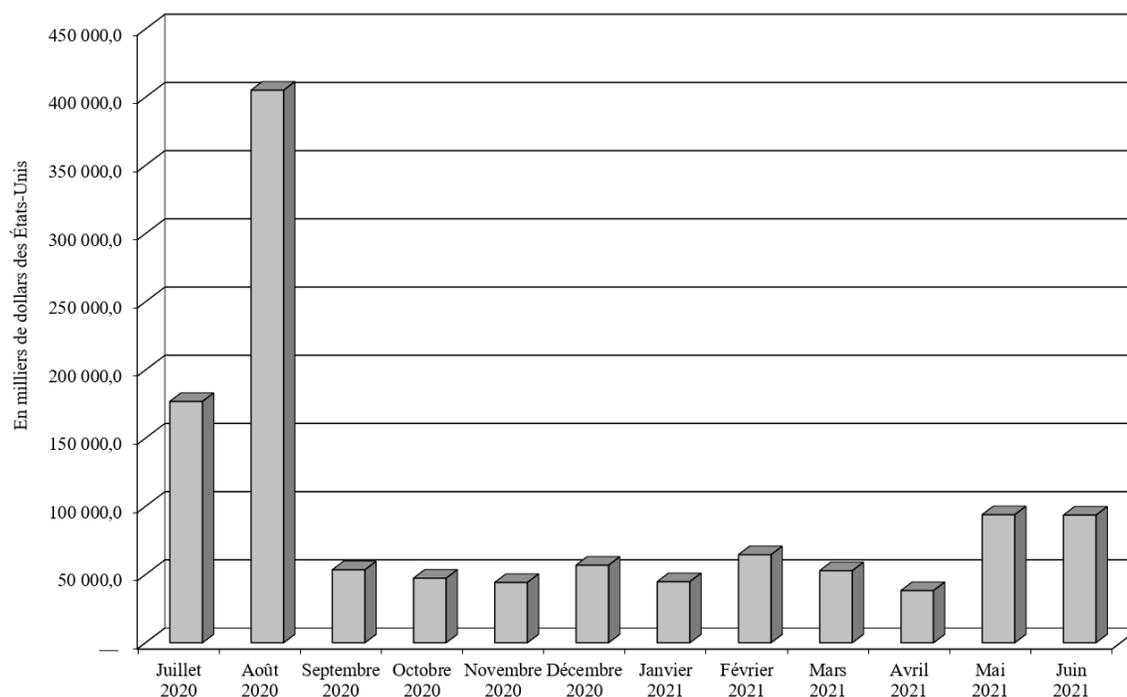
## B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Répartition initiale du montant approuvé	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	538 695,1	–	538 695,1
II. Personnel civil	313 776,6	–	313 776,6
III. Dépenses opérationnelles	326 043,4	–	326 043,4
<b>Total</b>	<b>1 178 515,1</b>	<b>–</b>	<b>1 178 515,1</b>
Pourcentage de réaffectations			–

79. Il n'y a pas eu de réaffectation de ressources pendant l'exercice considéré.

## C. Évolution des dépenses mensuelles



80. Le pic constaté en juillet 2020 s'explique principalement par des engagements de dépenses concernant : a) le carburant destiné aux groupes électrogènes et aux opérations aériennes ; b) les services de détection des mines et de déminage. Celui constaté en août 2020 s'explique principalement par des engagements de dépenses concernant : a) le remboursement aux taux standard du coût des contingents et des unités de police constituées ; b) le matériel appartenant aux contingents et aux unités de police constituées.

**D. Autres produits et ajustements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	1 365,1
Produits divers ou accessoires	610,2
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements de périodes antérieures : annulations	25 148,5
<b>Total</b>	<b>27 123,8</b>

**E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	97 071,9
Unités de police constituées	6 606,6
<b>Total partiel</b>	<b>103 678,5</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Contingents	57 503,0
Unités de police constituées	4 341,9
<b>Total partiel</b>	<b>61 844,9</b>
<b>Total</b>	<b>165 523,4</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	2,5	1 <sup>er</sup> juillet 2017	26 mai 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 <sup>er</sup> juillet 2017	26 mai 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,3	1 <sup>er</sup> juillet 2017	26 mai 2017
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

**F. Contributions non budgétisées**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	875,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) <sup>b</sup>	57 111,1
<b>Total</b>	<b>57 986,1</b>

<sup>a</sup> Redevances d'utilisation des fréquences radio.<sup>b</sup> Incluent le coût de la location du terrain estimé à 48 400 300 dollars.

## IV. Analyse des écarts<sup>1</sup>

	<i>Écart</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	516,3	5,0 %

81. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le nombre moyen d'observateurs militaires effectivement déployés a été inférieur à l'effectif moyen prévu dans les ressources approuvées pour 2020/21 (212 au lieu de 230), ce qui tient en grande partie au fait que la relève et le déploiement des observateurs militaires ont dû être reportés dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
<b>Contingents</b>	968,8	0,2 %

82. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à des dépenses moins élevées que prévu : a) au titre des rations, l'envoi des rations ayant été moins coûteux que prévu du fait de l'utilisation des moyens aériens de l'ONU au lieu des moyens aériens du prestataire et parce que les besoins en matière de transport aérien des rations ont été moins importants que prévu ; b) au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, la relève des troupes ayant été retardée ou reportée pendant l'exercice 2020/21 dans le contexte de la pandémie ; c) au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, ce qui s'explique en grande partie par le fait que le déploiement et la rotation du matériel appartenant aux contingents de deux unités militaires ont été reportés et que le volume de matériel rapatrié pour une unité militaire a été moins important que prévu. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu : a) au titre du soutien logistique autonome, ce qui s'explique en grande partie par le fait que les normes de performance du matériel de soutien autonome procuré à la Mission par les pays fournisseurs de contingents ont été meilleures que prévu ; b) au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, ce qui s'explique en grande partie par le fait que les taux d'indisponibilité et de non-déploiement ont été inférieurs aux prévisions et que des paiements rétroactifs ont été versés au titre de demandes d'indemnisation pour dommages présentées par deux pays fournisseurs de contingents.

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	6 005,2	19,2 %

83. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le nombre moyen de membres de la police des Nations Unies effectivement déployés a été inférieur à l'effectif moyen prévu dans les ressources approuvées pour 2020/21 (532 au lieu de 704), ce qui tient en grande partie au fait que la relève et le déploiement des membres de la police des Nations Unies ont dû être reportés dans le contexte de la pandémie.

	<i>Écart</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(6 080,4)	(20,1%)

84. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que : a) le nombre moyen de membres des unités de police constituées effectivement déployés a

<sup>1</sup> Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent  $\pm 5$  % ou 100 000 dollars.

été supérieur à l'effectif moyen prévu dans les ressources approuvées pour 2020/21 (1 116 au lieu de 1 030), ce qui tient au rapatriement tardif d'une unité de police constituée en raison de besoins opérationnels ; b) les déductions effectives opérées sur les montants à rembourser aux unités de police constituées pour le non-déploiement ou le déploiement tardif de matériel appartenant aux contingents ou pour le déploiement de matériel défectueux ont été inférieures aux prévisions ; c) il a fallu rapatrier du matériel pour deux unités de police constituées et expédier des munitions supplémentaires pour une troisième unité et aucun crédit n'avait été prévu à cet effet dans les ressources approuvées pour 2020/21.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	9 936,7	4,7 %

85. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) un effectif réel moins élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international (853, contre un effectif de 877 prévu dans les ressources approuvées pour 2020/21) ; b) des dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions, notamment pour ce qui est des indemnités pour frais d'études, des primes de mobilité et des pensions ; c) des dépenses afférentes à la prime de danger inférieures aux prévisions, ce qui tient en grande partie au fait que le nombre de jours passés par les membres du personnel dans la zone de la mission a été moins élevé que prévu en raison de la pandémie.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(8 649,9)	(13,1%)

86. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan local au Soudan du Sud, promulgués en décembre 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2019, qui a donné lieu à des versements rétroactifs pour la période allant de novembre 2019 à novembre 2020 et à des versements plus élevés que prévu pour la période allant de décembre 2020 à juin 2021 ; b) le fait que le montant mensuel de la prime de danger a été supérieur aux prévisions et s'est élevé à 697 dollars à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, conformément aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale.

	<i>Écart</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(386,8)	(1,6%)

87. Le dépassement de crédits tient essentiellement à des indemnités mensuelles de subsistance plus élevées que prévu et à des voyages de rapatriement plus nombreux que prévu pendant l'exercice.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(172,3)	(2,0%)

88. Le dépassement de crédits tient essentiellement à la part revenant à la Mission dans les dépenses liées au personnel temporaire auquel il a été fait appel dans le cadre du projet d'appui à la mise en service d'Umoja, et il a été compensé en partie par le fait que les dépenses relatives à l'augmentation périodique des traitements des membres du personnel du Service mobile ont été moins élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	626,1	19,2 %

89. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le nombre moyen de membres du personnel fourni par des gouvernements effectivement déployés a été inférieur à l'effectif moyen prévu dans les ressources approuvées pour 2020/21 (55 au lieu de 76).

	<i>Écart</i>	
<b>Consultants et services de consultants</b>	321,1	38,5 %

90. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait qu'un certain nombre des missions de consultants prévues ont été annulées en raison des restrictions de déplacement et des quarantaines imposées dans le cadre de la pandémie.

	<i>Écart</i>	
<b>Voyages officiels</b>	2 254,3	60,5 %

91. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que des voyages prévus dans le cadre d'activités non essentielles et de formations en présentiel ont été annulés en raison des restrictions de déplacement imposées dans le cadre de la pandémie et que les plateformes virtuelles ont été plus utilisées que prévu.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(13 206,6)	(12,7%)

92. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) l'acquisition de modules d'hébergement préfabriqués, justifiée par la nécessité urgente de mettre en place des installations d'isolement et de quarantaine pour les militaires et les membres du personnel de police et du personnel civil ayant contracté la COVID-19, et par la nécessité cruciale d'accélérer le remplacement des locaux préfabriqués endommagés à la suite de fortes pluies ; b) l'acquisition de blocs sanitaires de différents types pour les bureaux locaux et de salles de bain de type capsule pour les logements du personnel, conformément aux protocoles d'isolement appliqués pendant la pandémie ; c) la rénovation des routes internes de la Maison des Nations Unies qui étaient en mauvais état. Il a été compensé en partie par : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre de la mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant ; b) un prix moyen du litre de carburant destiné aux groupes électrogènes moins élevé que prévu (0,83 dollar au lieu de 0,96 dollar) ; c) la conclusion tardive de contrats en vue de l'externalisation de deux types de services de maintenance, à savoir l'exploitation et la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées et l'exploitation et la gestion des systèmes de production et de transport d'électricité.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	597,7	4,9 %

93. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le prix moyen du litre de carburant destiné aux transports terrestres a été inférieur aux prévisions (0,79 dollar au lieu de 0,93 dollar) et que la consommation de carburant a été moins élevée que prévu, notamment en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie. Elle a été contrebalancée en partie par l'acquisition de chariots élévateurs à l'appui des activités liées à la chaîne d'approvisionnement et à la

prestation de services sur les sites de Kuacjok et de Djouba, et par l'acquisition de fourgonnettes supplémentaires à l'appui des activités de transport des bagages et des marchandises sur les sites de Yambio et de Torit.

	<i>Écart</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	26 690,7	23,0 %

94. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que : a) les frais d'exploitation des hélicoptères Mi-26 de la Mission ont été moins élevés que prévu en raison d'un changement de transporteur en septembre 2020 ; b) le nombre d'heures de vol a été inférieur aux prévisions, principalement en raison des restrictions appliquées dans le cadre de la pandémie ; c) un hélicoptère Mi-17 n'a pas été utilisé pendant huit mois ; d) l'appareil DHC-8 a été immobilisé au sol pendant cinq mois ; e) le prix moyen du litre de carburant aviation a été inférieur aux prévisions (0,80 dollar au lieu de 0,94 dollar).

	<i>Écart</i>	
<b>Opérations maritimes ou fluviales</b>	(2 862,7)	(263,3%)

95. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'acquisition de plus de 940 conteneurs maritimes nécessaires à l'emballage et à l'expédition des modules préfabriqués et des salles de bain de type capsule acquis au cours de l'exercice.

	<i>Écart</i>	
<b>Communications et informatique</b>	(5 330,4)	(18,2%)

96. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) l'acquisition du matériel supplémentaire nécessaire à l'achèvement de la phase II du projet d'identification par radiofréquence, qui vise à améliorer le suivi et la visibilité de la gestion des biens et des matériaux et l'application du principe de responsabilité dans le contexte des outils de gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) le remplacement du matériel réseau et des serveurs de stockage de données dans le cadre de la mise en conformité des installations avec les normes des Nations Unies en matière de sécurité de l'information et des communications et d'infrastructures informatiques ; c) les dépenses liées aux licences de logiciels pour le matériel réseau et le matériel de télécommunication supplémentaire acquis au cours de l'exercice.

	<i>Écart</i>	
<b>Santé</b>	(855,2)	(49,2%)

97. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) les arrangements contractuels conclus pour la fourniture de services de santé aux patients gravement malades de la COVID-19 (membres du personnel de la Mission et personnes à leur charge) ; b) l'acquisition de matériel supplémentaire, notamment de thermocycleurs, dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ; c) l'achat d'appareils de radiographie et d'accessoires supplémentaires pour le module chirurgical de Yambio.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(3 760,7)	(6,8%)

98. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) la comptabilisation en pertes des créances irrécouvrables de l'IGAD en rapport avec l'appui fourni aux activités du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi

de l'application des dispositions transitoires de sécurité ; b) l'engagement de vacataires supplémentaires pour les services d'entretien, du fait de la conclusion tardive des contrats d'externalisation ; c) les pertes résultant des fluctuations des taux de change entre le dollar des États-Unis et d'autres devises. Il a été partiellement compensé par une mise en œuvre plus faible que prévu de certaines activités relatives aux programmes en raison des restrictions applicables aux déplacements et aux grands rassemblements dans le cadre de la pandémie, et par la non-acquisition de matériaux d'emballage en raison d'ajustements opérationnels.

## **V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

**99. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

**a) se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, soit 6 613 800 dollars ;**

**b) se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 27 123 800 dollars [produits des placements (1 365 100 dollars), produits divers ou accessoires (610 200 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (25 148 500 dollars)].**

## VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/304 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

### A. Assemblée générale

#### Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(Résolution 75/304)

##### *Décision ou demande*

Se dit de nouveau gravement préoccupée par la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de représenter pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, notamment en utilisant des vaccins sûrs et efficaces pour le personnel civil et le personnel en tenue, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 12)

##### *Mesures prises*

La MINUSS a pris de multiples initiatives pour assurer la sûreté, la sécurité et la santé de son personnel et a notamment reçu en mai 2021, par l'intermédiaire du Siège de l'Organisation, 44 000 doses de vaccin destinées aux membres du personnel civil de la MINUSS et aux personnes à leur charge, au personnel en tenue et au personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales présentes au Soudan du Sud. De plus, elle a appuyé les établissements de santé locaux dans tous les secteurs du Soudan du Sud et leur a fourni des équipements de protection individuelle et des produits de santé et d'hygiène

Elle a continué d'adapter ses activités de fond prescrites pour qu'elles soient conformes aux mesures préventives, notamment en réduisant le nombre de participants aux manifestations organisées, le cas échéant, en tenant certains rassemblements à l'extérieur et en respectant les protocoles de distanciation physique et de port du masque, ainsi qu'en limitant les réunions en présentiel en tirant pleinement parti des outils de visioconférence et d'autres technologies de travail en réseau. En réponse à une augmentation marquée des cas confirmés de COVID-19 au Soudan du Sud en février 2021, la Mission a renforcé ses mesures préventives, notamment en limitant les activités de sensibilisation menées en présentiel auprès des communautés locales

Elle a également mené des activités pour aider les autorités nationales à limiter au maximum le risque de propagation du virus. Par exemple, elle a poursuivi ses missions de contrôle du respect des droits humains dans les établissements civils et pénitentiaires et continué de sensibiliser les autorités nationales et les acteurs du système judiciaire à la

nécessité de désengorger les prisons, l'objectif étant de prévenir la transmission de la COVID-19 dans les lieux de détention. Parmi les méthodes novatrices qu'elle a utilisées pour mettre en œuvre des activités relatives aux programmes visant à aider les acteurs et les institutions du pays à répondre à la pandémie de COVID-19, on peut citer le recours à des plateformes virtuelles et à la radio (notamment pour des campagnes d'information) et l'organisation de programmes de renforcement des capacités qui ont contribué à la production de savon et de masques dont les femmes ont spécifiquement bénéficié

La plupart de ces activités ont été menées à bien en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires. On peut citer notamment un projet exécuté conjointement par la MINUSS et le PNUD qui visait à désengorger les prisons et les cellules de garde à vue en aidant les autorités compétentes à accélérer l'examen des dossiers ; à fournir des produits d'hygiène et des équipements de protection individuelle aux acteurs de l'état de droit dans tout le pays ; à aider les autorités judiciaires nationales à mieux communiquer au sujet de la COVID-19 et notamment au sujet des moyens de prévenir l'exposition et des procédures permettant de répondre à la pandémie dans le respect des normes fondamentales relatives aux droits humains

En outre, la MINUSS a fourni du matériel et des fournitures de santé et d'hygiène à des établissements de santé et mené à bien des projets de génie pour remettre en état certains de ces établissements, sur demande expresse des autorités de certains États du Soudan du Sud

Prend note des mesures qui ont été adoptées pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission et dans le projet de budget pour l'exercice suivant, des informations actualisées sur les conséquences de la pandémie, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures prises par la Mission pour améliorer sa préparation et sa résilience et collaborer avec les autorités du pays hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie (par. 13)

Si la pandémie de COVID-19 a eu de lourdes conséquences sur la capacité de la Mission de mener à bien les activités prescrites dans son mandat au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent, ces conséquences ont été moins marquées pendant l'exercice 2020/21. Il n'en reste pas moins que, pour poursuivre les efforts visant à prévenir la transmission du virus et à protéger à la fois le personnel de la MINUSS et la population sud-soudanaise, il a fallu allouer des ressources en tenant compte des nouvelles priorités, notamment la campagne de vaccination du personnel des Nations Unies, des personnes à leur charge et des partenaires de la Mission au Soudan du Sud, qui a débuté en avril 2021. Il a également fallu affecter des ressources pour aider les États à renforcer leur capacité d'atténuer les risques liés à la pandémie.

Débutée en juillet 2020, la reprise partielle de la relève des contingents en tenue a par ailleurs exigé des efforts importants et continus pendant une bonne partie de l'exercice 2020/21, notamment pour ce qui est de la planification des dispositions en matière de quarantaine

Parmi les principaux enseignements que la Mission a tirés de la pandémie, on peut citer le fait que l'application adéquate et rapide de mesures préventives est la clé de la prévention et du contrôle d'une épidémie ou d'une pandémie et que des mesures proactives doivent être prises pour acquérir les articles médicaux nécessaires à la prévention et au contrôle des maladies infectieuses. À cet égard, la Mission a eu la chance d'avoir déjà en stock certains des articles médicaux dont elle avait besoin et qui avaient été achetés dans le cadre des mesures qu'elle avait prises pour se préparer au virus Ebola

La Mission s'est inspirée de ces enseignements pour définir des pratiques optimales et renforcer son état de préparation, notamment par les mesures suivantes :

- Mise en place de centres de quarantaine et d'isolement dans tous les secteurs
- Communication d'informations au personnel de la MINUSS concernant les mesures de prévention des maladies infectieuses
- Création du Groupe des maladies infectieuses et du VIH/sida, qui a récemment remplacé le Groupe du VIH/sida et est chargé des activités de prévention des maladies, notamment de la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses, et de promotion de la santé
- Mise à niveau du centre médical de niveau II+ de Djouba, pour qu'il puisse prendre en charge les cas critiques
- Installation d'un centre de production d'oxygène à Djouba et de laboratoires utilisant la méthode d'amplification en chaîne par polymérase (PCR) dans tous les dispensaires et centres médicaux de niveau II

Toutes les mesures de prévention, d'intervention et d'atténuation ont été prises en coordination avec le Ministère de la santé du Soudan du Sud et conformément aux directives générales publiées par l'Organisation mondiale de la Santé et le Secrétariat de l'ONU et avaient pour objectifs d'assurer la santé et la sécurité des soldats de la paix et des populations locales tout en poursuivant la mise en œuvre des

Note avec préoccupation les effets à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les pays, les régions et les sous-régions en proie à des conflits et souligne qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent, s'il y a lieu et dans la limite de leur mandat, en coordination avec les autorités nationales et les entités des Nations Unies pour promouvoir la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après la pandémie dans les pays et régions en conflit, en particulier en Afrique (par. 14)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 21)

Souligne également l'importance que revêt la bonne exécution du budget de l'ensemble des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'améliorer le contrôle des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents, et d'éviter dans cette perspective les irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes afin de garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière, tout en

activités prioritaires prévues dans le mandat de la Mission

Par ailleurs, la Mission a continué d'assister aux réunions du comité directeur national sur la COVID-19, un organe consultatif du groupe de travail national, et de faire partie des équipes spéciales chargées de la riposte contre la COVID-19 au niveau des États

Au cours de l'exercice, la Mission a mené à bien des activités relatives aux programmes et des projets à effet rapide dans tout le Soudan du Sud afin de créer des conditions propices à des solutions de paix durables, notamment en appuyant le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, les efforts de renforcement de la confiance, la coopération avec les acteurs de l'état de droit et les initiatives de consolidation de la paix et de réconciliation au niveau local. Ces activités ont été menées dans le cadre du mandat de la Mission et en étroite coordination et collaboration avec les parties prenantes nationales et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies. Elles visaient à renforcer les efforts de consolidation de la paix menés à l'échelle de l'ONU de manière cohérente et concertée. Il convient de noter que certaines de ces activités ont pâti des restrictions appliquées aux grands rassemblements publics dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission a mené un large éventail d'activités de fond et d'activités relatives aux programmes afin de s'acquitter de son mandat. On trouvera dans le présent rapport des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes entreprises par la Mission pendant l'exercice et notamment sur les résultats obtenus et les progrès accomplis à l'appui de l'exécution du mandat

La Mission continue d'examiner l'exécution de son budget et d'appliquer les recommandations des organes de contrôle compétents tout en tenant compte comme il se doit des orientations et recommandations de l'Assemblée générale. À cet égard, elle a mis en place au cours de l'exercice plusieurs outils internes propres à accroître la transparence et à renforcer le contrôle des processus administratifs et de l'exécution du budget, notamment un outil permettant de suivre les

*Décision ou demande**Mesures prises*

tenant compte comme il se doit des orientations et recommandations qu'elle-même a données, et de rendre compte de la question dans ses rapports sur l'exécution du budget de ces opérations (par. 35)

principaux indicateurs de chaque unité administrative de la Division de l'appui à la Mission, un tableau de bord des ressources humaines permettant de suivre la composition des effectifs et le respect des objectifs de gestion de la performance, un rapport mensuel permettant de suivre les dépenses afférentes au personnel civil au niveau des centres de financement et un rapport permettant de vérifier que les droits d'accès à Umoja correspondent bien aux délégations de pouvoirs. De plus, la Mission a travaillé à l'élaboration d'une base de données sur les armes et les munitions, conformément à la politique de gestion des armes et des munitions

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

### **Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud**

([A/75/822/Add.12](#) et résolution [75/304](#) de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de COVID-19 représentait pour la vie, la santé et la sécurité et souligné qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en faisaient la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (résolution [74/293](#) de l'Assemblée générale, par. 15). Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget et dans le prochain projet de budget (par. 37)

Veillez vous reporter à la réponse formulée concernant le paragraphe 12 de la résolution [75/304](#), à la section VI.A du présent rapport